

Programme Communal de Développement Rural / A21L

Version finale

Partie 4 : FICHES-PROJETS



PCDR Frasnes-lez-Anvaing: Liste des fiches-projets

N°	Intitulé
Lot 0 (L0)	
L0	1 Signer la charte du PCDN
L0	2 Mettre en œuvre la charte "Jardins au naturel"
L0	3 Mettre en valeur les éléments du patrimoine
L0	4 Créer un salon de la jeunesse
L0	5 Créer une plate-forme interservices
L0	6 Appliquer le concept "Clic local" de l'APAQ-W
L0	7 Promouvoir le site web carpool.be
Court terme (CT)	
CT	1 Créer la maison rurale - La Cigale
CT	2 Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins - Connecter Frasnes-les-Bassins au pôle rural
CT	3 Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins - Aménager un pôle d'accueil
CT	4 Revitaliser les cœurs de village et abords - Place d'Oeudeghien
CT	5 Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo - Créer un réseau de déplacement lent sécurisé
CT	6 Créer un parking de covoiturage
CT	7 Réseau de mobilité douce - Créer une voie verte (ligne 86)
Moyen terme (MT)	
MT	1 Construire le hall relais agricole
MT	2 Revitaliser les cœurs de village et abords - Place de Buissenal
MT	3 Créer une structure d'accueil pour le coworking
MT	4 Développer l'agroforesterie sur le territoire frasnois
MT	5 Réseau de mobilité douce - Aménager ponctuellement les sentiers
MT	6 Développer le logement pour jeunes couples
MT	7 Développer le logement intergénérationnel
MT	8 Favoriser le sport par la création d'aires de jeux de plein air
MT	9 Restaurer la salle "Tutur et Julia"
MT	10 Pérenniser les collaborations Nord/Sud existantes
MT	11 Réseau de mobilité douce - Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées
MT	12 Créer une maison de village à Montroeuil
Lont Terme (LT)	
LT	1 Restructurer le réseau viaire
LT	2 Réseau de mobilité douce - Aménager un tronçon de l'ancienne ligne de tram
LT	3 Sécuriser la traversée du village de Wattripont
LT	4 Etudier le potentiel en énergies renouvelables du territoire
LT	5 Créer une unité d'énergie verte
LT	6 Développer la filière bois-énergie
LT	7 Aménager les portes d'entrées de l'entité
LT	8 Augmenter la capacité d'accueil des tout-petits
LT	9 Créer un lieu de la mémoire
LT	10 Créer une Maison de Village à Saint-Sauveur
LT	11 Créer une maison de village à Moustier
LT	12 Promouvoir le sport pour tous : créer de nouvelles infrastructures sportives
LT	13 Revitaliser les cœurs de village et abords - Place de Wattripont

Projets repris en « lot 0 »

Cette partie reprend les projets réalisés ou initiés pendant l'élaboration du PCDR et répondant à la stratégie de développement

NDLR : la trame a été volontairement changée afin de bien différencier ces projets déjà initiés par rapport aux autres projets inscrits à court, moyen et long termes



PROJET 1

[SIGNER LA CHARTE DU PCDN](#)

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cette action a pour but de mettre en place un nouvel outil de protection de la nature car, durant la consultation citoyenne, le maintien de la ruralité, la préservation de la nature et de la biodiversité ont souvent été au centre des débats. L'envie d'agir rapidement s'est fait ressentir. L'élaboration de la candidature du PCDN, approuvée par le Ministre wallon de l'Agriculture en novembre 2011 a été le point de départ d'actions concrètes.

Etapes déjà franchies :

En mars 2012, le Conseil communal de Frasnes-lez-Anvaing a désigné, en qualité d'auteur de projet, l'Unité Biodiversité et Paysage - Agro Bio Tech Gembloux - Université de Liège (ULg), représenté par Monsieur Julien TAYMANS, Ingénieur de projets, pour la réalisation de l'étude et de la cartographie du réseau écologique du territoire de Frasnes-lez-Anvaing.

Entre mai et juin 2012, trois réunions d'information à destination des citoyens frasnois ont été organisées en vue de présenter le PCDN et de procéder au lancement du projet. Un premier recueil des attentes et des idées citoyennes en faveur de la nature, réalisé auprès des participants à la première réunion, a permis de former quatre groupes de travail thématiques.

Par la suite, lors des réunions plénières successives, les partenaires volontaires, désireux de s'engager dans la démarche, ont été invités dans un premier temps à exprimer leurs propositions d'actions en faveur de la nature et de la biodiversité et dans un second temps, mettre en œuvre les premières fiches-actions.

Des collaborations entre le PCDN et le PCDR se sont rapidement mises en place. En effet, plusieurs membres de la CLDR ont pris part aux réunions d'informations et aux groupes de travail thématiques.

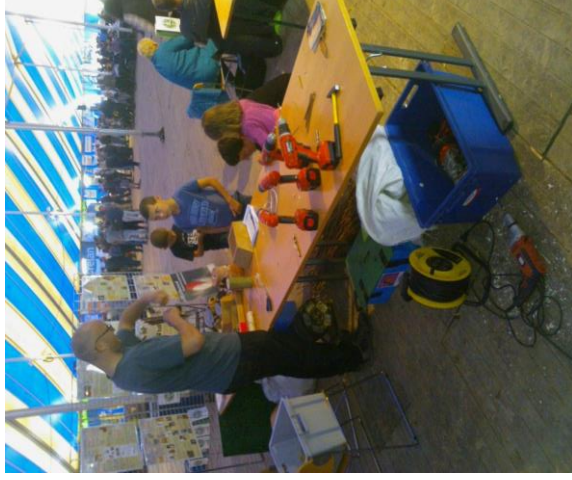
La signature de la « charte communale pour la nature » a eu lieu à Buissenal le 24 novembre 2013 dans le cadre de la semaine de l'arbre de la RW.



Aussi, les partenaires du PCDN de Frasnes-lez-Anvaing n'ont pas attendu la signature de la Charte pour être entrepreneurs et réaliser une série de premières actions en faveur de la nature. En juin 2013, ils ont participé, en collaboration avec le Contrat de Rivière Escaut-Lys, à une première opération d'arrachage de balsamines de l'Himalaya aux sources de la Rhosnes à Frasnes-lez-Buissenal, couplée à un travail de bêcheage d'une station de renouées asiatiques présente sur le même site.



En septembre 2013, les partenaires du PCDN ont organisé, dans le cadre du Plan Maya, un stand dédié à l'abeille, en marge de la Foire agricole de Frasnes-lez-Anvaing. Le plateau événementiel associait des prestations diversifiées : vente de miel local produit par une apicultrice d'Herquegies, distribution gratuite aux visiteurs de sachets de semences de fleurs mellifères, exposition thématique sur l'abeille et la pollinisation animée par les membres de la Section apicole «Les Apiculteurs Dendre et Collines », ainsi que la tenue par le CRIE de Mouscron d'un atelier de création de nichoirs à insectes.



2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- Réunions citoyennes
- Groupes de travail « Tourisme vert et durable » et « Agriculture et ruralité »

3. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

Projet lot 0 : Mettre en œuvre la charte « jardins au naturel »
Projet CT03 : Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET REPONSE A L'A21L ?

Le projet touche directement au volet environnement et vise à ralentir la perte de biodiversité. Le volet social sera atteint par la sensibilisation, la formation et les échanges entre acteurs de terrain et particuliers curieux de participer aux actions du PCDN.

5. OBJECTIF(S) VISE(S)

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

OBJECTIF 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

6. ANNEXES

Liste des actions du PCDN

GT Réseau écologique et aménagement du territoire	
fiche-action 1	Formation au titre de Guide-Nature
fiche-action 2	Inventaire et cartographie des plantes rares présentes sur le territoire de Frasnes-lez-Anvaing
fiche-action 3	Opération nichoirs (hirondelles, chevêches, muscadins)
fiche-action 4	Organisation annuelle d’une Fête de la Nature
fiche-action 5	Organisation de promenades didactiques axées sur la nature
fiche-action 6	Préservation de parterres de plantes messicoles en face de l'Athénée royal d'Anvaing
fiche-action 7	Promotion du fauchage manuel dans les jardins privés
fiche-action 8	Réalisation de relevés botaniques autour des écoles
fiche-action 9	Réalisation de relevés botaniques et mycologiques sur les sites de grand intérêt biologique (SGIB)
fiche-action 10	Recensement des jardins privés gérés de manière naturelle
fiche-action 11	Recherche de corridors entre les sites Natura 2000 et les sites de grand intérêt biologique (SGIB)
fiche-action 12	Reconstitution des bocages d'antan à travers la participation à la <i>Semaine de l'Arbre</i> du SPW
GT Chemins et sentiers	
fiche-action 1	Conception et placement d’une table d’orientation le long du circuit pédestre balisé
fiche-action 2	Création d'un sentier pédagogique nommé "Le Circuit des Pommiers" à Oeudeghien

fiche-action 3	Participation à l'opération annuelle <i>Rendez-vous sur les sentiers</i>
fiche-action 4	Recherche et recensement de sentiers à valoriser
fiche-action 5	Réhabilitation du sentier n°105 à Saint-Sauveur
fiche-action 6	Valorisation du sentier "El vouÿe Daniel" dans une randonnée pédestre
GT Maya et jardins au naturel	
fiche-action 1	Animation d'un atelier thématique axé sur l'abeille et la pollinisation, dans les écoles partenaires
fiche-action 2	Création et diffusion d'un bulletin d'information spécifique au PCDN
fiche-action 3	Distribution aux citoyens d'arbres et de semences mellifères
fiche-action 4	Elaboration d'une charte sur les jardins au naturel
fiche-action 5	Fabrication d'un hôtel à insectes dans les écoles partenaires
fiche-action 6	Implantation d'un rucher didactique
fiche-action 7	Organisation récurrente d'expositions thématiques axées sur l'abeille, l'apiculture, les pollinisateurs et la pollinisation
fiche-action 9	Organisation d'une "Semaine de l'Abeille" dans le cadre du Plan Maya
fiche-action 10	<i>Recensement des vergers présents sur le territoire frasnois</i>
fiche-action 11	Reconversion du cimetière d'Ainières en jardin mellifère
fiche-action 12	<i>Sensibilisation des citoyens à un usage raisonné des pesticides/herbicides</i>

GT Cours d’eau et zones humides	
fiche-action 1	Aménagement d'un cours d'eau pédagogique
fiche-action 2	Aménagement d'une zone humide à Ellignies (parcelle cadastrée section C numéro 103)
fiche-action 3	Aménagement/gestion des abords d'une source non nommée à Herquegies
fiche-action 4	Création/gestion d'une mare pédagogique
fiche-action 5	Organisation de chantiers de lutte contre des stations de plantes invasives
fiche-action 6	Organisation de séances d'information sur les espèces invasives
fiche-action 7	Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles à adopter le long des cours d'eau
fiche-action 8	Sensibilisation des citoyens sur les réseaux pluviaux



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS – LOT 0



PROJET 2

METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE « JARDINS AU NATUREL »

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

L'action vise à élaborer et inciter les particuliers à adopter une charte non contraignante sur les éco-jardins ou jardins au naturel, en s'inspirant de la *Charte Réseau Nature* de Natagora. Le document ambitionne de mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de gestion alternative d'espaces verts privés et d'encourager les particuliers à se détourner de l'utilisation de produits phytosanitaires. Des visites-nature guidées sont prévues dans un deuxième temps chez les particuliers ayant adopté et mis en œuvre les principes de la charte.



Ce projet est porté par un membre du PCDN de FLA, qui est devenu la responsable de la régionale Natagora Dendre Collines créée en 2014. Une collaboration active entre les partenaires du PCDN dont la FRW, la Commune et les propriétaires de jardins a permis de lancer le projet.

Étapes déjà franchies :

- La création de la régionale Natagora Dendre/Collines installée à FLA en mars 2014 ;
- La tenue de réunions d'information à FLA. Des contacts ont notamment été pris avec les responsables environnement des communes (éco conseiller, échevin) ;

- La mise en place d'un réseau de jardins naturels (chez le particulier) dont les objectifs sont de permettre le développement de la faune et de la flore, de créer de nouveaux couloirs écologiques et d'inciter les contacts entre acteurs de terrain (rôle social). Ce travail de réseau pourra s'élargir aux espaces publics ;
- La distribution des 20 premiers labels aux particuliers le 05 décembre 2014 ;
- Le développement du projet sur les communes voisines : Des séances d'information ont été faites sur Ellezelles. D'autres sont prévues sur Lessines, Chièvres et Brugelette.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- Groupe de travail « Agriculture et ruralité ».
- PCDN – groupe de travail Maya et Jardins au naturel.

3. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

Projet lot 0 : Signer la charte du PCDN.

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉPONSE À L'A21L ?

En rassemblant les particuliers autour d'un projet de préservation de la nature, ce projet vise à la fois les piliers « social » et « environnemental » du développement durable.

5. OBJECTIF(S) VISE(S)

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

OBJECTIF 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : En 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais.

6. ANNEXES

La fiche action du PCDN.

La Charte Réseau Nature de Natagora.

ANNEXE I
Fiche-action n° 3.4

Commune de Frasnes-lez-Anvaing
N° compte bancaire : IBAN BE20 0910 0038 1056
Coordinateur local PCDN : GOLABEK Vincent (069/87.16.66 + pcdn.frasnes.lez.anvaing@gmail.com)
Agent PCDN FRW : GABRIEL Aurélie (081/55.93.92 + a.gabriel@frw.be)

FICHE ACTION PCDN/FICHE ACTION PCDN-MAYA (biffer la mention inutile)

Thème/milieu/groupe de travail : GT Maya et jardins au naturel
Elaboration d'une charte sur les jardins au naturel
Objectif(s) : L'action vise à élaborer une charte incitative et non contraignante sur les éco-jardins ou jardins au naturel, en s'inspirant par exemple de la Charte des Eco-Jardins du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (cf. imprimé joint en annexe). Le document ambitionne de mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de gestion alternative d'espaces verts privés, et encourage particulièrement à se détourner de l'utilisation de produits phytosanitaires. Des visites-nature guidées peuvent être organisées dans un deuxième temps chez les particuliers ayant adopté et mis en œuvre les principes de la charte, lors de journées portes ouvertes.
Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique/au niveau des pollinisateurs : • promotion de la gestion différenciée des espaces verts • gestion différenciée des espaces verts vs usage des pesticides/herbicides ⇒ favorable aux insectes pollinisateurs
Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation : • sensibilisation des citoyens à la nature ordinaire • promotion de la gestion différenciée des espaces verts privés • mise en évidence de techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires
Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) : • Commune de Frasnes-lez-Anvaing (PCDN) : pilotage de l'action • partenaires du PCDN de Frasnes-lez-Anvaing : création et promotion de la charte • propriétaires de jardins : adhésion à la charte
Public(s) cible(s) : Tout public. Propriétaires de jardins en particulier.
Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) : • rédaction de la charte + mise en page attrayante • médiation du document • organisation de visites-nature guidées dans les jardins gérés de manière naturelle
Calendrier de réalisation de l'action : A moyen terme (3 à 5 ans).
Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?) : • moyens de communication dont dispose la Commune de Frasnes-lez-Anvaing : bulletin communal, site internet • presse locale
Estimation budgétaire détaillée : /
Autre financement : /
Localisation du projet : /



PROJET 3

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet participe à la création d'une dynamique autour des patrimoines de l'entité (patrimoine culturel, bâti, paysager, culturel, immatériel...) qui vise à inscrire les patrimoines locaux comme élément fédérateur.

Dans un premier temps, il s'agissait de créer une cellule composée de personnes sensibles au maintien des patrimoines et dans un second temps, de rendre accessible aux habitants l'ensemble des informations relatives aux différents aspects du patrimoine. Selon leur nature, ce recueil d'informations pourrait être diffusé sous forme de brochures, d'expositions, de consultation de bases de données informatisées et autres.

Étapes déjà franchies :

La Commission Patrimoine : Un appel à candidatures a été fait en septembre 2014 auprès de la nouvelle CLDR, du syndicat d'initiative frasnais et des anciens membres de la Commission Patrimoine. La première réunion a eu lieu le 14 octobre 2014 et 24 personnes se sont montrées motivées pour la sauvegarde des patrimoines locaux. Plusieurs sujets ont été abordés et certaines thématiques ont suscité l'intérêt :

- La musique (fanfare, harmonie, amicale, etc)
- Le Palace (ancienne salle de spectacle et cinéma de Frasnes-Lez-Buissenaal)
- Les deux guerres mondiales
- Les industries et les brasseries locales
- La ligne de chemin de fer
- Le bâti (ancien hôpital, maison de maître, fermes, ...)
- Le patrimoine agricole

Ces thématiques pourraient être valorisées par différents biais :

- La numérisation de documents anciens et leur mise en ligne

- L'organisation d'expositions
- La création d'un livret Patrimoine par village
- La signalisation d'éléments patrimoniaux in situ.

Lors de la seconde réunion du 21 janvier 2015, les membres ont choisi plusieurs actions à mener en 2015 dont la réfection de la chapelle de Boutigies.

La chapelle de Boutigies : Située aux abords des bassins de décantation de la sucrerie, la restauration de cette chapelle a été acceptée le 03 novembre 2014 par le comité de sélection du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW). Le gros œuvre sera donc subsidié par ce biais et réalisé par entreprises. L'aménagement intérieur de la chapelle constituera la première intervention de la Commission Patrimoine en 2015.



2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- PCDR 2000-2010
- Groupe de travail – « Développement »

- Conseil consultatif des aînés
- Consultations citoyennes
- CLDR

3. LIENS AVEC D’AUTRES FICHES-PROJETS

Fiche LT 09 – Créer un lieu de la mémoire

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET REPONSE A L’A21L ?

Le projet a un impact favorable sur la préservation des éléments identitaires à la fois traces de l’histoire locale et support de l’identité collective.

5. OBJECTIF(S) VISE(S)

DEFIN°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.2. Professionnaliser le secteur touristique

OBJECTIF 2.3. Favoriser l’attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais.

6. ANNEXES

Composition de la Commission Patrimoine

1	Société	Titre	Prénom	NOM	
6	Commission Patrimoine	Monsieur	André	Houx	
7	Commission Patrimoine	Monsieur	Guy	Guilbert	
8	Commission Patrimoine	Monsieur	Daniel	Wastrat	
9	Commission Patrimoine	Monsieur	Daniel	Descamps	
10	Commission Patrimoine	Madame	Amandine	Descamps	
11	Commission Patrimoine	Madame	Geneviève	Ruythoorens	
12	Commission Patrimoine	Monsieur	Jean-françois	Datte	
13	Commission Patrimoine	Monsieur	Patrick	Jouret	
14	Commission Patrimoine	Monsieur	Baudouin	Joseph	
15	Commission Patrimoine	Monsieur	Joseph	Tombal	
16	Commission Patrimoine	Monsieur	Philippe	Flamme	
17	Commission Patrimoine	Monsieur	Pierre	Vèche	
18	Commission Patrimoine	Monsieur	Valery	Gosselain	
19	Commission Patrimoine	Monsieur	Rudy	Kielemoes	
20	Commission Patrimoine	Monsieur	Marc	Carlier	
21	Commission Patrimoine	Monsieur	Willy	Bruyere	
22	Commission Patrimoine	Monsieur	Pascal	Lepoutte	
23	Commission Patrimoine	Monsieur	Pierre	Parez	
24	Commission Patrimoine	Madame	Vinciane	Sonck	
25	Commission Patrimoine	Monsieur	Freddy	Willocq	
26	Commission Patrimoine	Monsieur	Gaston	Scholart	
27	Commission Patrimoine	Monsieur	Willy	Pluvinage	
28	Commission Patrimoine	Monsieur	Albert	Marescaux	
29	Commission Patrimoine	Monsieur	Didier	Verdoncq	



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L
FRASNES-LEZ-ANVAING
PARTIE IV : FICHES-PROJETS – LOT 0



PROJET 4

CRÉER UN SALON DE LA JEUNESSE

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le salon de la jeunesse a pour but de permettre aux parents de Frasnes –Lez-Anvaing de prendre connaissance de l'offre en matières de garderies, d'accueil extra-scolaire, d'activités culturelles, sportives et associatives, de mouvements de jeunesse et d'associations diverses.

Dès les séances d'information et de façon récurrente lors des groupes de travail et des réunions de CLDR, le manque d'infrastructure d'accueil pour les tout-petits et d'informations générales sur les associations locales liées aux activités pour la jeunesse s'est fait ressentir et l'organisation d'un salon a été proposée.

Etapes déjà franchies :

Organisation du salon de la jeunesse le samedi 28 juin 2014 : Suite à ces demandes, le Collège a pris l'initiative d'organiser, en collaboration avec les responsables de la plate-forme jeunesse et de l'accueil extra-scolaire, une première manifestation. La période choisie fut la fin de l'année scolaire afin que parents et enfants puissent faire leurs choix pour l'année scolaire suivante.

Chant, musique, solfège, équitation, gymnastique, hockey, Rugby, foot, danse, peinture, dessin, pétanque, plaines de jeux, stage Adepts, ... Toute la journée, l'offre en matière de loisirs et d'activités parascolaires a rencontré la demande au travers d'une journée "portes ouvertes" sur le site du hall sportif.

Cette première édition fût un réel succès, le Collège souhaite que cette manifestation soit organisée chaque année à la même période.

Pour les éditions futures, le salon est voué à se développer afin de répondre également aux demandes liées à l'accueil des tout-petits, au bien-être et à la santé.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- Consultations citoyennes
- Groupe de travail « Bien dans son corps, bien dans sa tête »
- Conseil communal de la jeunesse
- Plate-forme jeunesse

3. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

Fiche CT 09 – Créer un espace polyvalent à Montroeuil-au-Bois

Fiche CT 02 – Créer un complexe associatif et culturel « La Cigale »

Fiche MT 08 : Favoriser le sport par la création d'aires de jeux

Fiche LT 08 : Augmenter la capacité d'accueil des tout-petits

Fiche LT 12 – Promouvoir le sport pour tous : créer de nouvelles infrastructures sportives

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET REPONSE A L'A21L ?

La vocation du salon de la jeunesse permettra un impact social positif dans la mesure où il favorise les relations sociales entre les habitants. Ce projet a pour but d'améliorer le cadre de vie des plus jeunes, de faciliter l'accès au sport et donc d'améliorer la santé.

5. OBJECTIF(S) VISE(S)

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.3. Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais.

6. ANNEXES

Photos prises lors de l'inauguration du salon (source : site Internet communal)





PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L
FRASNES-LEZ-ANVAING
PARTIE IV : FICHES-PROJETS – LOT 0



PROJET 5

CRÉER UNE PLATE-FORME INTERSERVICES

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Collège communal a souhaité mettre rapidement en place une dynamique interservices au sein de l'Administration communale par le biais de la plate-forme afin :

- D'élaborer une charte d'engagement communal en faveur du développement durable et d'en appliquer les principes dans la mise en œuvre des projets communaux ;
- De réaliser un plan d'actions communales en faveur du développement durable ;
- D'établir un programme d'actions internes aux services communaux afin de favoriser une dynamique et une certaine transversalité.

Etapas déjà franchies :

- **La création de la plate-forme en juillet 2013.** Celle-ci est coordonnée par la FRW et supervisée par le Directeur Général de l'Administration communale. Entre juillet 2013 et juin 2014, elle s'est réunie à quatre reprises.
- **L'élaboration de la charte d'engagement communal en faveur du développement durable.** Le document a été rédigé par la plate-forme interservices et approuvé par le Conseil communal du 03/11/2014.
- **La préparation du programme d'actions internes** élaboré sur base d'une enquête menée auprès des différents services administratifs et ouvriers. La proposition de programme doit encore être approuvée par le Collège communal. La concrétisation des actions est prévue dans les deux prochaines années.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale

3. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

Sans objet

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET REPONSE A L'A21L ?

Ce projet veut mettre le développement durable au sein des politiques quotidiennes des services de l'administration.

5. OBJECTIF(S) VISE(S)

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.4. Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

6. ANNEXES

Le programme d'actions interservices

La délibération du CC adoptant la charte communale d'engagement pour le développement durable

Le programme d'actions interservices

Rubrique : Fournitures et consommables

Action	Explication	Délais
Consommation de produits locaux et régionaux lors des réceptions communales, repas du personnel,...	Utilisation de produits de bouche cultivés et/ou fabriqués dans l'entité et dans les communes voisines pour les repas et réceptions de la commune. Le café fait partie des achats groupés avec le CPAS – marque Blanco par 5kg) 3,42€ le kg HTVA)	Réalisé
Consommation quotidienne de café.		
Consommation de produits issus du commerce équitable	Actuellement aucune denrée ne provient du commerce équitable. Seul l'achat de café semble possible à condition de bien gérer la consommation et les quantités (voir note explicative)	A voir avec le Collège
Utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement. Emploi de matériel de nettoyage réutilisable.	Achats de produits d'entretien de la marque Global Net sur base du marché SPW (entreprise de Pecq) + l'utilisation de matériel réutilisable (torchons, chiffons, lavettes).	Réalisé
Utilisation rationnelle du papier recyclé	Les services utilisent le papier « Futur multitech – Eco label » - achat groupé avec le SPW	Réalisé
Achat de matériel informatique performant	Souhait d'obtenir un scanner et une imprimante par étage.	Mis en œuvre récemment
Sensibilisation du personnel sur les fonctionnalités des appareils de bureau.	Sensibiliser aux bonnes pratiques. Mise en veille – éteindre écran -...	Réalisé (par Germain Martin)

Rubrique : L'eau

Action	Explication	Délais
Consommation de l'eau de ville	Des fontaines à eau avec conteneur en PVC existent déjà. Un projet de fontaines à eau de ville est souhaité. Il s'agit d'un système directement relié à l'eau de ville qui évite l'utilisation des contenants en plastique. (voir note explicative)	A voir avec le Collège
Utilisation d'eau de pluie pour les chasses et le nettoyage	Le puits situé sur la place de l'hôtel de ville pourrait être remis en service pour alimenter les sanitaires (à voir avec le service travaux)	
Installation de chasses économiques	La plupart des chasses sont économiques	Réalisé

Rubrique : Les déchets

Action	Explication	Délais
Soutien et mise en place d'un système de tri sélectif	Le personnel est bien sensibilisé au tri des déchets. Ce qui pose encore problème c'est le matériel de tri qui n'est pas adapté. Proposition d'acheter des modules de 3 poubelles pour chaque étage (donc 3 modules) Voir note explicative	A voir avec le Collège

Rubrique : L'air

Action	Explication	Délais
Amélioration de la qualité de l'air par les plantes	Une enquête menée auprès des différents services communaux identifiera les personnes qui souhaitent avoir des plantes dans leurs bureaux. Une liste des plantes bénéfiques sera communiquée au personnel.	A voir avec le Collège

Rubrique : La mobilité et les transports

Action	Explication	Délais
Sensibiliser le personnel au covoiturage	Le covoiturage spontané est appliqué entre certaines personnes mais il semble très difficile d’instaurer le covoiturage pour l’ensemble du personnel	En partie réalisé
Achat de véhicules électriques	Le service des travaux possède une voiture électrique mais le bilan est assez négative (peu d’autonomie, moteur peu puissant, inadapté au relief des collines...). Des vélos électriques pourraient être achetés par la commune (voir avec l’intercommunale IDETA)	A voir avec le Collège

Rubrique : La communication interne

Action	Explication	Délais
Réalisation d’un organigramme complet des services communaux, para-communaux.	Le personnel souhaite avoir cet outil afin de pouvoir mieux communiquer vers l’extérieur (savoir orienter la personne vers le bon service)	A voir avec le Collège
Mise en place d’un réseau intranet	Cette action pourrait faciliter les échanges d’infos entre les services.	A voir avec le Collège



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS – LOT 0



PROJET 6

APPLIQUER LE CONCEPT « CLIC LOCAL » DE L'APAQW

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet vise l'information des producteurs et des collectivités du Pays des Collines sur le concept du nouveau produit de l'APAQW : le clic local. Cette sensibilisation devrait aboutir à une meilleure connaissance des productions locales et les possibilités pour les collectivités d'y accéder.

Comme dans de nombreuses régions, les circuits courts ont trouvé un regain d'intérêt à Frasnes-Lez-Anvaing ; la vente directe aux particuliers, le groupement d'achat local 'Frêne GAL' et les marchés fermiers du Parc naturel du Pays des Collines (PNPC) permettent aux consommateurs d'accéder plus facilement à ces produits. Toutefois, ces filières ne conviennent pas à tous ; les collectivités, soumises aux marchés publics, peuvent difficilement y accéder.

Dès les premières consultations menées dans le cadre de l'ODR, ce constat a été mis en avant : l'entité dispose de nombreux producteurs mais ces denrées locales de qualité ne se retrouvent ni dans les assiettes des enfants à l'école, ni dans celles fournies par le CPAS. Mener la réflexion sur l'accès aux produits locaux par les collectivités semblait donc une priorité.

Début 2014, l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W) lançait un nouveau concept appelé Lelcliclocal.be. Cette plate-forme permet de faciliter la rencontre entre l'offre des producteurs et la demande des collectivités. Elle comporte un catalogue en ligne des producteurs ainsi qu'une interface sécurisée permettant de passer des marchés publics de manière simplifiée. Après une phase de test, l'APAQ-W rend le système public en milieu d'année. Pourtant, à Frasnes-Lez-Anvaing, seuls deux producteurs sont inscrits sur le site et aucune collectivité n'y est recensée. Suite à ce constat, la CLDR souhaite que la communication autour du projet soit développée.

Étapes déjà franchies :

La FRW a organisé, le 4/12/2014, une séance d'information animée par l'APAQ-W dans les locaux de l'administration. Une collaboration avec le PNPC a permis

d'élargir l'invitation à tous les producteurs et collectivités du Pays des Collines. Cette soirée a réuni 3 producteurs et 4 collectivités dont 2 se sont inscrits directement sur le site. Une évaluation sera faite à la fin du mois de juin 2015.



2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- Consultations citoyennes
- Groupe de travail « Agriculture et ruralité »
- CLDR

3. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

Fiche MT 01 - Concrétiser le hall relais agricole.

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉPONSE À L'A21L ?

La plus-value durable est multiple :

En réduisant le nombre d'intermédiaires, la collectivité devrait réaliser des économies tout en donnant aux consommateurs l'accès à des produits frais, de qualité et de saison.

Les producteurs augmenteront la diversification de leur activité et leur chiffre d'affaire.

Enfin, au niveau environnemental, les circuits courts permettent de réduire le nombre d'intermédiaires, les distances de transit de marchandises et donc les rejets de CO₂.

5. OBJECTIF(S) VISE(S)

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.1. S'identifier en tant que pôle agricole.

6. ANNEXES

Folder d'information de l'APAQ-W : « Le clic local, la plateforme des produits de l'agriculture ».









LECLICLOCAL.BE : LE LIEN ENTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LES COLLECTIVITÉS

La plateforme Lecliclocal.be facilite la rencontre entre l'offre des producteurs et la demande des collectivités.

Elle comporte un catalogue en ligne des producteurs agricoles et horticoles locaux souhaitant fournir leurs produits aux collectivités en circuit court.

Par ailleurs, une interface sécurisée permet de passer des marchés publics de manière simplifiée : en quelques clics, une offre pour des fournitures variées peut être demandée aux producteurs sélectionnés.

Une simple inscription suffit pour bénéficier de ce service développé par l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité.

COLLECTIVITÉ : ACCÉDEZ AUX PRODUITS LOCAUX DE QUALITÉ !

Vous êtes une collectivité (administration, école, maison de repos, CPAS...) et vous souhaitez vous fournir en produits locaux ?

Optez pour Lecliclocal.be !

PRODUCTEUR : INTÉGREZ LE MARCHÉ DES COLLECTIVITÉS !

Vous êtes un producteur du secteur agricole ou horticole et vous êtes intéressé par le marché des collectivités (administration, école, maison de repos, CPAS...) ? Vous êtes disposé à assurer la livraison ?

Optez pour Lecliclocal.be !

POURQUOI ?

- C'est gratuit !
- En quelques clics, demandez et recevez des offres des producteurs de votre choix tenant compte des règles des marchés publics
- Les producteurs vous livrent
- Bénéficiez des outils de communication vers vos publics

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur le site www.lecliclocal.be, onglet « Connexion »

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Contactez Anne Jandrain par téléphone au 081 33 17 20 ou 081 33 17 00, ou par e-mail : ajandrain@apapqw.be

Contactez Emeline Sauvage par téléphone au 081 33 17 23 ou 081 33 17 00, ou par e-mail : e.sauvage@apapqw.be

APAO-13-13479-Ingénieur-07-080314.indd 2

Plus de précisions dans les conditions générales d'utilisation.

65/14 12:38



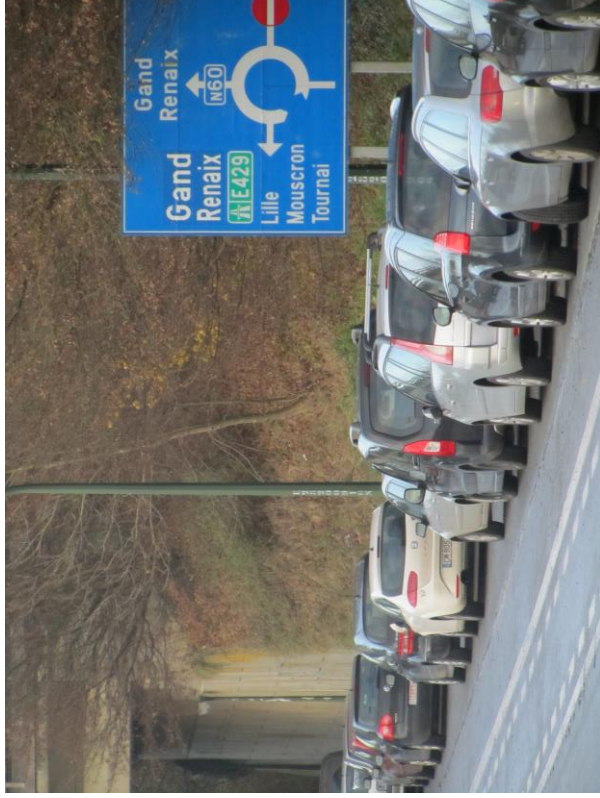
PROJET 7

[PROMOUVOIR LE SITE WEB CARPOOL.BE](http://www.carpool.be)

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Cette action vise l'information des citoyens sur les différentes possibilités de faire du covoiturage et plus particulièrement sur les principes du carpooling repris sur le site Carpool.be.

Actuellement, du covoiturage spontané est déjà effectif, comme le prouvent les voitures stationnées en semaine aux abords de l'autoroute A8.



Toutefois, ce mode de transport pourrait être amplifié. Le site Carpool.be est un site de référence en la matière. Pourtant, il est encore très peu utilisé dans l'entité.

Dans son diagnostic, le Plan Communal de Mobilité établissait que 91% des déplacements des habitants de Frasnes-Lez-Anvaing sont réalisés en voiture, dont 50,5%

Envie de partager votre voiture, vos frais de déplacements et de réduire votre impact écologique ?

Lors des réunions organisées dans le cadre de l'Opération de Développement Rural, des citoyens ont souhaité promouvoir le covoiturage à partir de Frasnes-Lez-Anvaing. Carpool.be est un site de référence en la matière. Pourtant, il est encore très peu utilisé dans l'entité.



Carpool.be est un site internet gratuit sur lequel vous pouvez vous proposer en tant que conducteur et/ou passager pour vos trajets récurrents. Une fois inscrit(e), vous indiquez votre destination, les heures de départ et de retour et vérifiez si des offres de covoiturage correspondent à vos attentes.

Outre une réduction de votre impact écologique sur la planète, vous faites de sérieuses économies (réduction des frais d'essence, d'entretien et d'usure de la voiture, ...).

Par exemple, en covoiturant comme chauffeur à tour de rôle pour vous rendre de Frasnes-Lez-Anvaing à Tournai du lundi au vendredi, vous économisez plus de 1100€ par an ! Pour un trajet quotidien de Frasnes-Lez-Anvaing à Bruxelles : Près de 4.000€/an !!

Intéressé(e) ? Faites votre propre calcul sur le site et découvrez les économies que vous pourriez réaliser !

À bientôt sur www.carpool.be !

Plus d'information sur l'Opération de Développement Rural :
Fondation rurale de Wallonie
wallonie.picarde@frw.be
069/87 10 90

comme conducteur seul. Cet usage intensif s'explique, entre autre, par l'allongement des distances domicile-travail ou domicile-école et la faible offre en transports alternatifs. Autre constat opéré ; des aménagements physiques ne sont pas suffisants, il est nécessaire de communiquer pour inciter la population à des changements de comportement en matière de transfert modal.

www.mobilideta.be a par exemple proposé des alternatives de mobilité pour accéder aux parcs d'activité de la Wallonie picarde. Pour inciter les changements de comportement et franchir le premier pas, plusieurs journées d'encadrement des travailleurs avaient été organisées.

La volonté de la CLDR a été de lancer prioritairement l'action de sensibilisation sur le site Carpool.be.

Etapes déjà franchies :

A l'initiative de la FRW, un article expliquant le principe du site a été publié dans le bulletin communal de novembre 2014.

Il a également été diffusé sur le site internet communal en novembre 2014.

Une évaluation sera faite à la fin du 1^{er} semestre 2015 et permettra d'établir si des actions supplémentaires sont nécessaires.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Administration communale
- Consultations citoyennes
- PCM
- CLDR

3. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

CT07 – Créer un parking de covoiturage

4. EFFETS INDUITS DANS LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET REPONSE A L'A21L ?

Economique, écologique et convivial, le covoiturage répond à l'ensemble des critères du Développement durable.

5. OBJETIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

Défi 1 • En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural

OBJECTIF 1.3. Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la sécurité routière

OBJECTIF 1.4. Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

6. ANNEXES

Néant



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 01

CREER LA MAISON RURALE - LA CIGALE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

L'ambition du projet est de rassembler en un seul lieu les espaces indispensables pour la culture, la convivialité et l'épanouissement de chacun :

- une salle polyvalente d'une capacité minimale de 250 places complémentaire aux infrastructures disponibles dans la région ;
- une scène ;
- deux loges ;
- un bureau pour le gestionnaire des lieux ;
- deux salles plus petites, pour des réunions, conférences et ateliers ;
- un espace bar.

Il s'agit de construire un bâtiment basse énergie avec des facilités d'accès. La commune vient d'acquérir un terrain situé à proximité du rond-point dit du sucre. C'est sur cette parcelle située au pied de l'entrée principale de la Commune, desservie à la fois par la N60 et l'A8, que sera construite la maison rurale « La Cigale ».

b. Constat et justification

Depuis plusieurs années, des projets d'aménagement d'une salle de fête se succèdent à Frasnes-lez-Anvaing. Les citoyens réclament une salle de conférence, des locaux adaptés au théâtre et à l'accueil des répétitions des troupes.

Dans le PCDR 2000-2010, il avait été décidé de réaffecter après restauration l'ancien cinéma « Le Palace » situé rue Basse dans le centre de Frasnes-lez-Buissenal. Une première phase des travaux a permis de stabiliser le bâtiment et le mettre hors-eau. Cependant, l'évolution du projet et des prix a conduit la Commune à abandonner ce site, repris depuis lors dans le Plan d'Ancreage 2014-2016.

Par la suite, la Commune a eu l'opportunité d'associer ce projet à celui d'un parking de covoiturage (fiche-projet CT 06) au lieu-dit de la Longue Saule près du rond-point dit du « Sucre », porte d'entrée principale de la Commune.

Le choix de cet emplacement à la fois proche du centre de Frasnes-lez-Buissenal mais assez éloigné pour éviter les nuisances pour les voisins permet de mutualiser les aménagements prévus pour deux projets repris dans les priorités de la CLDR.

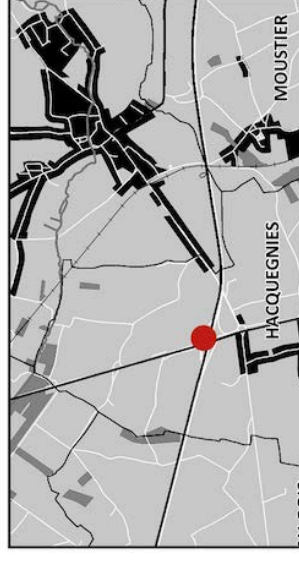
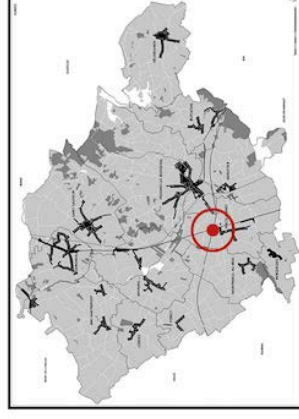
Le parking de covoiturage essentiellement occupé pendant la journée pourra être utilisé par les visiteurs de la Maison rurale pour les activités organisées généralement en soirée.

c. Origine de la demande

- PCDR 2000 – 2010
- Consultations citoyennes – GT « Développement »
- CLDR
- Centre culturel du Pays des Collines
- Administration communale

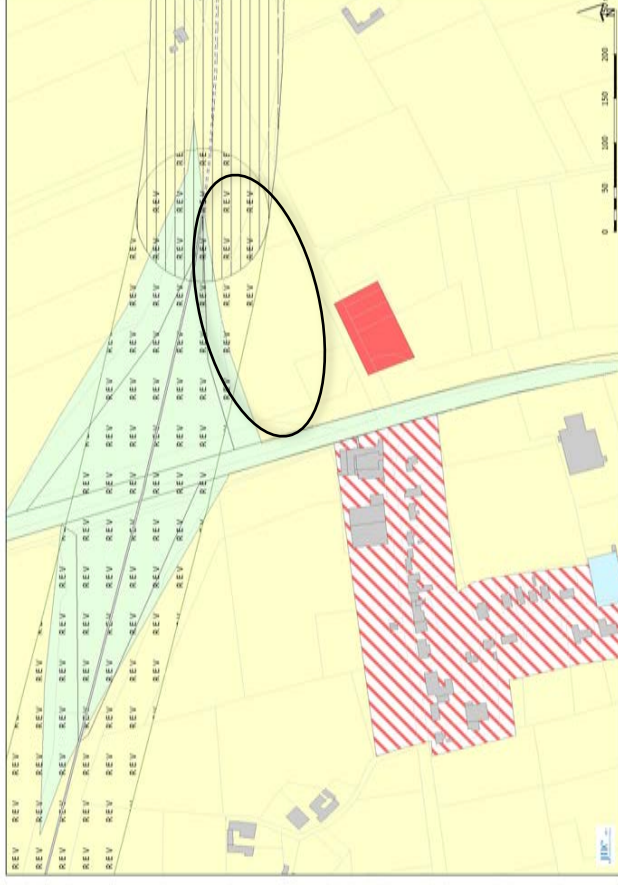
d. Localisation

Le terrain se situe aux abords du rond-point dit du sucre, au lieu-dit « Les Caluyères » à Hacquegnies – parcelle A143^o

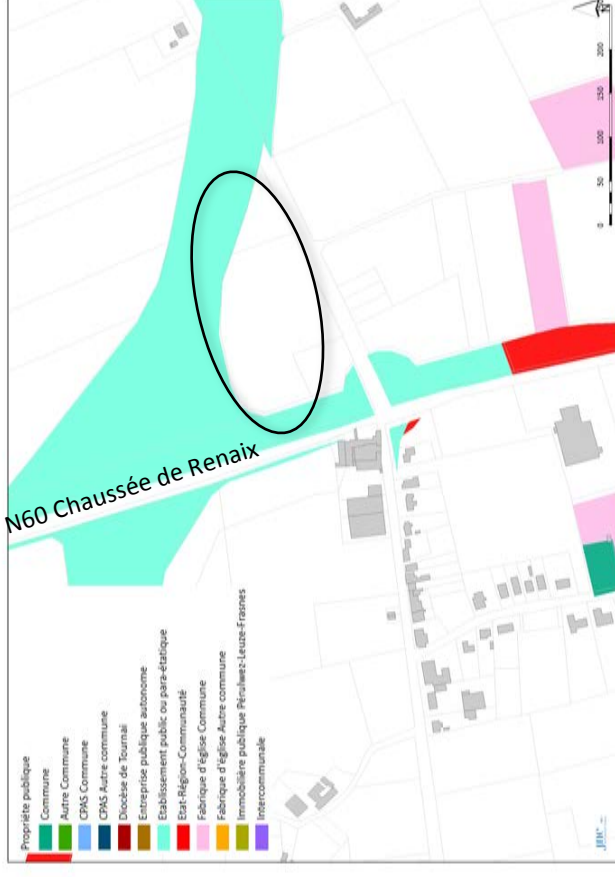


e. Statut au plan de secteur

Le terrain est situé en zone agricole au plan de secteur. Néanmoins, pour un projet public, la commune peut faire usage de l'article 127 du CWATUPE.

f. Statut de propriété

Le terrain appartient à la Commune.

2. PROGRAMME DE REALISATIONa. Conditions préalables

- Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Néant

c. Tâches restant à réaliser

- Inventaire des activités précises à envisager dans la salle
- Désignation d'un auteur de projet
- Affinement de l'avant-projet en concertation avec la population

- Adjudication des travaux
 - Mise en œuvre du projet
 - Mise en place d'un outil de gestion du lieu.
- d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
- Projet repris dans l'ancien PCDR ;
 - Demande récurrente du monde associatif et de la population.
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

- a. Estimation globale du coût

Les deux parcelles vont être achetées par la Commune pour une somme de 132.000 € avec la participation de l'IDETA à hauteur de 18.000 € (pour l'aménagement du parking de covoiturage).

Fiche CT 01 : Créer la maison rurale - La Cigale									
Postes financés par le Développement Rural									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		
					%	Somme	%	Somme	
Bâtiment	500	m²	2.000,00 €	1.000.000 €					
Abords du bâtiment	500	m²	250,00 €	125.000 €					
Sous-total HTVA				1.125.000 €		438.533 €		686.467 €	
Sous-total TVAC				1.361.250 €		530.625 €		830.625 €	
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR									
Postes financés par une autre source de subsides									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement		
					%	Somme	Qui	%	Somme
Equipements	1	fft	50.000,00 €	50.000 €	50%	25.000 €	FWB	50%	25.000 €
Sous-total HTVA				50.000 €		25.000 €			25.000 €
Répartition du cout total du projet				Coût total estimé	Autre financement				
TOTAL HTVA				1.175.000 €		686.467 €			25.000 €
TVA 21 %				246.750 €		144.158 €			5.250 €
TOTAL TVA Comprise				1.421.750 €		830.625 €			30.250 €

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- SPW-DGO3 (Direction du Développement Rural)
- Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Centre culturel du Pays des Collines ;
- Troupes de théâtre ;
- Syndicat d'initiative frasnois (SIF) ;
- CLDR.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Gestion et entretien des locaux
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Structuration d'une offre culturelle à l'échelle du PNPC
 - Création d'un lieu de rencontre
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Usage de matériaux et technologies durables pour la construction
- c. Création d'emploi(s) envisagée
 - 0,5 ETP (concierge - entretien)

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- L0 - 03 - Mettre en valeur les éléments du patrimoine ;
- L0 - 04 : Créer un salon de la jeunesse ;
- CT 03 : Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins - aménager un pôle d'accueil ;
- CT 06 : Créer un parking de covoiturage ;
- LT 09 : Créer un lieu de la mémoire.

6. INDICATEURS

d. Indicateur de réalisation

- Construction du bâtiment (source : AC – cible : 1)

e. Indicateur de résultat

- Taux d'occupation des locaux à l'année - rapport réservation associations / privés (source : gestionnaire des lieux - cible : 70/30)
- Type d'activités différentes par année (source : gestionnaire des lieux - cible : 10)

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante



Figure 1: Terrain agricole choisi pour la construction du bâtiment (Source : Google Maps)



Figure 2: Sculpture « identitaire » implantée au centre du rond-point dit du sucre (Source : JNC AWP)

b. Références



Figure 3: Bâtiment - Maison de village passive à Laplaigne - Brunehaut (Source : FRW)



Figure 4: Intérieur - Maison de village passive à Laplaigne - Brunehaut (Source : FRW)



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 02

VIABILISER LE SITE DE FRASNES-LES-BASSINS – CONNECTER FRASNES-LES-BASSINS AU POLE RURAL

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

L'enjeu majeur est de tourner le centre vers les bassins de manière à **entretenir un dialogue entre « le vert et l'urbain »** permettant de **renforcer la centralité de Frasnes**.

Il s'agira donc de :

1. Donner de la visibilité au site de Frasnes-les-Bassins, inviter les visiteurs depuis la route régionale, la rue commerçante traversant le centre (N529) ;
2. Gérer l'accessibilité au site en favorisant les modes alternatifs ;
3. Articuler et relier les polarités existantes (Maison communale, Hall sportif, Grand'Place, crèches, maison de repos ...) et en projet (pôle d'accueil touristique, ancienne gare, hangar à sucre¹ ...).

La concrétisation de ces objectifs pourra être traduite respectivement par les actions suivantes :

1. Développement d'une coulée verte accompagnant des cheminements doux depuis les entrées de ville via la ligne 86 et la mise en valeur de la Rhosnes ;
2. Connexion directe entre le pôle d'accueil (situé à l'arrière de la bibliothèque) et la future voie verte (ligne 86) via le site du FOREM et le hangar à sucre ;
3. Connexion de 3 pôles principaux rendus aux piétons : Grand-Place - Esplanade - hangar à sucre par un réseau de sentiers et une distribution de zones de stationnement raccordant les pôles secondaires (écoles, quartiers durables, crèches, ancienne gare, maison de repos ...) (voir fiche MT 02) ;
4. Densification des zones situées entre ces 3 pôles principaux.

¹ Hangar agricole de dimension importante hérité de l'ancienne sucrerie. Actuellement cet hangar abrite des stocks de sucre, qu'en sera-t'il à terme?

Au-delà de la structuration urbaine, il tient également de dynamiser plus spécifiquement le site des bassins via :

- la matérialisation d'un point d'accueil (voir fiche CT04) ;
- l'ouverture au grand public et donc une sécurisation des accès et un balisage nécessaire à la préservation de zones naturelles isolées du public ;
- le développement et renforcement des animations sur le site (découverte nature, pôle VTT, production énergétique ...)

b. Constat et justification

Même si l'industrie sucrière s'efface, elle laisse derrière elle un patrimoine indélébile, un héritage converti vers le durable par les efforts des différents acteurs pour sa réhabilitation. En effet, la reconversion est sociale : une identité forte - économique : une zone d'activité économique et environnementale : une réserve naturelle.

Dès la fermeture de la sucrerie, la volonté est de faire du site de Frasnes-les-Bassins un « catalyseur de développement rural », tout en protégeant la richesse qui s'y est développée, d'y aménager un centre de détente et de découverte, une aire d'accueil touristique.

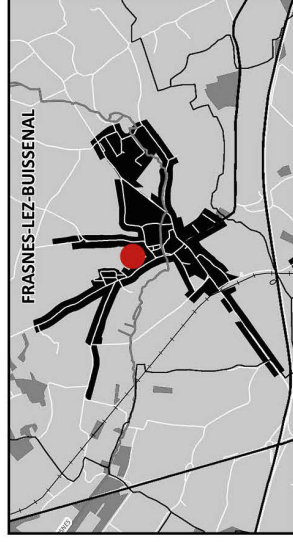
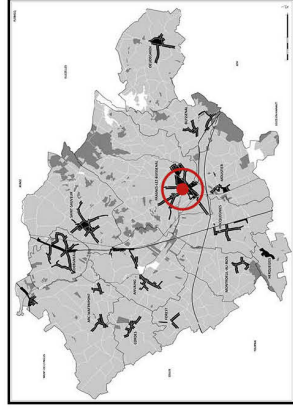
Néanmoins, l'ampleur des superficies (12 ha de ZAE, 20 ha de RND, un hangar à sucre de plus de 7.250 m² ...), leur localisation à « l'arrière » du centre-ville et la répartition des pôles d'attrait nécessitent une **réflexion coordonnée avec l'aménagement du pôle rural de Frasnes-lez-Buissenal**.

c. Origine de la demande

- Auteur de projet ;
- CLDR ;
- CRIE ;
- IDETA.

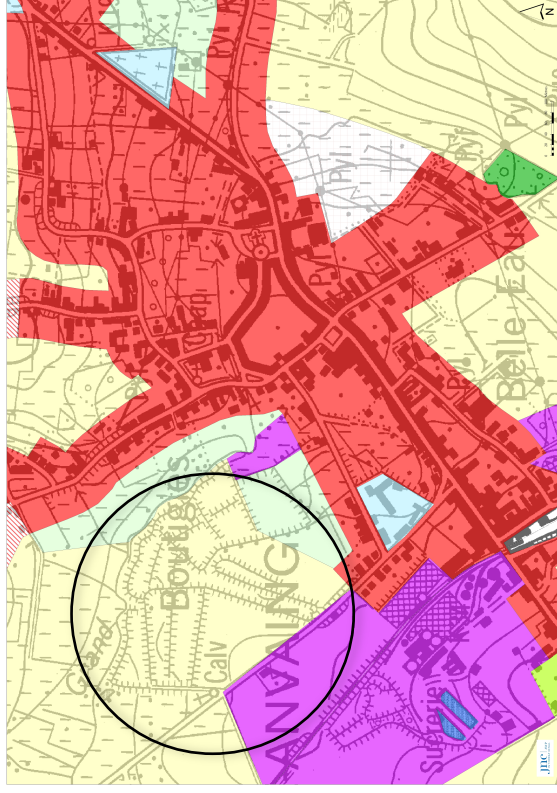
d. Localisation

Le projet concerne le centre de Frasnes-lez-Buissenal et spécifiquement le site de Frasnes-les-Bassins compris entre les rue Oscar Soudant, rue de la Fauvette, rue du Cloître et rue du Marais Gaucquier.



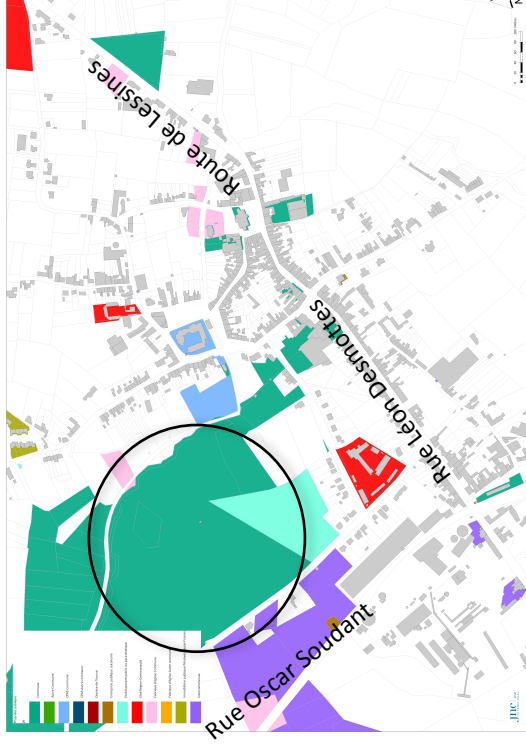
e. Statut au plan de secteur

Le périmètre d'étude est à cheval sur des zones d'habitat, d'activité économique industrielle et de la zone verte.



f. Statut de propriété

Les terrains convoités appartiennent majoritairement à la commune. Le solde se partage entre des propriétaires privés, le CPAS et le FOREM.



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Précision des schémas existants (Esquisse d'IDETA, Schéma Directeur : Frasnes 2025...)

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Acquisition des terrains par la commune ;
- Reconnaissance en réserve naturelle domaniale - convention avec le SPW ;
- Schéma d'intentions pour l'aménagement de Frasnes-les-Bassins proposé par IDETA ;
- Plan de gestion du site de Frasnes-les-Bassins ;
- Gestion et visites de la réserve naturelle par le CRIE ;
- Schéma directeur Frasnes 2025.

c. Tâches restant à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet ;
 - Matérialisation des options d'aménagement ;
 - Animation du site de Frasnes-les-Bassins.
- d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
- L'attractivité et l'attache des habitants au site de Frasnes-les-Bassins n'est plus à démontrer (malgré que le site ne soit pas encore ouvert au grand public, des visites et des animations ont lieu régulièrement) ;
 - L'investissement et la dynamique du CRIE ;
 - L'implication d'IDETA ;
 - Le potentiel de coordination de plusieurs projets (CRIE, SIF, IDETA ...).

e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 02: Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins - connecter FLB au pôle rural									
Postes financés par le Développement Rural									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		
					%	Somme	%	Somme	
Connexion à la voie verte									
Acquisition des terrains	1890	m²	2,00 €	3.780 €	20%	756 €	80%		3.024 €
Aménagement de la liaison vers la voie verte	1890	m²	80,00 €	151.200 €	20%	30.240 €	80%		120.960 €
Connexion via la Rhosnes									
Acquisition des terrains	660	m²	70,00 €	46.200 €	20%	9.240 €	80%		36.960 €
Aménagement d'un sentier et mise en valeur cours d'eau	660	m²	90,00 €	59.400 €	20%	11.880 €	80%		47.520 €
Sous-total HTVA				260.580 €		52.116 €			208.464 €
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR									
Répartition du coût total du projet				Coût total estimé	DR	Commune	Autre financement		
TOTAL HTVA				260.580 €	208.464 €	52.116 €	0 €		
TVA 21 %				54.722 €	43.777 €	10.944 €	0 €		
TOTAL TVA Comprise				315.302 €	252.241 €	63.060 €	0 €		

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CRIE Mouscron ;
- IDETA ;
- PNPC.

4. **OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE**

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

OBJECTIF 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

OBJECTIF 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière...

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

OBJECTIF 2.2 Professionnaliser le secteur touristique

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnais

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Développement du tourisme vert et cycliste ;
 - Développement de l'HORECA ;
 - Création de logements adaptés ;
- Effets probables sur le développement social
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune ;
 - Amélioration du cadre de vie - aménagement d'un espace vert aux abords directs du pôle urbain ;
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Réhabilitation - gestion parcmoneuse du sol ;
 - Valorisation et sensibilisation au respect de la nature ;
 - Maintien et développement d'espèces rares ;
- c. Création d'emploi(s) envisagée
- Néant

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- L0 - 01 : Signer la charte du PCDN ;
- L0 - 03 - Mettre en valeur les éléments du patrimoine ;
- CT 03 : Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins - aménager un pôle d'accueil ;
- CT 07 : Réseau de mobilité douce - Créer une voie verte (ligne 86) ;
- LT 12 : Promouvoir le sport pour tous - création de nouvelles infrastructures.

6. INDICATEURS

a. Indicateurs de réalisation

- Réalisation du schéma d'urbanisation (Source : AC – cible : 1)
- Réalisation des travaux de prolongement de l'esplanade (Source : AC – cible : 1)
- Réalisation des travaux de la connexion voie verte (Source : AC – cible : 1)

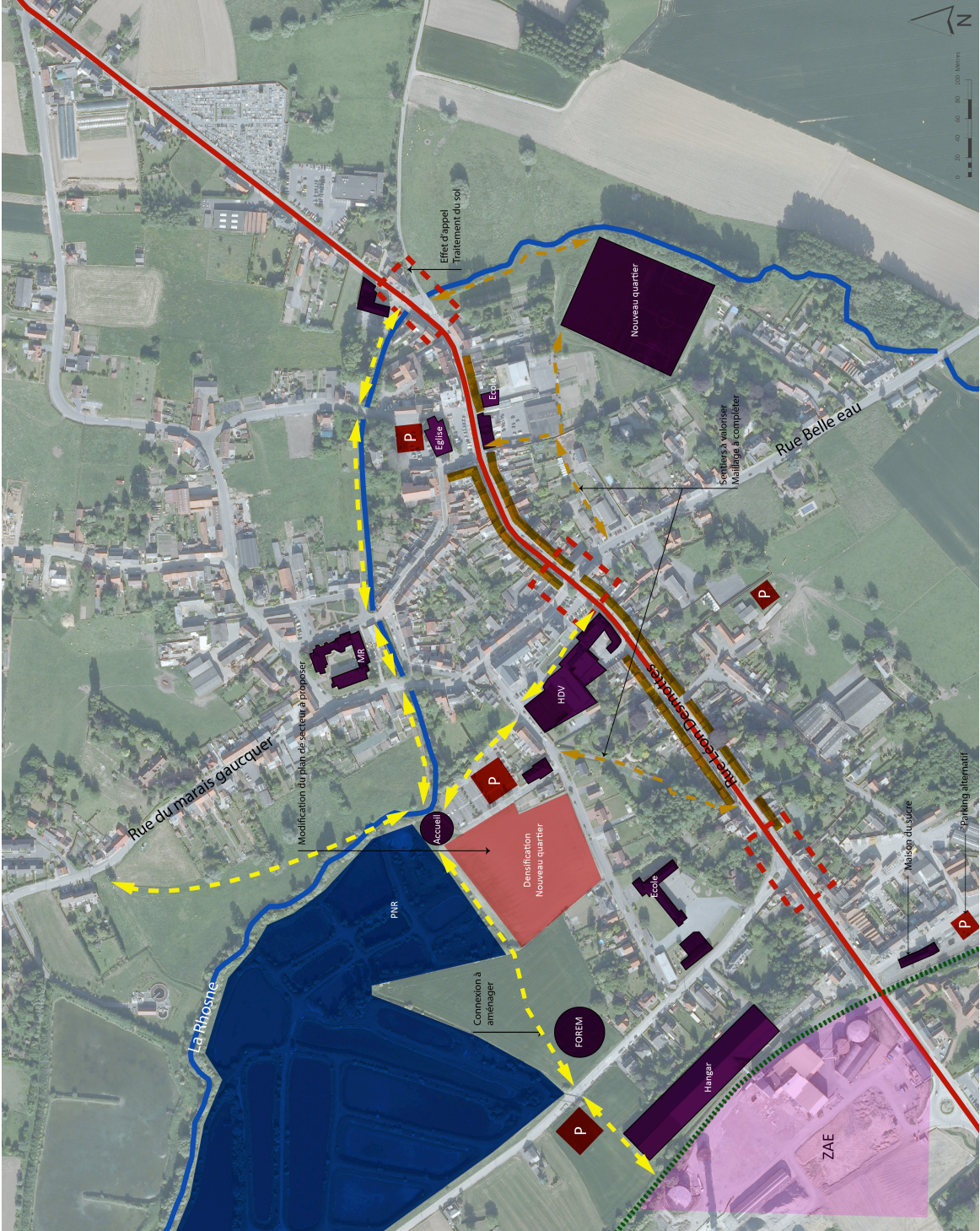
Réalisation des travaux le long de la Rhosnes (Source : AC – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat

- Nombre de visiteurs de la réserve naturelle (Source : questionnaire – cible : 100/semaine);
- Enquête sur le moyen d'accessibilité de Frasnes-les Bassins auprès des visiteurs (Source : questionnaire – cible : 80 %)
- Augmentation de la densité du centre (Source : AC – cible : 2014 + 10 %)

7. ANNEXE(s)

a. Schéma de principe d'aménagement pour le pôle rural (JNC AWP)





PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 03

VIABILISER LE SITE DE FRASNES-LES-BASSINS - AMENAGER UN POLE D'ACCUEIL

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Les objectifs de la présente fiche sont de :

- Créer un point d'accueil « repère » et parfaire sa visibilité ;
- Améliorer la communication touristique ;
- Identifier un point d'information touristique (infos horeca, hébergements, festivités ...)
- Proposer des produits touristiques combinés valorisant l'ensemble des atouts de la commune (packaging) ;
- Développer les nouvelles technologies (GPS, QR-Code, géo-catching...) pour vanter les ressources locales ;
- Proposer un lieu d'accueil pour classes vertes ;
- Aménager un point d'arrêt VTT (lavage, réparation...).

Il s'agira de construire un bâtiment d'accueil pour les visiteurs de la réserve, les touristes et plus particulièrement pour les cyclistes (location de vélos, services, commodités cyclistes). Il est donc nécessaire de le relier de la manière la plus directe avec le réseau cyclable (la future voie verte - ligne 86).

Ce point d'accueil mettra à disposition le nécessaire pédagogique pour sensibiliser et valoriser la réserve naturelle (guide-nature, classes vertes, PNPC ...)

Ce local rassemblera informations touristiques et autres informations suscitant l'envie de découvrir la commune.

A terme, il pourrait être associé à un espace HORECA qui se voudrait une vitrine des produits locaux du Pays des Collines. La gestion de cet établissement pourrait s'envisager sous la forme d'un partenariat public-privé avec l'exploitation d'un espace HORECA par un indépendant. Ce service HORECA sera complémentaire et ne pourra concurrencer l'offre existante.

b. Constat et justification

Le Parc Naturel du Pays des Collines et la politique de la Wallonie Picarde incitent de nombreuses personnes à venir découvrir les paysages frasnais. La volonté est de positionner Frasnes en tant que pôle de « tourisme vert » et plus particulièrement son centre en valorisant le site de Frasnes-les-Bassins (voir fiche n°CT02). L'objectif est d'inviter les promeneurs à faire une halte, consommer au cœur du noyau de Frasnes-lez-Buissenal mais aussi de centraliser et « professionnaliser » l'information touristique.

La réserve naturelle est déjà animée par les représentants du CRIE de Mouscron et ces activités ne demandent qu'à s'étendre. En effet, le potentiel est présent et le site est configuré de manière à pouvoir réserver des lieux calmes pour le développement de la biodiversité tout en disposant de site ouvert au grand public pour l'aspect pédagogique et didactique.

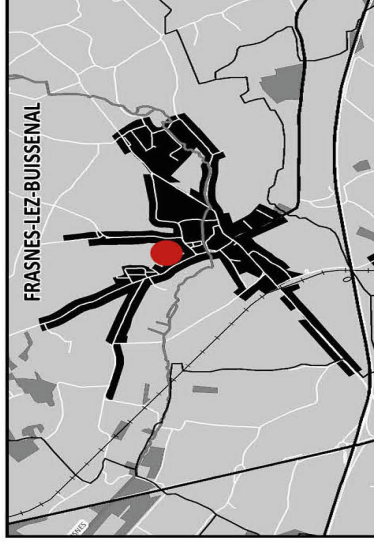
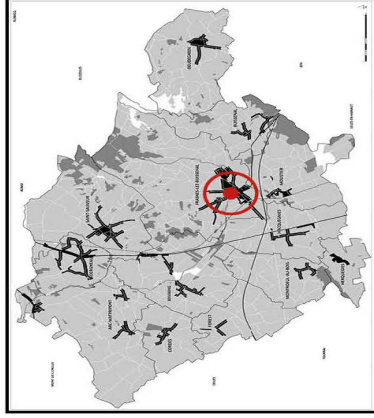
A l'heure actuelle, la commune ne dispose pas d'une structure professionnelle en tant que telle pour la gestion du tourisme. Il existe un syndicat d'initiative géré par une asbl très active dans le secteur mais qui nécessite un renforcement professionnel de son personnel (autres que des bénévoles).

c. Origine de la demande

- Consultations citoyennes – SI, GT « Tourisme vert et durable », « Mobilité », « Bien dans son corps, bien dans sa tête » ;
- CLDR ;
- IDETA ;
- Administration communale.

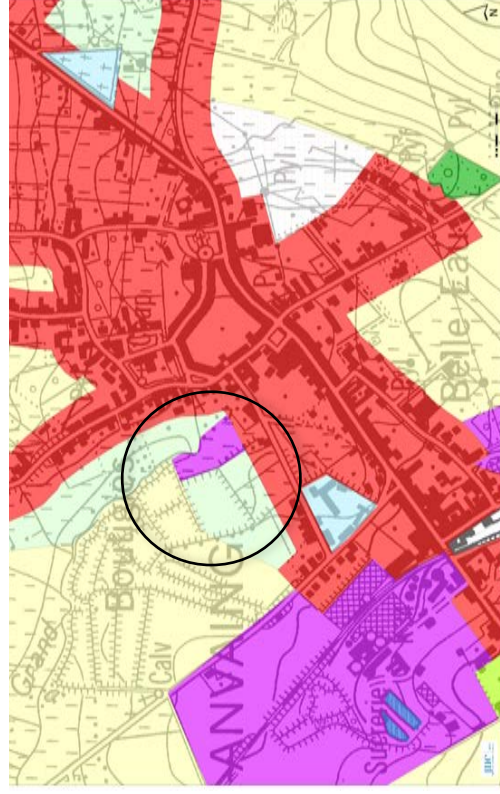
d. Localisation

L'emplacement proposé pour ce local est l'entrée du site de Frasnes-les-Bassins.



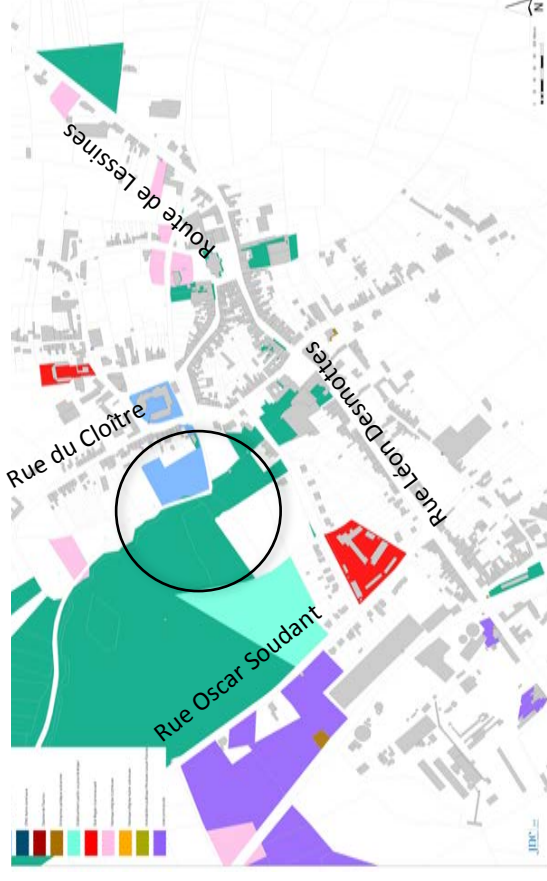
e. Statut au plan de secteur

Le périmètre d'étude est à cheval sur de la zone agricole, d'activité économique industrielle et de la zone verte.



f. Statut de propriété

Les terrains appartiennent à la commune.



2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables
 - Précision du schéma d'aménagement du site de Frasnès-les-Bassins
- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
 - Esquisse d'aménagement du site de Frasnès-les-Bassins proposée par IDETA
- c. Tâches restant à réaliser
 - Schéma d'aménagement du site de Frasnès-les-Bassins
 - Construction du bâtiment
 - Aménagement des abords et signalétique
- d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder
 - Fermeture du musée du sucre
 - Balisage du réseau cyclable de la WAPI effectif depuis juillet 2014

- e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

- a. Estimation globale du coût

Fiche CT 03 : Se doter d'un pôle d'accueil									
Postes financés par le Développement Rural									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		
					%	Somme	%	Somme	
Construction d'un bâtiment + aménagement intérieur	120	m²	1.080,00 €	129.600 €	20%	25.920 €	80%	103.680 €	
Abords du bâtiment	100	m²	250,00 €	25.000 €	20%	5.000 €	80%	20.000 €	
Sous-total HTVA				154.600 €		30.920 €		123.680 €	
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR									
Répartition du coût total du projet									
	Coût total estimé			DR	Commune		Autre financement		
TOTAL HTVA	154.600 €	123.680 €			30.920 €		0 €		
TVA 21 %	32.466 €	25.973 €			6.493 €		0 €		
TOTAL TVA Comprise	187.066 €	149.653 €			37.413 €		0 €		

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- SPW-DGO3 (Direction du Développement Rural) ;
- SPW-DGO 6 (Commissariat générale au Tourisme) ;
- CGT ;
- CCATM ;

- PNPC ;
- CRIE ;
- IDETA ;
- Ecoles ;
- Clubs sportifs ;
- SIF ;
- MT Tournai.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.2 Professionnaliser le secteur touristique

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnais

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Augmentation des retombées économiques issues du secteur touristique
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Renforcement de l'identité communale
 - Renforcement de la cohésion sociale
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Valorisation du site de Frasnés-les-Bassins et de la réserve naturelle
 - Développement du tourisme vert et sensibilisation

- c. Création d'emploi(s) envisagée
 - 1 ETP : gestion et accueil du pôle
- 5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS**
- L0 - 03 - Mettre en valeur les éléments du patrimoine ;
 - CT 02 : Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins – Connecter Frasnes-les-Bassins au pôle rural ;
 - CT 07 : Réseau de mobilité douce - Créer une voie verte (ligne 86).
- 6. INDICATEURS**
- a. Indicateur de réalisation
 - Construction du bâtiment (source : AC - cible 1)
 - b. Indicateur de résultat
 - Nombre d'élèves fréquentant le site/semaine (source : guide-nature – cible : 60) ;
 - Nombre de cyclistes fréquentant le site/semaine (conciergerie - cible : 50) ;
 - Nombre de folders et plan de la commune distribués par an (source : AC - cible : 50).

7. ANNEXE(S)

- a. Références



Figure 1: Aquascope de Virelles (Source: www.lavenir.net)



Figure 2: Ateliers pédagogiques (Source: www.aquascope.be)



Figure 3: Visite pédagogique des marais d'Harchies (Source: mrw1.wallonie.be)

- b. Proposition d'aménagement du pôle d'accueil (Source : IDETA)

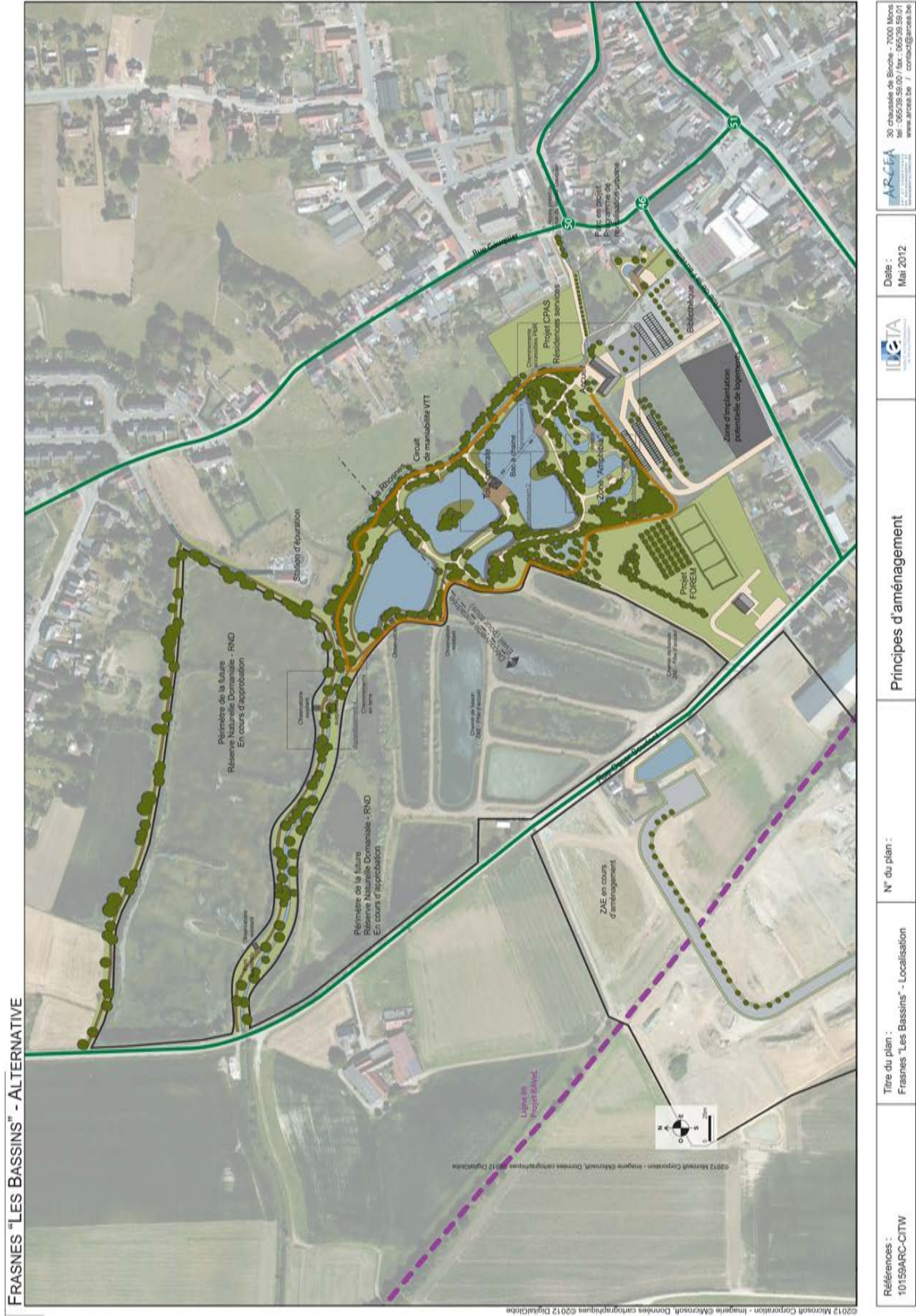


Figure 4: Schéma d'aménagement pour l'ensemble du site de Frasnes-les-Bassins (Source: IDETA)

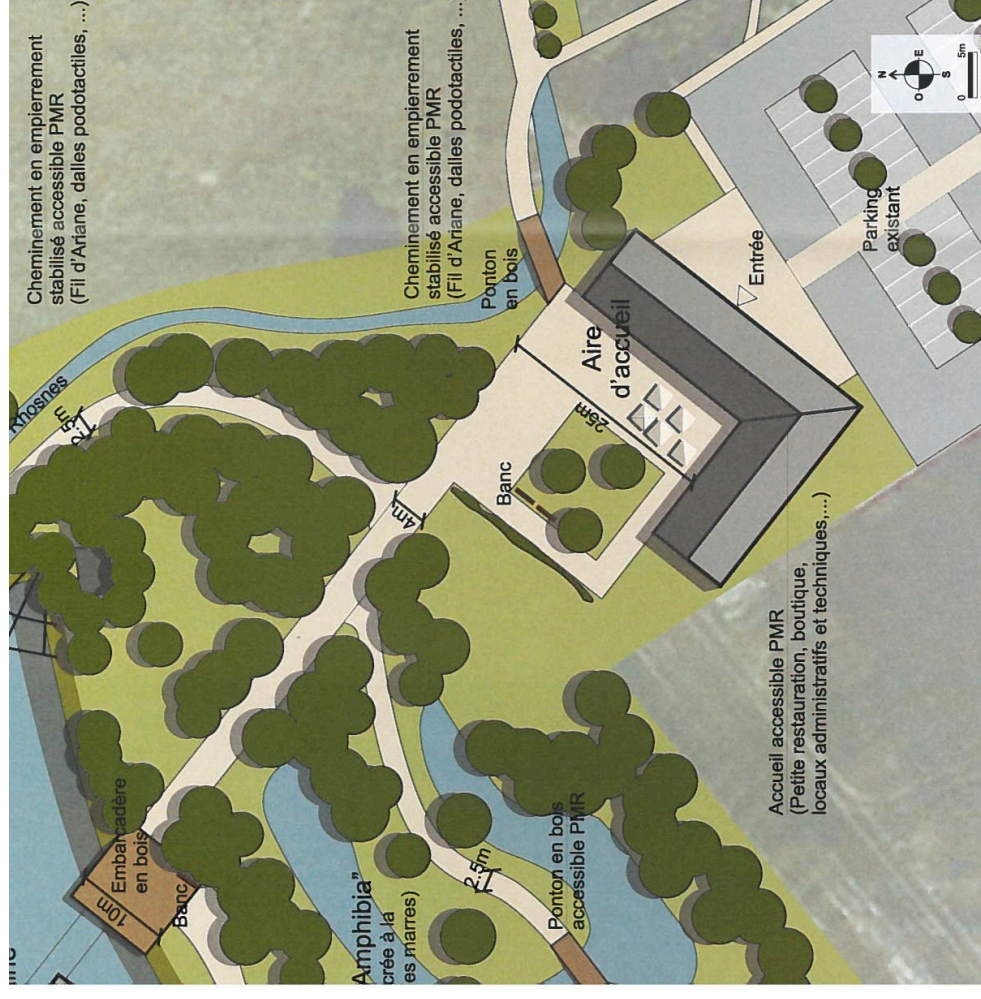


Figure 5 : Zoom sur le pole d'accueil (Source: IDETA)



FICHE CT 04

REVITALISER LES CŒURS DE VILLAGE ET ABORDS - PLACE
D'OEUDEGHIEN

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agira de :

- Revitaliser la place par un apport judicieux et approprié de végétation afin d'enclencher un renouveau des espaces publics attenants ;
- Favoriser les cheminements piétons dans le centre du bourg et plus particulièrement entre les différentes polarités (l'école, la future maison de village et la espace « Leulier ») ;
- Permettre l'installation d'événementiels éphémères mais récurant nécessaires à la dynamique du village ;
- Etablir un lien fort tant paysager qu'en terme de mobilité entre les polarités du village ;
- Marquer une unité paysagère forte dans le traitement de l'espace public, par l'usage d'un vocabulaire architectural commun.

La cohérence des aménagements des espaces publics permettrait non seulement d'y créer une identité commune, mais aussi d'améliorer considérablement le cadre du centre du village en favorisant le déplacement pour les modes doux et particulièrement les piétons.

b. Constat et justification



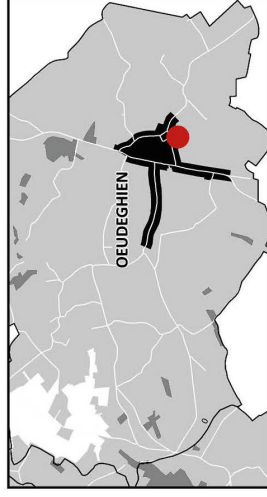
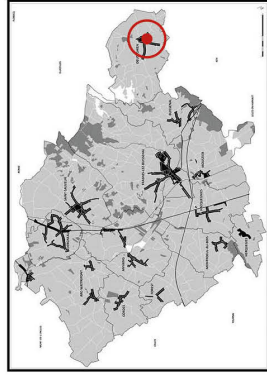
Figure 1: Grand'Place (JNC AWP)

Centralité historique du village marquée par la présence de l'église et du cimetière attenants, la place d'Oeudeghien constitue le lieu le plus dense de la localité. Son rôle polarisant est néanmoins atténué par l'implantation dispersée des divers équipements (école, maison de village en projet ...).

Bien qu'aujourd'hui son aménagement soit dédié exclusivement au stationnement des résidents de la place, les visiteurs et les voitures du carrossier proche, la place n'est pas dénuée de qualités. Son paysage entre architecture ordinaire et monumentale qualifie le lieu et l'ouvre sur ses abords.

- c. Origine de la demande
- PCDR 2000- 2010
 - Consultations citoyennes
 - CLDR
 - Administration communale
- d. Localisation

Le projet concerne la place d'Oeudeghien dans sa globalité (y compris ses prolongations en voirie) et la sécurisation des accès piétonnier entre la place et les deux salles (la maison de village et l'espace Leulier).



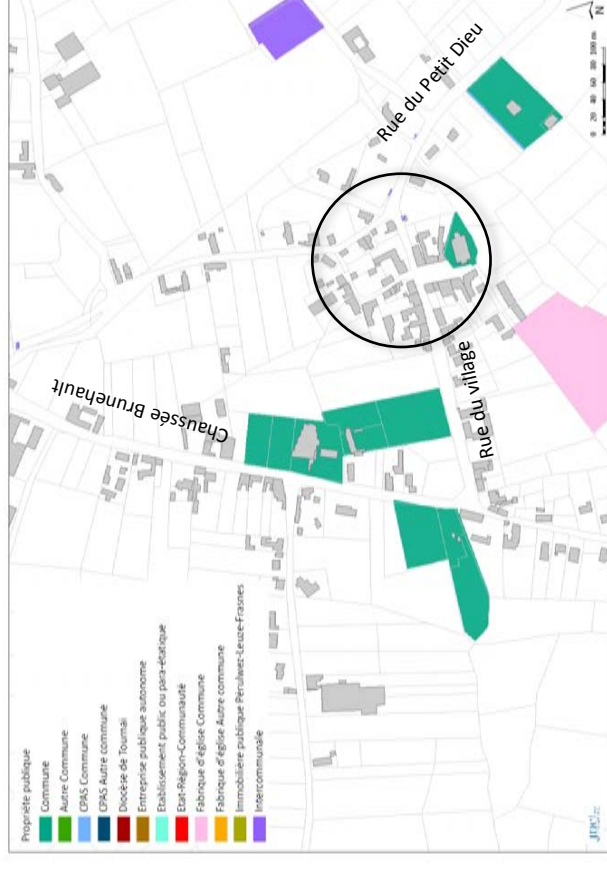
- e. Statut au plan de secteur

Ces espaces publics sont repris en zone d'habitat à caractère rural.



- f. Statut de propriété

L'ensemble des éléments visés appartient au domaine communal.



2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables
 - Néant
- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
 - Néant
- c. Tâches restant à réaliser
 - Consultation des riverains ;
 - Désignation d'un auteur de projet ;
 - Réalisation du dossier de demande de permis d'urbanisme ;
 - Adjudication des travaux ;
 - Exécution des travaux.
- d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
 - Forte demande de la CLDR
 - Caractère du village peu avenant, « triste »
 - Présence d'une nouvelle maison de village (Convention 2008)
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENTa. Estimation globale du coût

Fiche CT 04 : Revitaliser les cœurs de village - Place d'Oeudeghien									
Postes financés par le Développement Rural									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		
					%	Somme	%	Somme	
Aménagement espace public et abords - place d'Oeudeghien	2600	m ²	255,00 €	663.000 €					
Sous-total HTVA				663.000 €		290.178 €		372.822 €	
Sous-total TVAC				802.230 €		351.115 €		451.115 €	
			Tranche 1	500.000 €	40%	200.000 €	60%	300.000 €	
			Tranche 2	302.230 €	50%	151.115 €	50%	151.115 €	
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR									
Répartition du coût total du projet				Coût total estimé	DR		Autre financement		
TOTAL HTVA				663.000 €	372.822 €		290.178 €		0 €
TVA 21 %				139.230 €	78.293 €		60.937 €		0 €
TOTAL TVA Comprise				802.230 €	451.115 €		351.115 €		0 €

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- Espace Leulier ;
- CLDR ;
- Riverains.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement social
 - Amélioration de la convivialité des espaces piétons et sécurisation de la traversée de village particulièrement du lien entre la place, les salles et l'école.
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Aménagements proposés en matériaux naturels et durables
 - Rationalisation de la consommation énergétique du réseau d'éclairage
 - Amélioration, si nécessaire, de la gestion actuelle de récupération des eaux de ruissellement

- c. Création d'emploi(s) envisagée

• /

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- MT 02 : Revitaliser les cœurs de village et abords - Place de Buisson ;
- MT 11 : Réseau de mobilité douce - Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées ;
- LT 13 : Revitaliser les cœurs de village et abords - Place de Wattpont.

6. INDICATEURS

- a. Indicateurs réalisation

- Réalisation des travaux d'aménagement (source : AC – cible :1)

- b. Indicateurs résultat

- Nombre annuel d'activités organisées sur la place (Source: AC – cible : 10)
- Respect de la vitesse par les automobilistes sur la rue du Village (source: police – cible : 95 %)

7. ANNEXE(s)

a. Principes d'aménagement





PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 05

FAVORISER L'UTILISATION QUOTIDIENNE DU VELO - CREER UN RESEAU DE DEPLACEMENTS LENTS SECURISES

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agira de mettre en œuvre le schéma cyclo 13 réalisé par l'ICEDD qui vise notamment à :

- Réaliser un décollage local : développer significativement la pratique du vélo au quotidien pour répondre aux enjeux suivants : une meilleure sécurité, des solutions nouvelles de mobilité, un cadre de vie amélioré, agir sur la santé et l'environnement, etc.
- Renforcer la culture du vélo : développer une image positive, moderne et dynamique du vélo et de la marche, en ville comme à la campagne, ce qui contribuera à une image favorable de la commune.

Il s'agit donc d'aménager des liaisons cyclables connectant les noyaux villageois et les différents pôles d'attrait.

Pour ce faire, il convient d'aménager les 4 itinéraires proposés en Priorité 1 dans le schéma Cyclo 13 :

- L1 Liaison Anvaing - Athénée
- L2 Liaison Athénée - Frasnes-lez-Buissenal (= Ligne 86 - voir fiche CT 07)
- L3 Liaison Anvaing - Frasnes-lez-Buissenal
- L4 Liaison Moustier - Frasnes-lez-Buissenal

(voir carte en annexe)

En plus des aménagements cyclables, il s'agit aussi de proposer des équipements appropriés tels que des zones de stationnement, des abris ... et une signalétique adaptée.

La sensibilisation sera concentrée prioritairement sur les déplacements scolaires. En effet, il est plus facile de persévérer dans les bonnes habitudes si celles-ci s'apprennent dès le plus jeune âge. Il est donc important d'encourager les enfants et les

parents à se rendre à l'école en toute sécurité et de façon durable mais aussi d'attirer l'attention sur l'importance **d'une mobilité durable** dans les trajets domicile - école. Pour ce faire, la commune pourra s'associer à diverses pratiques déjà en cours au sein de la Wallonie telles que le plan Octoplus, A pied, à Vélo, le Brevet du cycliste ou encore les Vélos bus.

b. Constat et justification

Malgré la proximité de la Flandre et des cyclistes déjà actifs, le réseau viaire actuel est mal adapté aux modes doux. On recense peu de trottoirs et Frasnes-lez-Anvaing n'est pas connecté au RAVeL.

Cependant la commune est entourée par un réseau RAVeL proche et effectif. De plus, en partenariat avec IDETA, un maillage dense de sentiers est développé et balisé. Aussi, la commune est traversée par deux sentiers de grandes randonnées et est reconnue comme pôle de développement VTT au sein du schéma touristique de la Wallonie picarde équipée d'un réseau de points-nœuds.

De manière à améliorer ces itinéraires modes doux, la Région et la commune se sont déjà impliquées dans plusieurs outils :

- le schéma directeur cyclable en Wallonie picarde ;
- le schéma directeur du vélo de Frasnes-lez-Anvaing - cyclo 13 ;

S'inscrivant dans des logiques de mobilité générale plus globales :

- le schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde ;
- le plan communal de mobilité de Frasnes-lez-Anvaing.

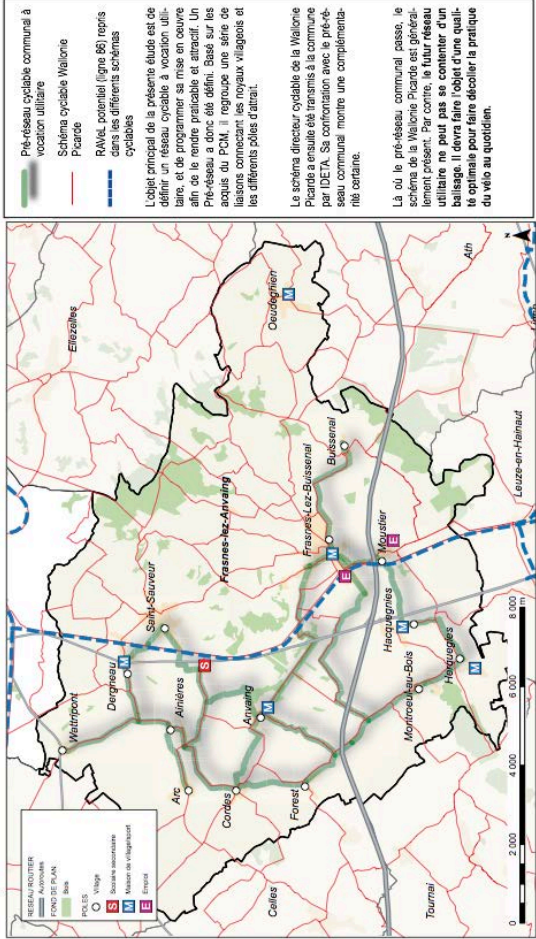
Cette fiche vise donc à faciliter et encourager la pratique du vélo dans l'entité de manière à maîtriser la demande en mobilité et encourager le transfert modal (éviter les déplacements motorisés individuels et favoriser les modes moins énergivores) ainsi que l'accès aux transports pour tous. Ces objectifs faisant partie des éléments principaux du défi de la mobilité pour les prochaines années notamment pour limiter la dépendance aux énergies et les émissions de GES.

Ceci par la mise en place d'une infrastructure confortable et sécurisée mais aussi par des actions de sensibilisation.

- c. Origine de la demande
- Administration communale ;
- GT « Mobilité » ;
- CLDR ;
- IDETA ;
- PCM ;
- Schéma Directeur cyclable - Cyclo13
- d. Localisation

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal.

Proposition de réseau «Pré-réseau»



- e. Statut au plan de secteur

Sans objet.

- f. Statut de propriété

Le réseau emprunte généralement des voiries communales et des tronçons régionaux (N60, N529).

2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables
- Etude globale de mobilité - déjà réalisée
- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
- Schéma directeur cyclable de Frasnes-lez-Anvaing (Cyclo 13) approuvé, soit :
 - Analyse du contexte local
 - Détermination des objectifs opérationnels
 - Rédaction d'un plan d'actions
- c. Tâches restant à réaliser
- Mise en œuvre des recommandations du schéma cyclable sur le terrain via des projets concrets
- Désignation d'un auteur de projet
- Adjudication des travaux
- Mise en œuvre du projet
- Mise en place d'une politique de communication et de sensibilisation auprès des adultes et des enfants.
- d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder
- Demande récurrente émanant des différents outils de gestion de la mobilité à l'échelle de la WAPI ou l'échelle communale
- Réseau déjà établi et localisé

e. Programme dans le temps

L'action s'étale sur le court terme et le moyen terme.

Les liaisons de priorité 1 (L1 Anvaing - Athénée, L2 : Athénée - Frasnes-l-B., L3 : Anvaing - Frasnes-l-B. L4 : Moustier - Frasnes-l-B.) seront à réaliser durant les 3 premières années et les liaisons de priorité 2 seront à réaliser lors des 3 années suivantes.

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 05 : Développer le SD Cyclo 13											
Postes financés par une autre source de subsides											
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement				
					%	Somme	Qui	%	Somme		
L1 Anvaing-Athénée											
Rue de la Gare - sécurisation	1	fft	1.300,00 €	1.300 €	25%	325 €			Credit Impulsion	75%	975 €
Chemin du Carnois - panneaux signalisation	2	fft	100,00 €	200 €	25%	50 €			Credit Impulsion	75%	150 €
Chemin du Carnois - coussin berlinois	2	fft	3.000,00 €	6.000 €	25%	1.500 €			Credit Impulsion	75%	4.500 €
Chemin du Carnois - bandes cyclables suggérées	564	ml	15,00 €	8.460 €	25%	2.115 €			Credit Impulsion	75%	6.345 €
N60 - Piste cyclable séparée bidirectionnelle (sur socle existant)	3960	m²	80,00 €	316.800 €	0%	0 €			DG01	100%	316.800 €
Sous-total L1				332.760 €		3.990 €					328.770 €
L2: Frasnes-lez-Buissenal (ligne 86)											
Via la fiche-projet CT 07											
L3: Anvaing- Frasnes-lez-Buissenal											
N60 - Sécurisation du carrefour	1	fft	2.600,00 €	2.600 €	0%	0 €			DG01	100%	2.600 €
Rue Caluyères - panneaux signalisation	4	fft	100,00 €	400 €	25%	100 €			Credit Impulsion	75%	300 €
N529 - pistes cyclables séparées	1875	m²	120,00 €	225.000 €	0%	0 €			DG01	100%	225.000 €
Sous-total L3				228.000 €		100 €					227.900 €
L4: Moustier - Frasnes-lez-Buissenal											
Rue de Moustier - bandes cyclables suggérées	625	ml	32,28 €	20.175 €	25%	5.044 €			Credit Impulsion	75%	15.131 €
Rue de Moustier - coussin berlinois	1	fft	3.000,00 €	3.000 €	25%	750 €			Credit Impulsion	75%	2.250 €
Rue de Moustier - Pistes cyclables marquées	200	ml	67,00 €	13.400 €	25%	3.350 €			Credit Impulsion	75%	10.050 €
Sous-total L4				36.575 €		9.144 €					27.431 €
Sous-total HTVA				597.335 €		13.234 €					584.101 €
Répartition du cout total du projet				Coût total estimé	DR	Commune	Autre financement				
TOTAL HTVA				597.335 €	0 €	13.234 €	584.101 €				
TVA 21 %				125.440 €	0 €	2.779 €	122.661 €				
TOTAL TVA Comprise				722.775 €	0 €	16.013 €	706.763 €				

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
 - SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
 - SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
 - SPW-DGO4 Direction de MONS ;
 - CLDR ;
 - PNPC ;
 - IDETA ;
 - Les marcheurs du mercredi ;
 - Clubs cyclistes.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

OBJECTIF 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

OBJECTIF 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière ...

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.2 Professionnaliser le secteur touristique

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
- Effets probables sur le développement économique
 - Economie des trajets aux bénéfices des ménages
 - Renforcement de l'attractivité touristique
 - Effets probables sur le développement social
 - Amélioration de la santé publique
 - Renforcement des liens et de la cohésion sociale
 - Renforcement de l'autonomie des élèves
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - Diminution des gaz à effet de serre
 - Respect du cadre de vie
- c. Création d'emploi(s) envisagée
- sans objet

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- CT 06 : Créer une zone de parking de covoiturage ;
- CT 07 : Réseau de mobilité douce - Créer une voie verte (ligne 86) ;
- MT 05 : Réseau de mobilité douce - aménager ponctuellement les sentiers ;
- MT 11 : Réseau de mobilité douce - Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées ;
- LT 01 : Restructurer le réseau viaire : signalisation de Police et signalisation directionnelle ;
- LT 02 : Réseau de mobilité douce - Aménager un tronçon de l'ancienne ligne de tram.

6. INDICATEURS

- a. Indicateurs de réalisation
- Réalisation des travaux liaison L1 (Source : AC - cible : 1) ;
 - Réalisation des travaux liaison L3 (Source : AC - cible : 1) ;
 - Réalisation des travaux liaison L4 (Source : AC - cible : 1).

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'élèves se rendant chaque année à l'école en vélo (source : AC - cible : 10 %) ;
- Nombre de brevets du cycliste distribués dans les écoles par an (source : AC - cible : 40) ;

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution (en km) potentielle du réseau cyclable :

- Mise en place d'aménagements sécurisant les voiries de liaisons
- Augmentation des sites propres, en réservant certaines voiries à la circulation des modes actifs
- Poursuivre l'aménagement des agglomérations
- ...

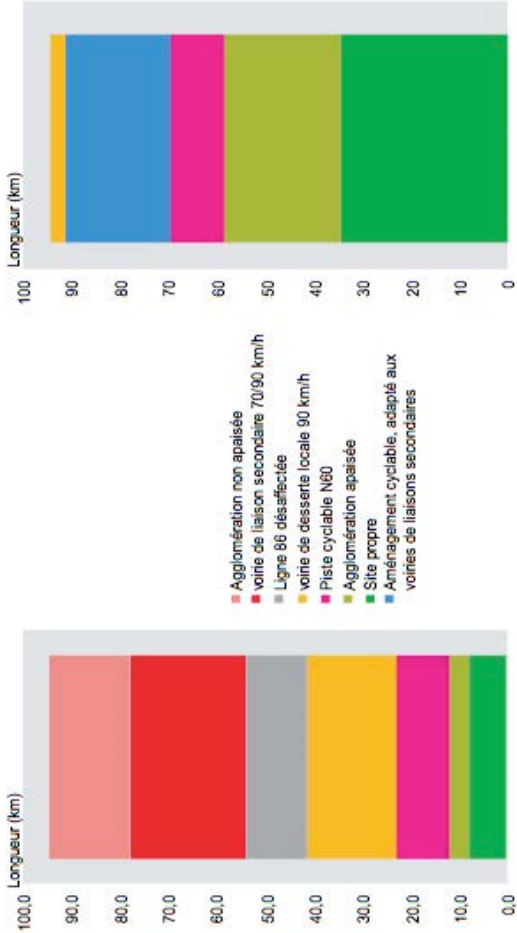


Figure 1: Evolution (en km) potentielle du réseau cyclable (ICEDD – SD Cyclo 13, 2014)

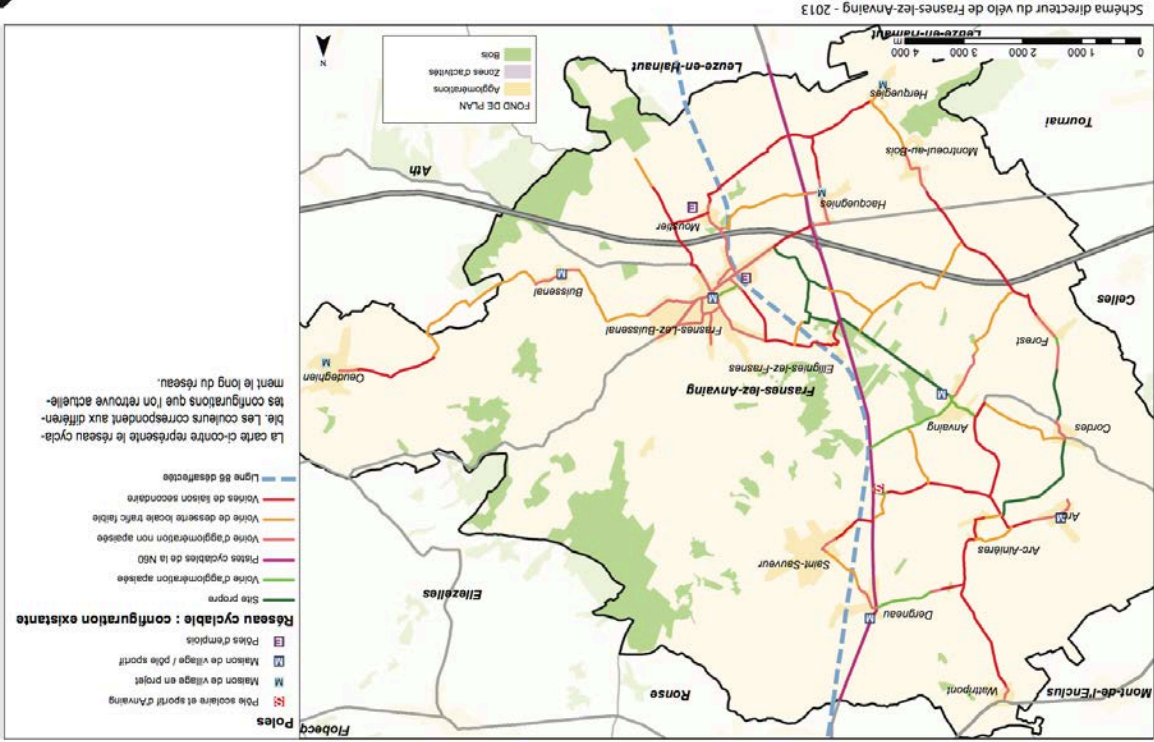


Figure 2: Réseau cyclable existant (ICEDD – SD Cyclo 13, 2014)

b. Description des liaisons proposées

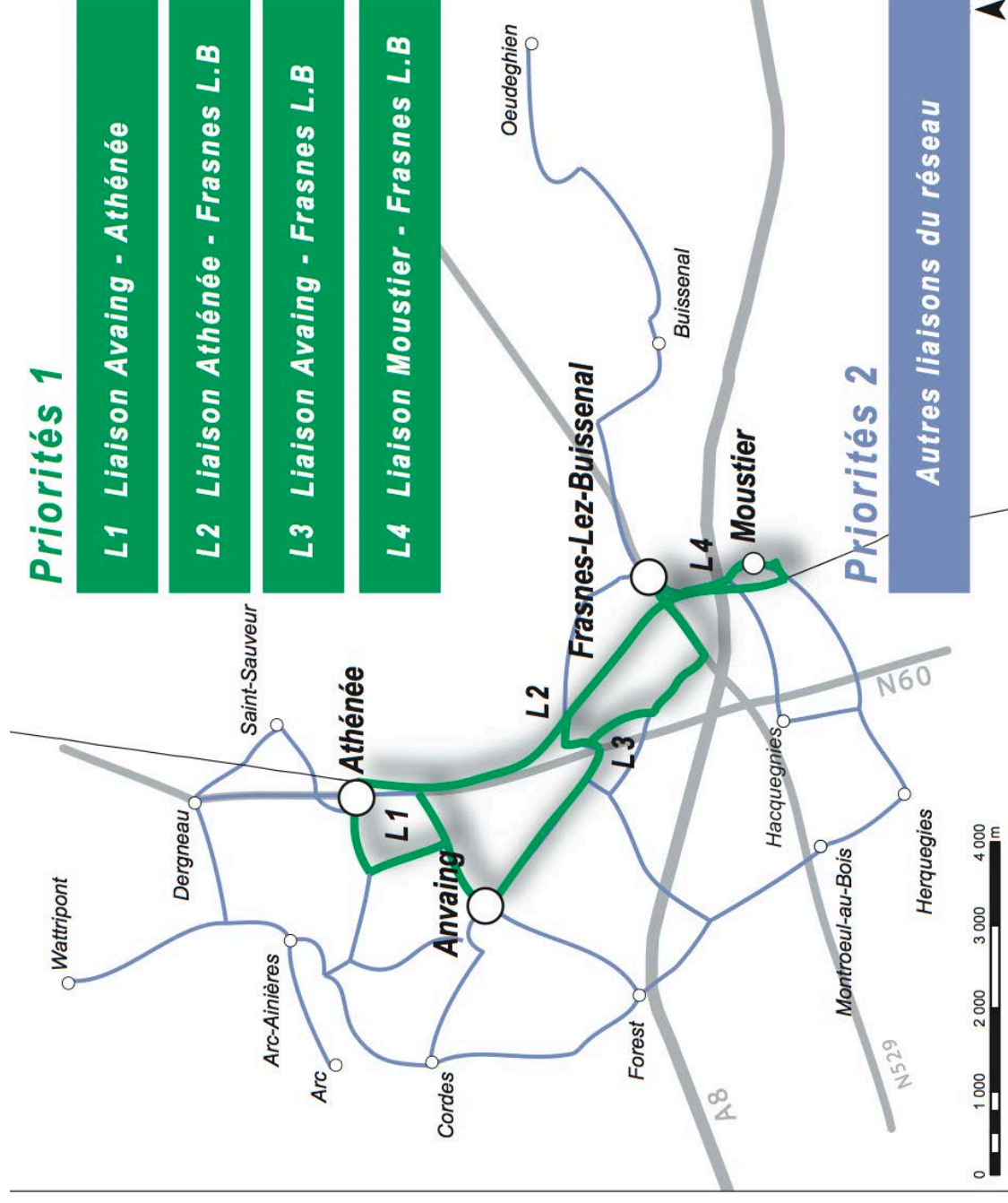
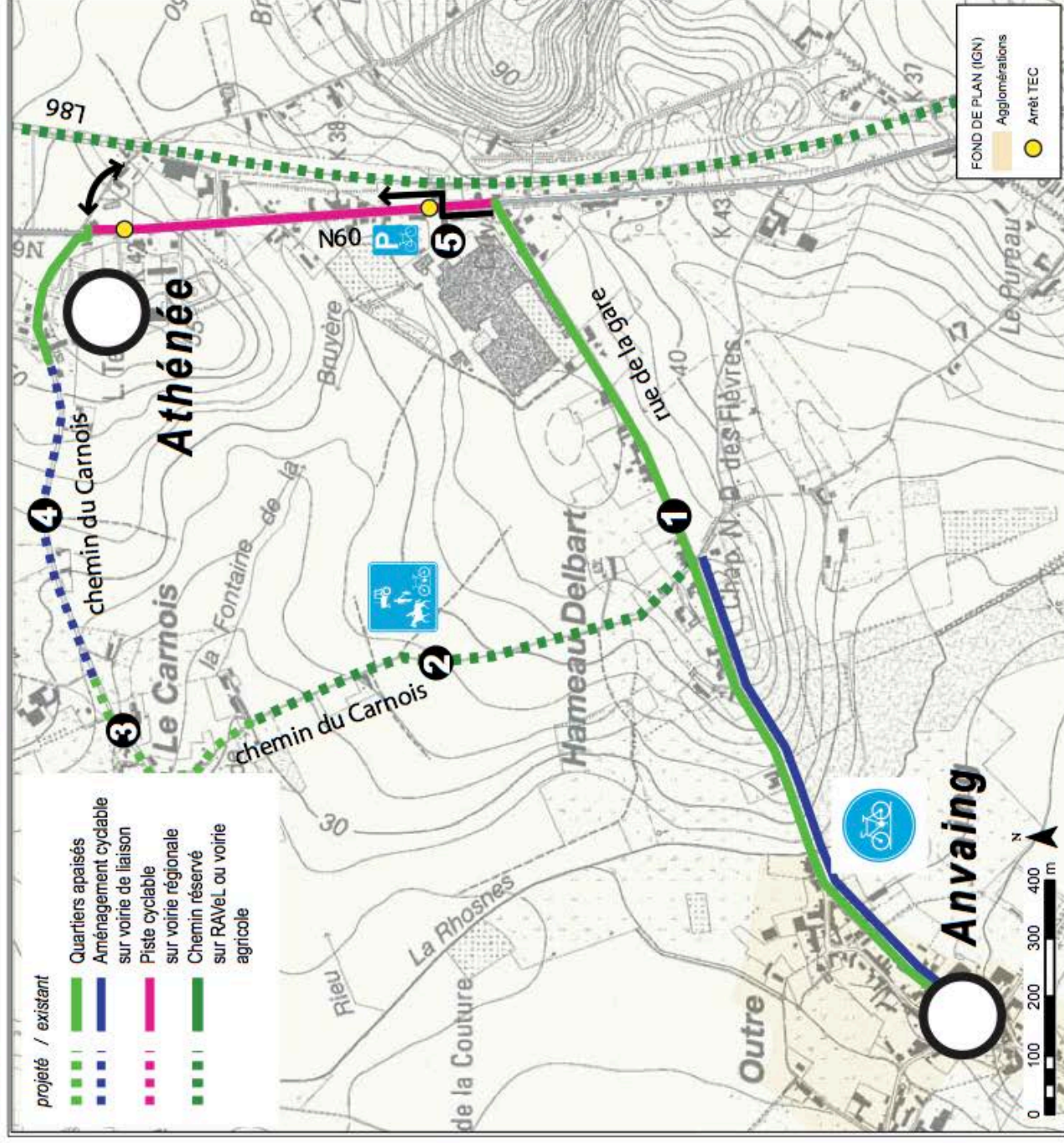


Figure 3: stratégies d'action et priorités de mise en oeuvre des liaisons cyclables (ICEDD – SD Cyclo 13, 2014)

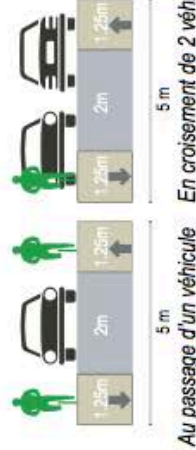


Liaison 1 : Anvaing - Athénée



Propositions

- 1** Renforcer la visibilité de la piste cyclable
Soigner la fin de piste : pose d'asphalte colorée pour attirer l'attention sur la réinsertion des cyclistes dans la circulation.
- 2** Réserver la circulation aux véhicules agricoles et modes actifs.
- 3** Apaiser la traversée du hameau du Carnois.
- 4** Limitation de vitesse à 70 km/h
Aménager des bandes cyclables suggérées
- 5** Piste cyclable de la N60 :
- Aménager un tronçon en bidirectionnel, jusqu'à la traversée piétonne, afin de rejoindre la piste cyclable vers l'Athénée et l'arrêt de bus.
- Aménager du stationnement vélo aux abords de l'arrêts, de part et d'autre de la voirie.



Liaison 1 : Anvaing - Athénée (traversée N60)

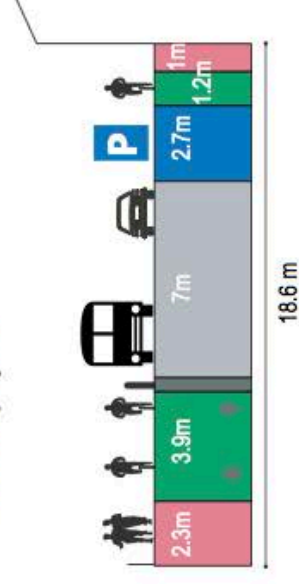


5a Piste cyclable bidirectionnelle

Situation existante



Situation projetée



5b Traversée cyclable

Situation existante



Exemple de traversée cyclable



5c Stationnement vélo

Abri vélo



Combinaison d'abri vélo et box vélo individuel



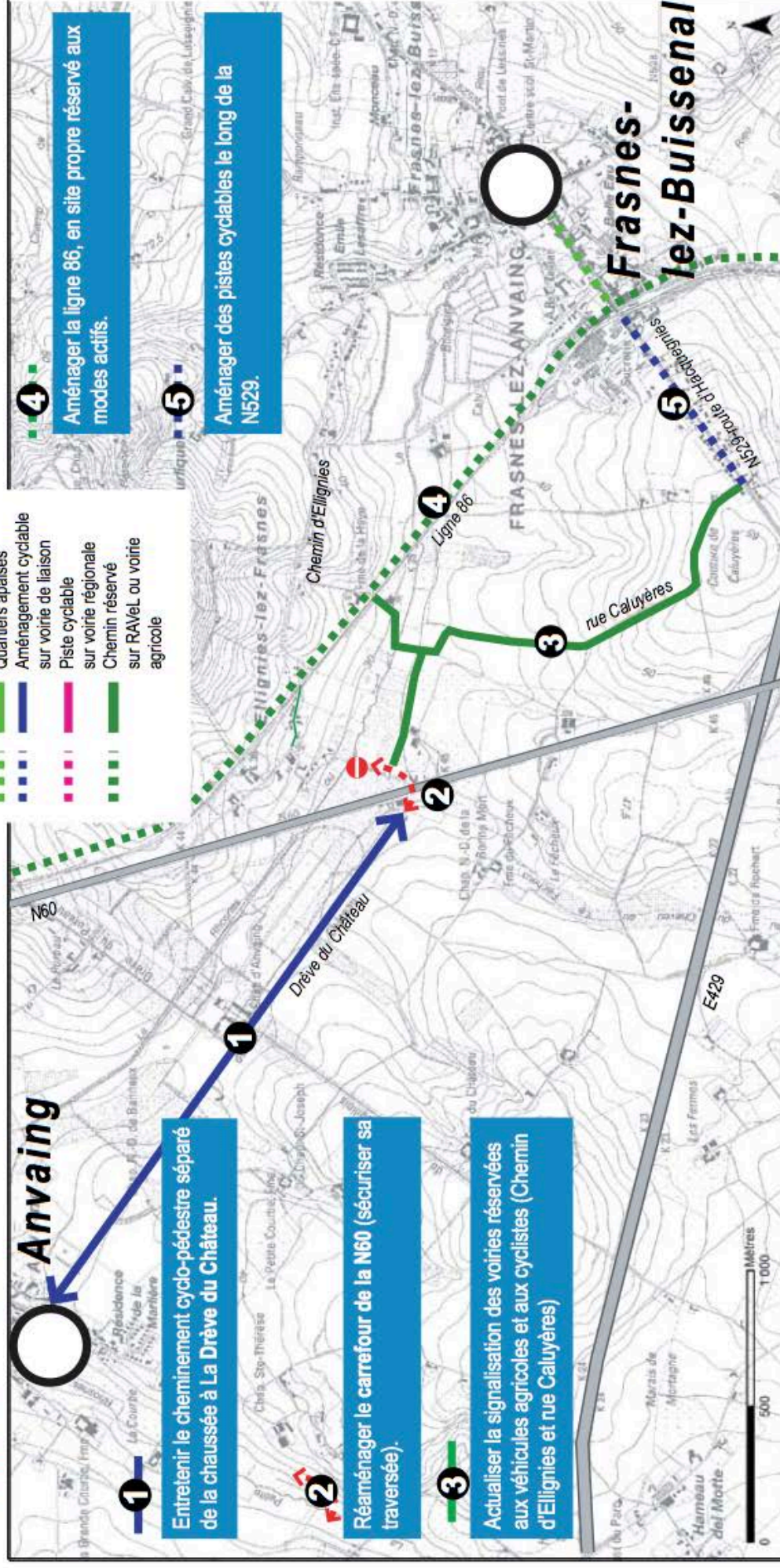


Liaison 3 : Anvaing - Frasnes-lez-Buissenal

La liaison mesure 5 km, une distance crédible pour les déplacements cyclistes, ainsi qu'un relief favorable.

Voici la synthèse des opérations à poursuivre pour rendre la liaison opérationnelle :

- Soit via le chemin du Caluyères et la route d'Hacquegnies (points 1 - 2 - 3 - 5)
- Soit via la ligne 86 (points 1 - 2 - 4)

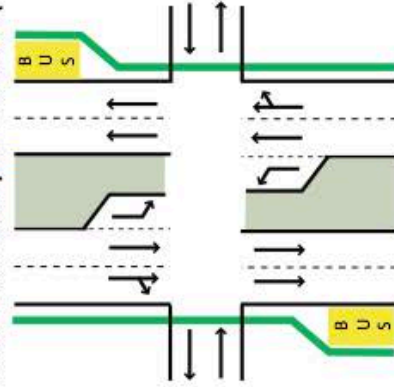




Liaison 3 : Anvaing - Frasnes-lez-Buissenal (traversée de la N60)

Voici les perspectives d'amélioration du carrefour situé sur la N60, au croisement de la Drève du Château/Chemin d'Ellignies (représentation schématique).

Situation existante : plan des voies (2x2)



- Terre plein
- Arrêt de bus
- Espace de voirie supprimé
- Piste cyclable marquée
- Traversée cyclable

Description

- Présélections de tourne-à-gauche dans les deux sens.
- Pistes cyclables marquées de part et d'autre de la chaussée.
- Large espace central (14 mètres).
- Limitation de vitesse : 90 km/h.

Evaluation synthétique

- +** Calibrage du carrefour adapté à la limitation de vitesse actuelle.
- Traversées dangereuses, pour les modes actifs comme pour les véhicules motorisés.
- Calibrage de l'axe disproportionné, en regard de la configuration à 2 x 1 voies existante en amont, sans présélections aux carrefours. Gaspillage d'espace considérable.

À ÉCARTER

Description

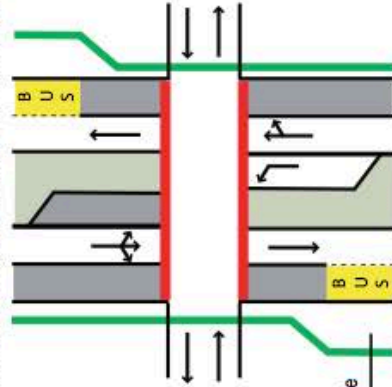
- Recalibrage à 2 x 1 voies.
- Limitation de vitesse : 50 km/h.
- Traversées cyclables.
- Présélection de tourne-à-gauche offerte uniquement vers Anvaing, le tourne-à-gauche dirigé vers Ellignies est stocké dans l'espace central, large de 14 mètres.
- Arrêts de bus ramenés sur la voie de droite supprimée.

Evaluation synthétique

- +** Un maximum de sécurité pour les traversées cyclables, avec seulement un seul cas où 2 voies sont à traverser d'une traite.
- +** Homogénéisation du calibrage de la voirie (2x1 voies), similaire à d'autres sections du même axe au sud de l'E429 (sortie de Leuze) ainsi que du côté nord, de Dergneau à Renaix.

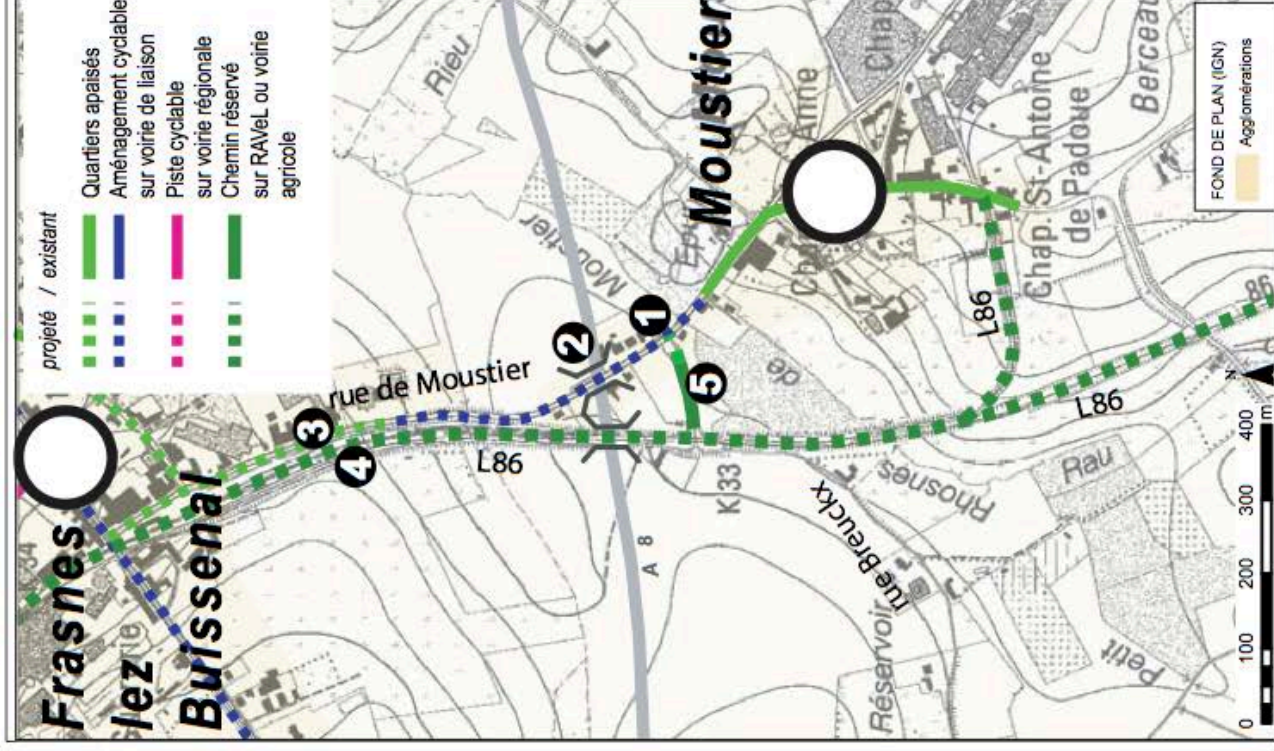
À AFFINER

Situation projetée : plan des voies (2x1)



Ancien arrêt de bus
reconverti en espace d'attente
pour les voyageurs

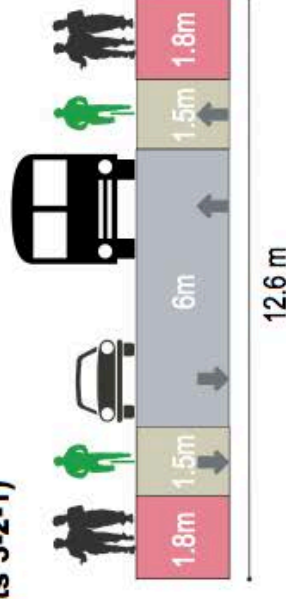
Liaison 4 : Moustier - Frasnes-lez-Buissenal



Propositions via la rue de Moustier (points 3-2-1)

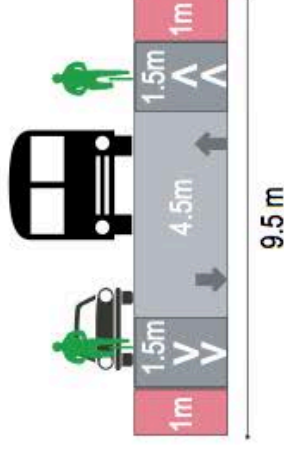
- 1 Voirie de liaison, à sécuriser

Entre Moustier et l'A8, marquage de **piste cyclables**, tout en laissant un espace suffisant au croisement de véhicules lourds.



- 2 Au passage du pont de l'A8

La configuration, plus étroite, ne permet pas d'espace dédié aux vélos. Des **bandes cyclables suggérées** sont recommandées, afin de rappeler la présence de cyclistes dans la circulation.



- 3 Apaiser la circulation à l'entrée de Frasnes-lez-Buissenal (dispositifs ralentisseurs)

Propositions via la ligne 86 (points 4-5)

- 4 Aménager la ligne 86 en site propre, accessible depuis Frasnes-lez-Buissenal, jusqu'au le Sud de Moustier

- 5 Modification de la signalisation de la rue Breuckx (signal F99c)



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 06

CREER UN PARKING DE COVOITURAGE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il convient de favoriser le covoiturage par :

- la mise à disposition d'une infrastructure
 - adaptée (confort, sécurité, accessibilité) pour accueillir les voitures en stationnement pendant la journée et offrant des facilités pour les habitudes quotidiennes (connexion au réseau lent ...);
- une communication appropriée et une mise en relation des personnes intéressées.

Pour ce qui est de l'infrastructure, il s'agit de proposer un parking de 150 emplacements soit une superficie de min. 4.500 m² aux abords de la sortie d'autoroute, facile d'accès et jouissant d'un contrôle social pendant la journée. Celui-ci doit offrir des facilités pour les modes alternatifs : arrêt bus, connexion au réseau lent mais aussi un cadre attractif : intégration paysagère, sécurité, confort ...

b. Constat et justification

En ce qui concerne la communication, la commune est inscrite sur le site de Carpool (www.carpool.be), la centrale wallonne de covoiturage gérant les demandes et propositions des différents usagers. Néanmoins, peu de citoyens le savent et l'utilisent. Il est proposé de communiquer sur ce point (voir fiche lot 0 - 07).

Face à la centralisation de l'emploi au sein des pôles extérieurs¹, la distance par rapport aux services² tels que (santé, école secondaire, loisirs ...), l'absence de réseau ferroviaire, Frasnes-lez-Anvaing reste largement dépendante des déplacements individuels motorisés qui représentaient d'ailleurs plus 90 % des parts de déplacements contre

86,6 % en Wallonie. Le nombre de véhicules par ménage sur la commune s'élève à 1,30 contre 1,18 pour l'arrondissement et 1,10 pour la Wallonie³.

Face à ces constats et pour répondre aux défis d'un développement durable, le covoiturage s'affiche comme la politique minimum à engranger. L'accroissement du degré d'occupation des voitures permet de transporter plus de personnes de et vers leur lieu de travail, ce qui contribue positivement à la maîtrise de la problématique actuelle de l'accessibilité et de la mobilité de certains pôles. En effet, dans des zones à forte pression automobile où les transports collectifs ont difficile à s'imposer, le covoiturage parvient à exposer des avantages non négligeables : économiques (frais partagés et déductions fiscales); écologiques (diminution du nombre de voitures sur la route et donc des désagréments qu'elles engendrent dont le rejet de gaz à effet de serre) et sociaux (convivialité).

Actuellement du covoiturage spontané est déjà largement effectif au pied de l'échangeur de l'A8. Il n'est pas rare de comptabiliser une quarantaine de véhicules.

c. Origine de la demande

- Administration communale
- Consultations citoyennes
- GT « Mobilité »
- CLDR
- IDETA ;

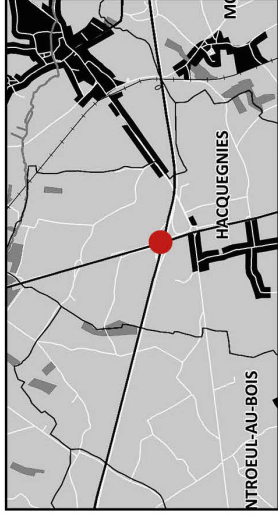
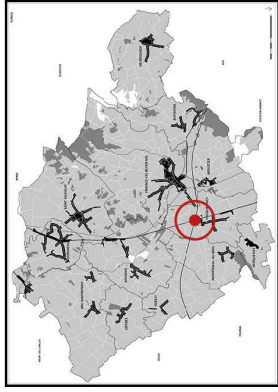
d. Localisation

Près du rond-point dit du sucre – au lieu-dit « Les Caluyères » à Hacquegnies – parcelles cadastrées section A n° 143g et 143f (terrain de 2ha18)

¹ Moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Frasnes - source: FOREM, 2013

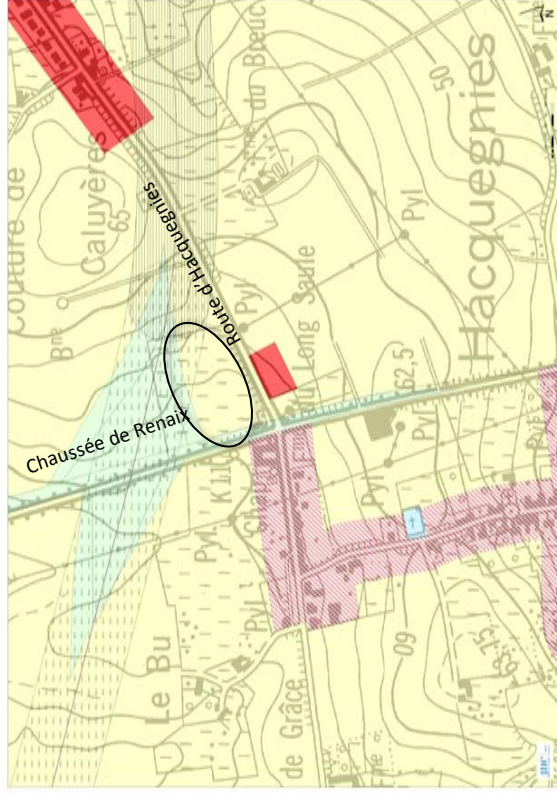
² L'indice de temps de l'accessibilité aux services est estimé entre 11 et 20 minutes - source: CAPRU, 2007

³ SPF Mobilité et transport, SPF Economie - DGSIE, 2011 in Fiche de l'IWEPS, 2012



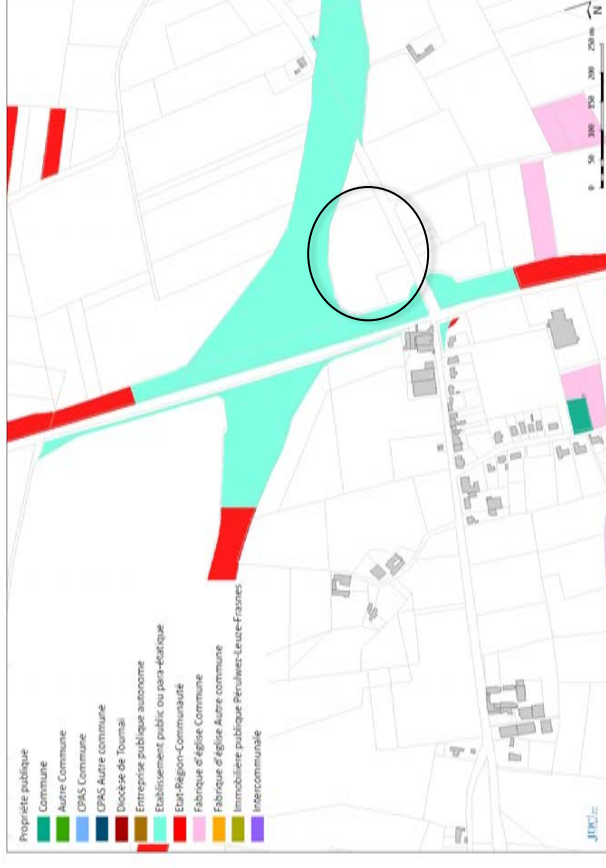
e. Statut au plan de secteur

Les parcelles concernées sont reprises en zone agricole au plan de secteur.



f. Statut de propriété

Les terrains appartiennent à un privé mais la procédure d'acquisition par la Commune et l'IDETA est en cours de finalisation



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- La commune de Frasnes-lez-Anvaing a adhéré à la plateforme de co-voiturage Carpool.be
- Réflexion sur la faisabilité d'une zone de stationnement sur la berme centrale de la N60 avec l'Intercommunale IDETA
- Enveloppe budgétaire réservée au projet par la SOFICO.

c. Tâches restant à réaliser

- Etude faisabilité ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Adjudication des travaux

- Exécution des travaux
- Enquête de satisfaction
- d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
- Stationnement spontané actuel
- Enveloppe financière réservée à ce projet par la SOFICO
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

- a. Estimation globale du coût

Les deux parcelles vont être achetées par la Commune pour une somme de 132.000 € avec la participation de l'IDETA à hauteur de 18.000 €.

Fiche CT 06 : Créer un parking de covoiturage									
Postes financés par une autre source de subsides									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement		
					%	Somme	Qui	%	Somme
Réalisation du parking paysager (min 150 emplacements)				470.000 €	10%	47.000 €	SOFICO	90%	423.000 €
Signalétique indiquant le parking	7	p.	250,00 €	1.750 €	10%	175 €	SOFICO	90%	1.575 €
Sous-total HTVA				471.750 €		47.175 €			424.575 €
Répartition du cout total du projet									
	Coût total estimé		DR	Commune		Autre financement			
TOTAL HTVA	471.750 €		0 €	47.175 €		424.575 €			
TVA 21 %	99.068 €		0 €	9.907 €		89.161 €			
TOTAL TVA Comprise	570.818 €		0 €	57.082 €		513.736 €			

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons)
- SPW-DGO4 (Direction de l'Aménagement Opérationnel)
- IDETA
- SOFICO

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière ...

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
- Effets probables sur le développement économique
 - Diminution des coûts des déplacements pour les ménages
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Rencontre et convivialité entre covoitureurs
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Promotion des déplacements alternatifs, diminution du nombre de véhicules privés et donc diminution des émissions de CO₂
- c. Création d'emploi(s) envisagée
- Sans objet

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- LO 07 : Promouvoir le site web carpool.be ;
- CT 05 : Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo - créer un réseau de déplacements lents sécurisés ;
- MT 12 : Réseau de mobilité douce - Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées ;
- LT 01 : Restructurer le réseau viaire : signalisation de Police et signalisation directionnelle.

6. INDICATEURS

a. Indicateurs de réalisations

- Réalisation d'un parking (source : DGO1 et AC - cible : 1).

b. Indicateurs de résultat

- Augmentation du nombre d'adhérents à la plateforme Carpool.be domiciliés à Frasnes-lez-Anvaing (source : site - cible : + + 10/an) ;
- Taux d'occupation du parking (source : AC - cible : 95 %).

7. ANNEXE(s)

a. Exemples de parking pour le covoiturage

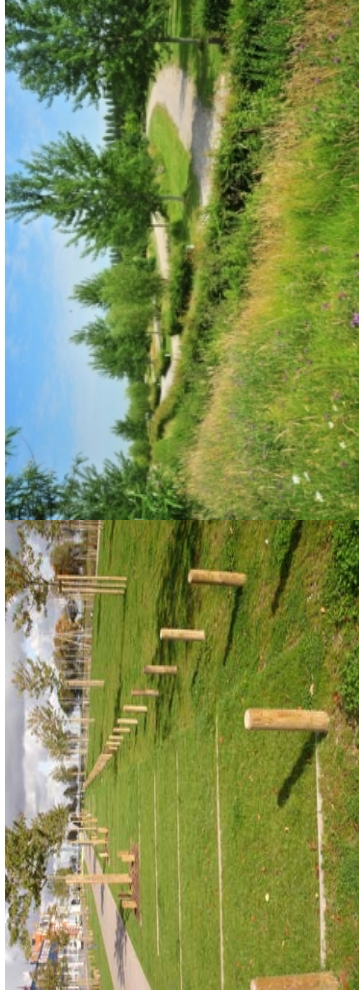


Parking de covoiturage à Sambreville
(www.dh.net)



Parking de covoiturage à Battice
(www.avenir.net)

b. Exemples de parkings paysagers



Parking à Saint-Valéry-sur-Somme
(source : JNC AWP)



Parking du parc de la Deûle (Conception et source : JNC)

c. Délibération du Conseil communal du 28 septembre 2015 relative au projet de parking de covoiturage

PROVINCE DU HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. D. RICHIR, Président.
J.-L. CRUCKE, Bourgmestre
J. DUPRE, P. VECHÉ, V. GOSSELAIN,
P. BOURDEAUD'HUY, A. DUTHY, Echevins.
P. PAREZ, M. DEVOS, M. DELITTE, M. BOUCHEZ,
L. VANDERZELEN-DELHAYE, D. GERMYS,
S. UYSTPRUYST, D. VERDONCO, S. DORCHY,
S. VELGHE, J. FOUCART, M. POLET, C. D'HONT,
N. LERICHE, Conseillers Communaux.
Mme C. DE SAINT MARTIN, Président du CPAS.
Mme D. VALLEZ, Directeur général.

OBJET : HACQUEGNIËS - Acquisition des terrains sis lieu-dit "Les Caluyères".
cadastres section A n°s 143 f et 143 g - décision définitive.

LE CONSEIL COMMUNAL : réuni en séance publique ;

Vu sa résolution du 3 juin 2013 décidant le principe d'acquisition des terrains sis au lieu-dit "Les Caluyères" cadastrés section A n° 143 f et 143 g ;

Attendu que les terrains précités sont situés au pied de l'autoroute E429 Lille-Bruxelles ainsi qu'au carrefour constitué par la RN60 Gand-Valenciennes et la N529 Tournai-Lessines;

Attendu que depuis 2008, cet endroit était pressenti en vue d'y aménager une aire de covoiturage et que ce projet suscitait un réel intérêt dans le chef des divers Ministres de l'Équipement du Gouvernement wallon;

Attendu que depuis 2011, divers contacts ont été établis avec l'Agence Intercommunale Ideta en vue de faire apparaître le caractère supralocal de cet aménagement et qu'il conviendrait que les frais y afférents soient également pris en charge par d'autres instances;

Attendu qu'il appert que les crédits afférents à l'aménagement et l'équipement d'un parking de covoiturage pour 150 véhicules légers sont réservés auprès de la Sofico;

Attendu que l'Agence Intercommunale Ideta, par décision de son Conseil d'Administration du 28 août 2015, et cela, à l'unanimité de ses membres, a décidé de contribuer financièrement à l'acquisition d'une superficie de 60 ares de terrain en vue d'y aménager un parking de covoiturage sur les parcelles cadastrées section A n°s 143 f et 143 g à raison d'une contribution de 29.900 € l'hectare, toutes indemnités comprises, soit au vu de la contenance pour un montant de 18.000 € ;

Attendu que l'Agence Intercommunale Ideta, dans son courrier daté du 6 septembre 2015, communique la décision de son Conseil d'Administration du 28 août 2015 et se réjouit de l'excellente collaboration entretenue entre la commune de Frasnès-lez-Anvaing, la Sofico, le SPW et elle-même dans le cadre de ce projet qui revêt un intérêt supra communal particulièrement important et qui répond à une problématique de mobilité aigüe à l'échelle de la région;

Attendu qu'au vu du caractère attractif des lieux, il est proposé, au demeurant, d'acquérir les deux parcelles reprises ci-dessus, d'une superficie totale de 2 Ha 18 A 47 Ca;

Attendu que la superficie excédentaire à la mise en oeuvre de l'aire de covoiturage permettra d'accueillir l'implantation d'une salle polyvalente qui a été reprise en fiche prioritaire dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural qui vient d'être adopté préliminairement au cours de la présente séance du Conseil Communal;

Attendu que cette salle polyvalente pourra bénéficier du parking aménagé en prévision de l'aire de covoiturage ce qui constituera une réelle opportunité et atténuera considérablement les frais inhérents à l'aménagement d'un parking spécifique à une nouvelle salle polyvalente;

Attendu par ailleurs que cette salle polyvalente ne générera aucune nuisance puisque éloignée de tous nos lieux d'habitat et située au pied d'un noeu autoroutier et du carrefour de voirie nationale;

Vu l'accord intervenu au sein de la Zone de Police des Collines quant à la rationalisation des sites d'accueil du personnel policier;

Que, dans ce cadre, la commune de Frasnès-lez-Anvaing se doit de proposer un espace qui permette d'héberger le Service Proximité de Frasnès-lez-Anvaing et le Service Proactivité de la Zone;

Que l'emplacement sis au lieu-dit "Les Caluyères" situé au pied d'un noeu routier et autoroutier de communication (RN60 et N529) apparaît des plus indiqués et judicieux;

Que les crédits afférents à la construction de bureaux de police sont réservés au niveau de la Région Wallonne jusqu'en décembre 2015;

Vu l'estimation du Notaire Sylvie DECROUYER dont l'étude est établie à Frasnès-lez-Buisenul attribuant, à la date du 13 juillet 2015, une valeur approximative de 40.000 € l'hectare, à augmenter des indemnités légales;

Attendu que sur base de cette estimation majorée des indemnités légales, le montant précis des sommes dues serait de 132.335 € pour une superficie de 2 Ha 18 A 47 Ca;

Vu l'attestation émanant de l'étude de Maître DECROUYER à la date du 17/09/2015 faisant état de ce que, vu les projets d'utilité publique envisagés sur ces terrains et compte tenu de l'intérêt stratégique de leur emplacement, le prix de 132.000 €, toutes indemnités comprises, pour la superficie de 2 Ha 18 A 47 Ca ne présente pas un caractère anormal;

Attendu que, à titre comparatif, le prix au m² de terrains à bâtir à Frasnès-lez-Buisenul/Hacquegnies est de 65 € le m², ce qui pour une superficie similaire à celle de l'acquisition escomptée, s'élèverait à 1.420.055 €;

Attendu des lors qu'il s'avère plus qu'intéressant et opportun pour l'Administration Communale d'acquiescer les deux terrains d'une superficie totale de 2 Ha 18 A 47 Ca pour le prix de 132.335 €, toutes indemnités comprises, compte-tenu de leur emplacement qui les rend particulièrement attrayant pour une administration publique d'autant qu'ils peuvent être valorisables dans le cadre de projets d'utilité publique;

Attendu que les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits à la modification budgétaire n° 2 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2015 qui vient d'être approuvée préliminairement au cours de la présente séance;

Considérant que la présente décision à une incidence financière supérieure à 22.000 € et que des lors, l'avis de légalité du Directeur financier doit être sollicité;

Vu l'avis de légalité de Madame le Directeur financier f. f., remis en date du 18/09/2015;

Par 19 voix pour et 2 abstentions;

DECIDE:

Article 1er: D'acquiescer pour le prix de 132.000 €, toutes indemnités comprises, les terrains sis à HACQUEGNIES, au lieu-dit "Les Caluyères", cadastrés section A n°s 143 f d'une contenance de 29 A 75 Ca et n° 143 g d'une contenance de 1 Ha 88 A 72 Ca, appartenant à Monsieur Pierre DELCOIGNE en ce qui concerne la parcelle 143 g et en co-propriété à Monsieur Pierre DELCOIGNE et Madame Nicole DELCOIGNE en ce qui concerne la parcelle 143 f et cela conformément aux clauses et conditions de la promesse d'achat reprise en annexe de la présente délibération..

Article 2: De charger Maître DECROYER, Notaire à Frasnes-lez-Anvaing, de procéder à l'élaboration de l'acte authentique sachant que cette acquisition est réalisée pour cause d'utilité publique.

ET PREND ACTE :

Article 3: De ce que les crédits destinés à couvrir cette dépense ont été approuvés dans le cadre de la modification budgétaire n° 2 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2015 qui vient d'être examinée préliminairement au cours de la présente séance.

Article 4 : Un exemplaire de la présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle ainsi qu'à Madame Jocelyne CORBISIER, Directeur financier f.f.

En séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,
(se) Dominique VALLEZ

Le Directeur Général,
Mme Dominique VALLEZ.

Le Président,
(se) Jean-Luc CRUCKE

Le Bourgmestre,
Jean-Luc CRUCKE.

POUR EXTRAIT CONFORME :





PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 07

RESEAU DE MOBILITE DOUCE – CREER UNE VOIE VERTE (LIGNE 86)

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet consiste à aménager l'ancienne ligne en voie verte en respectant trois objectifs principaux :

- créer une voie verte à vocation touristique et de loisirs mais également permettre une utilisation quotidienne de ce chemin pour permettre notamment de rejoindre les gares de Renaix et Leuze ou le centre de Frasnes-lez-Buissenal, nœud de transfert des bus (projeté) ;
- aménager ce circuit en respectant la faune et la flore et le rôle de couloir écologique qu'elle représente actuellement (par exemple, le PCDN relève la présence d'une zone de développement à hauteur de l'ancienne gare d'Anvaing qu'il tient de contourner) ;
- intégrer cet itinéraire dans le réseau de voies lentes à deux échelles : au niveau régional par l'intégration dans le réseau RAVeL et au niveau local en y connectant le réseau de voies lentes.

Sur l'entité de Frasnes-lez-Anvaing, le tronçon mesure 11,2 km. Il comporte 7 ponts, 2 passages inférieurs et 11 passages à niveaux.

A moyen terme, cet itinéraire devrait être prolongé vers Leuze, intégré dans le RAVeL et bénéficier d'aménagements plus appropriés dont la signalétique commune à ce réseau.

b. Constat et justification

Cette fiche vise à encourager la pratique des modes de transport actifs (au détriment des véhicules personnels) en développant une infrastructure confortable et sécurisée.

Il tient de tirer parti de l'ancienne ligne 86 du chemin de fer pour structurer le réseau lent présent et connecter Frasnes, pôle de développement VTT, au réseau des communes voisines et aux gares de Renaix et Leuze en particulier (nœud de transfert modal).

Frasnes-lez-Anvaing n'est pas traversée par un réseau cyclable structurant. Cependant, la commune est entourée par un **réseau RAVeL proche et effectif** et est reconnue comme pôle de développement VTT au sein du schéma touristique de la Wallonie picarde équipée d'un réseau de points-nœuds.

De manière à améliorer ces itinéraires modes doux, la Région et la commune se sont déjà impliquées dans plusieurs outils :

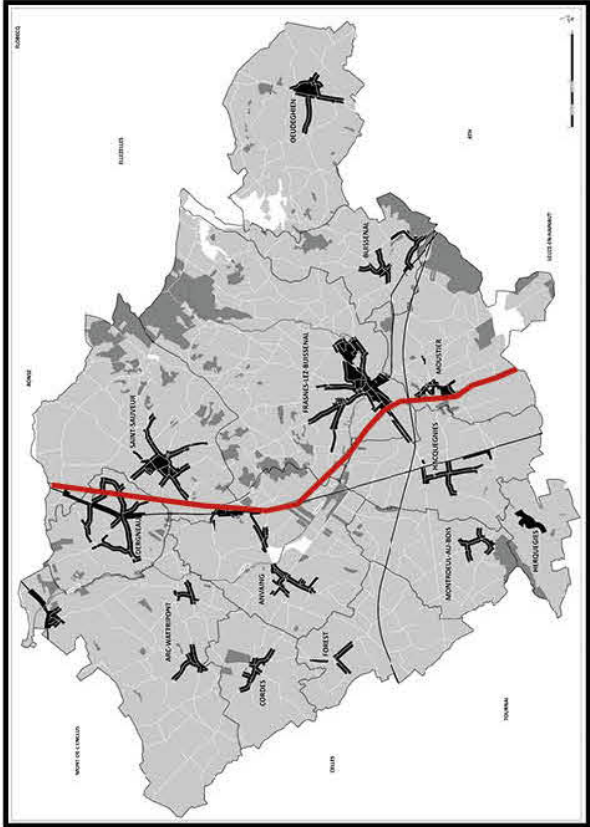
- Le schéma directeur cyclable en Wallonie picarde ;
 - Le schéma directeur du vélo de Frasnes-lez-Anvaing – cyclo 13 ;
- S'inscrivant dans des logiques de mobilité générale plus globales :
- Le schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde ;

- Le plan communal de mobilité de Frasnes-lez-Anvaing. Au sein du réseau lent local existant et/ou potentiel, **l'ancienne ligne de chemin de fer 86 Blaton-Renaix** s'affirme **comme une épine dorsale** à développer comme en atteste les différentes études relatives au développement des modes alternatifs. En effet, d'une part, elle relie les communes voisines dont la gare de Renaix et le RAVeL aménagé entre Blaton et Leuze-en-Hainaut et d'autre part, elle distribue les pôles de fréquentation principaux de la commune : centre de Frasnes-lez-Buissenal, ZAE, Moustier, Athénée d'Anvaing, Dergneau ...

c. Origine de la demande

- Consultations citoyennes
- GT « Mobilité », « Bien dans son corps, bien dans sa tête »
- CLDR
- IDETA ;
- PCM ;
- Schéma directeur - cyclo 13 ;
- PNPC ;
- Guides nature du PNPC ;
- Clubs marcheurs ;
- CLDR.

d. Localisation



- Elaboration d'un projet de demande de subsides
- c. Tâches restant à réaliser
 - Appel d'offre et désignation d'un auteur de projet ;
 - Exécution des travaux ;
 - Mise en place d'une structure d'entretien du réseau.
- d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
 - Continuité du RAVeL existant Blaton - Leuze-en-Hainaut ;
 - Itinéraire correspondant à la liaison 2 recommandée en priorité 1 par le Schéma Cyclo 13. (fiche CT06)
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

- a. Estimation globale du coût

L'estimation faite ci-dessous se base sur un itinéraire empruntant l'ancienne ligne de chemin de fer cependant, comme mentionné, il conviendra d'adapter l'itinéraire pour contourner les zones de développement naturel comme mentionné ci-dessus.

- e. Statut au plan de secteur

Sans objet.

- f. Statut de propriété

Les terrains appartiennent majoritairement à la SNCB et Infrabel

2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables
- Mise à disposition des terrains par la SNCB et/ou Infrabel (rachat ou bail emphytéotique)
 - b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
 - Concertation entre les acteurs en cours : SNCB, IDETA, DGO2 ...

Fiche CT 07: Aménagement d'une voie verte - ligne 86									
Postes financés par le Développement Rural									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		%	Somme	DR
Tronçon 1: Limite avec Leuze- ancienne gare de F.L-Buissonal (3 km)									
Débroussaillage/nettoyage/défeilage	4000	m²	10,00 €	40.000 €					
Aménagement de la voie verte	7500	m²	80,00 €	600.000 €					
Aménagement des carrefours	3	ff	4.000,00 €	12.000 €					
Aménagement de croisements avec chemins agricoles	1	ff	1.000,00 €	1.000 €					
Signalétique	12	pc	250,00 €	3.000 €					
Restauration - rafraichissement d'ouvrages d'art	1								
				à déterminer par l'étude de faisabilité					
Sous-total HTVA tronçon 1				656.000 €	204.033 €			451.967 €	
Sous-total TVA tronçon 1				793.760 €	246.880 €			546.880 €	
				Tranche 1	500.000 €	20%	100.000 €	80%	400.000 €
				Tranche 2	293.760 €	50%	146.880 €	50%	146.880 €
Tronçon 2: Ancienne gare de F.L-Buissonal - Rue des Bruyères à Anvaing (3,8 km)									
Débroussaillage/nettoyage/défeilage	9500	m²	10,00 €	95.000 €					
Aménagement de la voie verte	9500	m²	80,00 €	760.000 €					
Aménagement des carrefours	3	ff	4.000,00 €	12.000 €					
Aménagement de croisements avec chemins agricoles	1	ff	1.000,00 €	1.000 €					
Signalétique	12	pc	250,00 €	3.000 €					
Restauration - rafraichissement d'ouvrages d'art	3								
				à déterminer par l'étude de faisabilité					
Sous-total HTVA tronçon 2				871.000 €	311.533 €			559.467 €	
Sous-total TVA tronçon 2				1.053.910 €	376.955 €			676.955 €	
				Tranche 1	500.000 €	20%	100.000 €	80%	400.000 €
				Tranche 2	553.910 €	50%	276.955 €	50%	276.955 €
Tronçon 3: Rue des Bruyères à Anvaing - limite communale avec Ronse (4,4 km)									
Débroussaillage/nettoyage/défeilage	11000	m²	10,00 €	110.000 €					
Aménagement de la voie verte	11000	m²	80,00 €	880.000 €					
Aménagement des carrefours	2	ff	4.000,00 €	8.000 €					
Signalétique	8	pc	250,00 €	2.000 €					
Restauration - rafraichissement d'ouvrages d'art	4								
				à déterminer par l'étude de faisabilité					
Sous-total HTVA tronçon 3				1.000.000 €	376.033 €			623.967 €	
Sous-total TVA tronçon 3				1.210.000 €	455.000 €			755.000 €	
				Tranche 1	500.000 €	20%	100.000 €	80%	400.000 €
				Tranche 2	710.000 €	50%	355.000 €	50%	355.000 €
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR									
Répartition du coût total du projet				Coût total estimé	DR	Commune		Autre financement	
TOTAL HTVA				2.527.000 €	1.635.401 €	891.595 €		0 €	
TVA 21 %				530.670 €	343.434 €	187.236 €		0 €	
TOTAL TVA Comprise				3.057.670 €	1.978.835 €	1.078.835 €		0 €	

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
 - SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
 - SPW-DGO3 (Direction Développement rural) ;
 - IPPPW (Aide à la restauration du petit patrimoine) ;
 - Asbl Chemins du Rail ;
 - Réseau Vert Européen ;
 - IDETA ;

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF : 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

Objectif : 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière ...

Objectif : 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

Objectif : 2.2 Professionnaliser le secteur touristique

Objectif : 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

Objectif : 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda

21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Développement du tourisme
 - Avantage compétitif pour les établissements Horeca de la commune
 - Création d'emplois pour la restauration et l'entretien des itinéraires
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Possibilité de déplacements pour les ménages ne possédant pas de voiture
 - Rencontre et convivialité
 - Amélioration du cadre de vie - Effet bénéfique sur la santé générale
 - Valorisation du patrimoine ferroviaire
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Promotion des modes de déplacements non motorisés et donc diminution des émissions de CO2

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Néant

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- L0 - 01 : Signer la charte du PCDN ;
- L0 - 03 - Mettre en valeur les éléments du patrimoine ;
- CT 05 : Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo - créer un réseau de déplacements lents sécurisés ;
- MT 05 : Réseau de mobilité douce - aménager ponctuellement les sentiers ;
- MT 08 : Favoriser le sport par la création d'aires de jeux de plein air ;
- MT 11 : Réseau de mobilité douce - Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées ;
- LT 02 : Réseau de mobilité douce - Aménager un tronçon de l'ancienne ligne de tram.

6. INDICATEURS

d. Indicateurs de réalisation

- Réalisation de voie verte - tronçon 1 (Source : AC - cible : 1) ;
- Réalisation de voie verte - tronçon 2 (Source : AC - cible : 1) ;

- Réalisation de voie verte - tronçon 3 (Source : AC - cible : 1).

e. Indicateurs de résultat

- Recensement de la fréquentation mensuelle (source : AC - cible : 500).

7. ANNEXE(S)

a. Situation existante

Figure 1 : Situation existante de la ligne 86 à Frases-lez-Buissenal (à gauche) et à Dergneau (à droite) (JNC AWP)

b. Localisation de la ligne 86 au sein du réseau cyclable régional

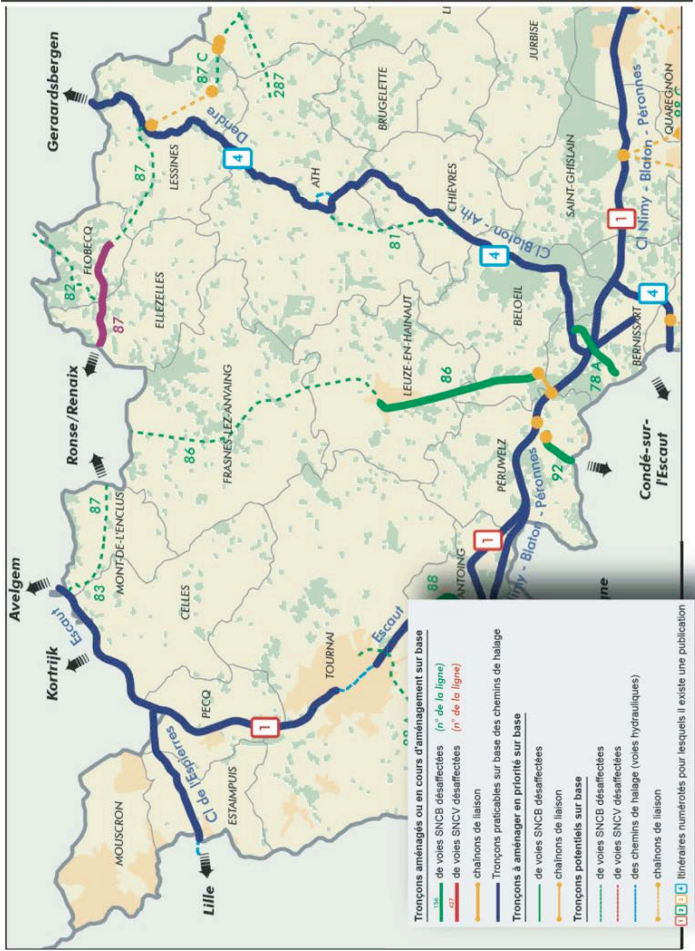


Figure 2 : Identification du rôle de la ligne 86 au sein du réseau local (Source: ICEDD)

c. Références



Figure 3 : Voie verte de Toulouse (F) (Source : www.toulousevelo.free.fr)



Figure 4 : Voie verte des Hauts-de-Tardoire (F) - Limitation du revêtement imperméable et partage de différents modes (Source : <http://ffct.org>)

© Jean-Louis Rougier



Figures 5 et 6 : Voie verte à Brunehaut (Source : FRW)





PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE MT 01

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet est d'envergure supra-communale. Il vise à favoriser les circuits courts et les productions locales. Il doit aussi permettre aux exploitants de bénéficier d'une structure permettant leur développement.

Le hall relais agricole doit être une vitrine et un vecteur de dynamisme pour le territoire de Frasnes-lez-Anvaing.

Tout en choisissant une implantation assurant le rôle de service aux habitants, la localisation du hall relais doit être étudiée pour éviter les nuisances pour le voisinage dues à son fonctionnement (fournisseurs, va-et-vient des producteurs et clients...).

Il s'agira donc de :

- Différencier l'offre de celle des supermarchés en s'appuyant sur la garantie locale des produits.
- Les ateliers de transformation devront être modulables afin d'évoluer en fonction des attentes des différentes filières.
- Multiplier les formes de service qui accompagnent la vente des produits.
- Prévoir un espace extérieur conséquent qui permettra l'installation de manifestations temporaires nécessaires au dynamisme territorial et à la valorisation des produits proposés au sein du hall.
- Distinguer un accès spécifique pour les livraisons et la logistique.

Il s'agirait également d'améliorer la qualité du paysage à travers la rénovation et l'embellissement du bâti.

La construction d'un bâtiment voisin à l'ancienne gare dans la continuité spatiale de la maison du sucre, est une implantation judicieuse pour matérialiser une place dans l'axe de la rue du Vicinal, qui mène au centre bourg, créant par ailleurs une ouverture sur la voie verte tout en requalifiant la route de Moustier qui ne dispose pas d'un front bâti au delà de l'ancienne gare.

CONSTRUIRE LE HALL RELAIS AGRICOLE

Contrairement à la requalification du hangar à sucre, cette implantation nécessite une construction neuve qui sera peut-être plus onéreuse mais plus rapide pour une implantation à court/ moyen terme et beaucoup plus efficiente sur le plan énergétique.

D'après l'étude de faisabilité, le bâtiment devra s'étendre sur +/- 1200 m². La structure du hall relais agricole serait une coopérative mixte (pas uniquement des agriculteurs) qui engagerait un gérant professionnel pour la gestion opérationnelle.

b. Constat et justification

L'étude de faisabilité technico-économique d'Ecores met en évidence les besoins de commercialisation, de livraison, de conditionnement et de transformation de la part des exploitants agricoles afin d'augmenter et de diversifier leur activité.

Face à cette volonté des agriculteurs et du PNPC, le hall relais agricole semble la meilleure solution permettant une coopération entre exploitant, valorisant la production rurale et réduisant le circuit producteur-consommateur.

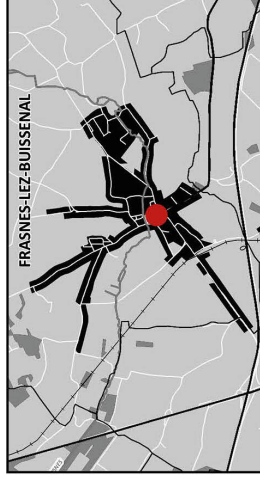
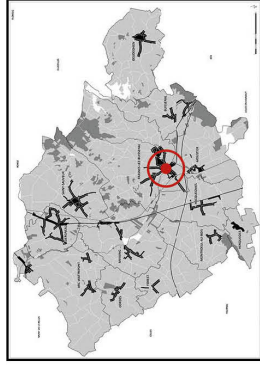
c. Origine de la demande

- IDETA ;
- PNPC ;
- Hainaut Développement ;
- Agriculteurs.
- CLDR
- Administration communale

d. Localisation

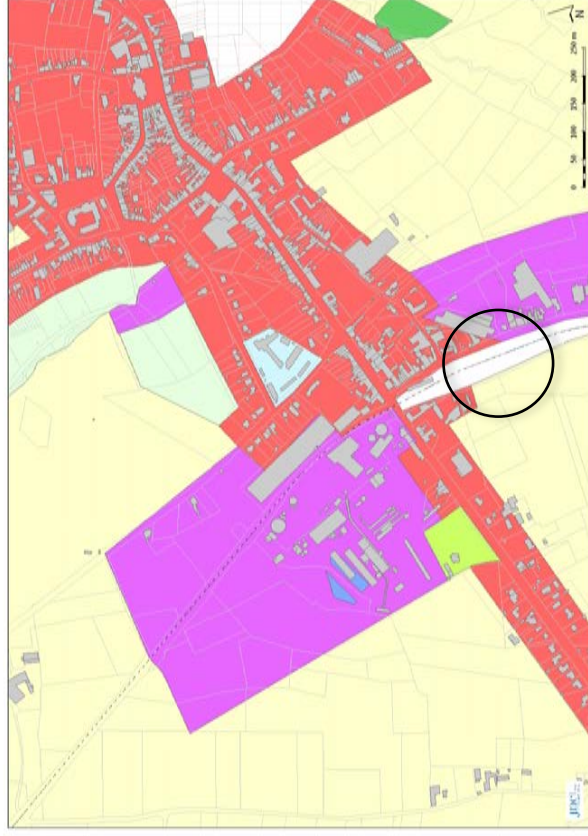
Tout en conservant une accessibilité aisée pour les fournisseurs, il paraît important de localiser ce hall-relais à proximité du pôle rural. Ceci pour tirer parti du rôle polarisateur tout en permettant de structurer le tissu urbanistique par une nouvelle fonction et offrant des alternatives de mobilité.

Une localisation au centre de Frasnes-lez-Buissenal, à proximité de l'A8 est proposée.



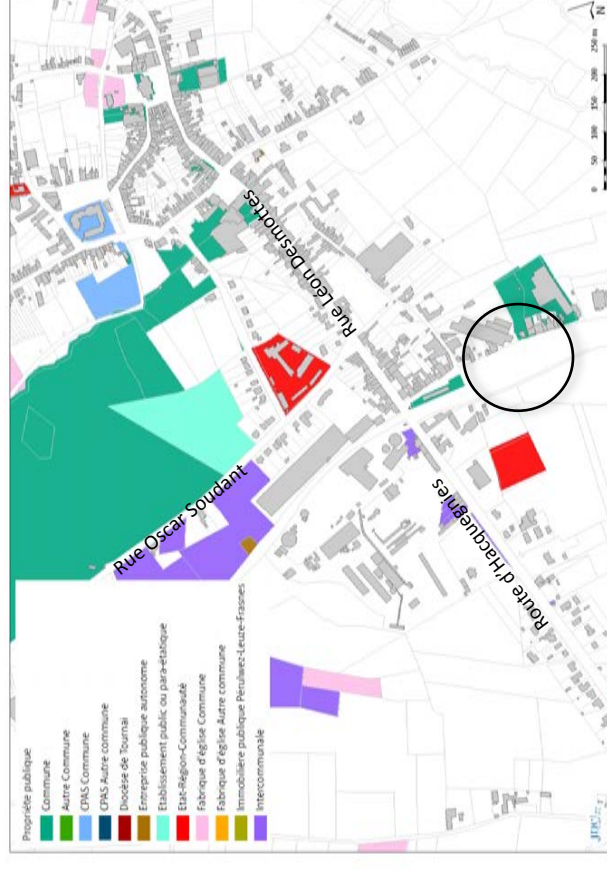
a. Statut au plan de secteur

Les terrains sont situés en zone blanche au Plan de secteur. En effet, selon l'article 21 du CWATUPE, « les domaines des infrastructures ferroviaires ou aéroportuaires et des ports autonomes sont sans affectation. En conséquence, tous types d'actes et travaux peuvent y être inscrits puisqu'ils ne dérogent à fortiori à aucune prescription urbanistique au niveau du plan de secteur.¹ » Dans ce cas, l'article 125 du CWATUPE est d'application et c'est le Gouvernement ou le Fonctionnaire délégué qui délivre le permis.



b. Statut de propriété

Les terrains situés en zone blanche appartiennent à Infrabel / SNCB.



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Identification après étude de l'endroit le plus approprié ;
- Plusieurs réunions préparatoires (commune, IDETA, Hainaut Développement) ;
- Acquisition éventuelle.

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

Etude de faisabilité – réalisée par le bureau ECORES – novembre 2013

¹ Source: www.uvcw.be in "Le point sur les permis publics : première partie", Thibault Ceder, 2006

- c. Tâches restant à réaliser
- Désignation d'un auteur de projet ;
 - Aménagement et/ou construction du hall-relais ;
 - Rédaction d'une « charte » à respecter pour les producteurs et transformateurs passant par le hall relais
 - Désignation d'un coordinateur du hall relais agricole ;
 - Promotion des produits, de la structure, des points d'écoulement
- d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder
- Soutien du projet par divers acteurs représentés dans un comité de pilotage :
 - Parc naturel du Pays des collines ;
 - IDETA ;
 - Province – Hainaut Développement ;
 - Commune de Frasnes-lez-Anvaing.
 - 100 % des transformateurs interrogés dans le cadre de l'étude de faisabilité souhaitent augmenter leur activité.
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

- a. Sources de financement
- GW- Subvention relative aux halls relais agricoles
 - Subsidés européens (PWDR...)
 - SPW-DGO3 (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Département du Développement Rural)
 - APAQ-W

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
 - SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
 - SPW-DGO4 Direction de MONS ;
 - PNPC ;
 - IDETA ;
 - Province du Hainaut ;
 - Agriculteurs et producteurs du Pays des Collines ;
 - Promoteurs privés ;
 - Commission communale de l'agriculture.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE PILOTE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF : 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

Objectif : 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

Objectif : 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFIN°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

Objectif : 2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
- Effets probables sur le développement économique
 - Maintien et développement de l'activité agricole
 - Création d'emploi

- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration des contacts entre ruraux et néo-ruraux
 - Amélioration des habitudes alimentaires
 - Aide/promotion du secteur agricole
 - Valorisation des professions du secteur agricole et des savoir-faire
 - Prise de conscience et respect du patrimoine rural
 - Valorisation du patrimoine alimentaire
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Valorisation des circuits courts - Avantages environnementaux qui en découlent (diminution du transport, de l'énergie, des emballages ...)
 - Promotion d'une agriculture « saine » et d'une consommation durable
- c. Création d'emploi(s) envisagée
 - min 2 ETP

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- L0 - 06 : appliquer le concept du « Clic local » de l'APAQ-W ;
- CT02 : Viabiliser le site de Frasnes-les-Bassins – Connecter Frasnes-les-Bassins au pôle rural ;
- CT 07 : Réseau de mobilité douce – Créer une voie verte (ligne 86) ;
- LT 06 : Développer la filière bois-énergie.

6. INDICATEURS

- a. Indicateurs de réalisation
 - Réalisation du bâtiment.(Source : AC – Cible 1)
- b. Indicateurs de résultat
 - Nombre d'emplois créés (Source : gestionnaire - cible : 2) ;
 - Nombre d'exploitations adhérent au projet (Source : gestionnaire – Cible : 10).

7. ANNEXE(s)

Schéma d'implantation

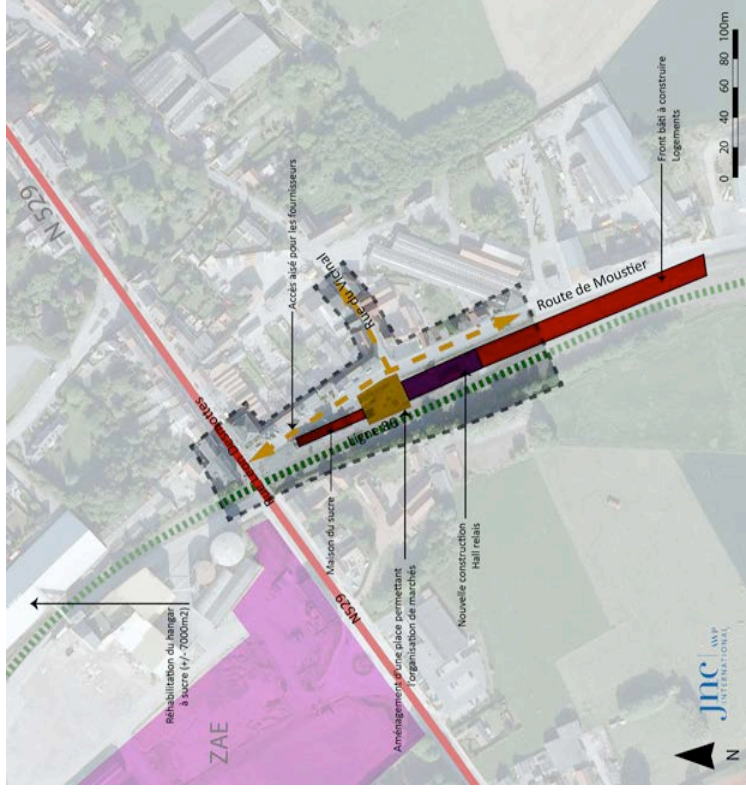


Figure 1: Construction d'un bâtiment sur la zone blanche située le long de la ligne 86 – abords de l'ancienne gare (Source: JNC AWP)



FICHE MT 02

**REVITALISER LES CŒURS DE VILLAGE ET ABORDS - PLACE DE
BUISSENAL**

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise l'aménagement de l'espace public central ainsi que de la venelle et des entrées et sorties dans le village afin d'améliorer la sécurité des usagers, renforcer la cohésion sociale et faciliter les échanges et les activités récréatives et touristiques. Les habitants sont en attente d'un aménagement simple mais durable favorisant la sécurité de tous les usagers.

b. Constat et justification

Actuellement l'espace public est peu structuré du fait de l'importance du revêtement minéral et de la prégnance de la voirie et du parking sur le domaine public. Le fait qu'il n'y ait pas d'espace public central crée un manque de convivialité. La place se présente donc actuellement comme une étendue de tarmac sans identité propre.

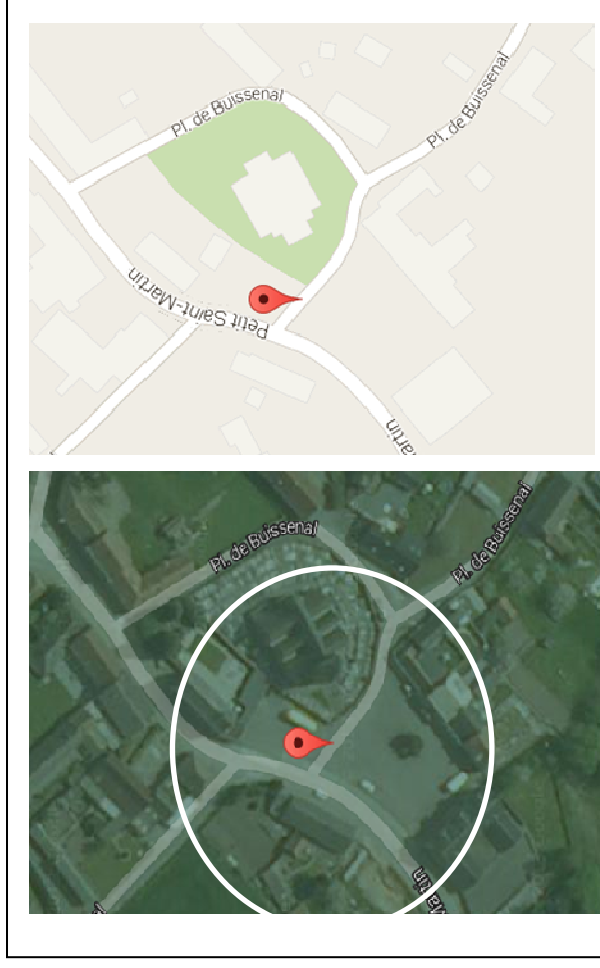
Une recomposition de l'espace se fera à partir des points forts qui le structurent, c'est-à-dire, l'école communale, la salle polyvalente « L'envol », le monument aux morts et l'église St-Martin. Une mise en valeur de l'ensemble de l'espace est envisagée.

c. Origine de la demande

- PCDR 2000-2010
- PCM
- Consultations citoyennes
- CCATM
- GT « Habitat raisonné et logement pour tous »
- Administration communale
- CLDR

d. Localisation

Place et abords



- e. Statut au plan de secteur
Zone d'habitat à caractère rural
- f. Statut de propriété
Domaine public communal
- 2. PROGRAMME DE REALISATION**
- a. Conditions préalables
Concertation et accord des riverains
- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
- La réflexion de la cellule développement durable.
 - Le Plan communal de développement de la nature
 - Les principes du PCM
- c. Tâches restant à réaliser
- Acquisitions éventuelles
 - Désignation de l'auteur de projet
 - Concertation CLDR / Riverains
 - Réalisation des aménagements
- d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
Inscrit dans le PCDR 2000-2010.
- e. Programme dans le temps

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

- 3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES**
- a. Sources de financement
- SPW-DGO3 (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Département du Développement Rural)
 - SPW-DGO3 (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Département des Espaces Verts)
 - Commune
- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
- PNPC
 - Riverains
 - CLDR
- 4. OBJECTIF(s) ET REPERCUSSION(s) SUR LE TERRITOIRE**
- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

- OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux
- OBJECTIF 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages
- OBJECTIF 1.3 Développer la mobilité douce et alternative

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effet sur le développement social et culturel
La vocation d'espace de vie et de rencontre du cœur de village aura un impact positif dans la mesure où les aménagements pourront favoriser les relations sociales entre les habitants
- Effet sur le développement environnemental
Il s'agit également d'améliorer le cadre de vie, de valoriser le patrimoine architectural et environnemental local et de limiter les impacts écologiques.

c. Création d'emploi(s) envisagée

Néant.

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- CT 04 : Revitaliser les cœurs de village et abords - Place d'Oeudeghien ;
- LT 13 : Revitaliser les cœurs de village et abords - Place de Wattripont.

6. INDICATEUR(S) DE REALISATION ET DE RESULTAT

Indicateur de réalisation (comment saura t'on que le projet a bien été mis en œuvre ?) :

- Réalisation de l'étude (source : AC – cible : 1)

- Réalisation des aménagements (source : AC - cible : 100%)

Indicateurs de résultats (quels sont les effets du projet ?) :

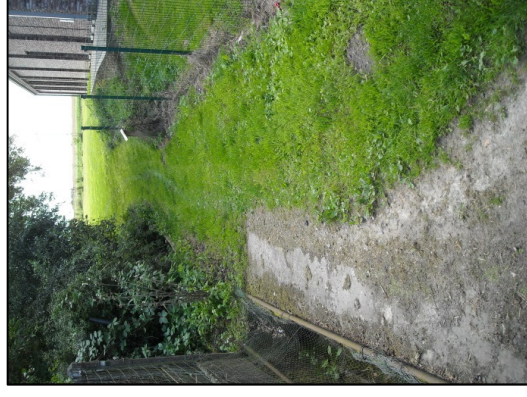
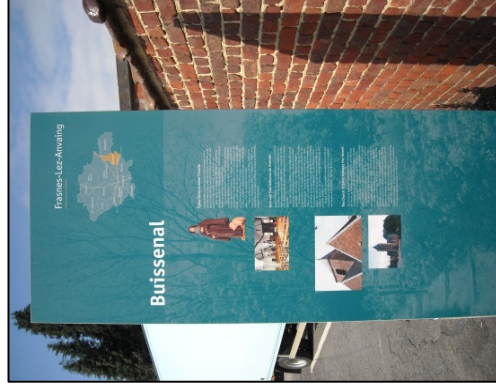
- Enquête de satisfaction auprès des riverains (source : AC - cible : 80%)

- Augmentation du nombre de commerce (Source : AC - cible : 1 nouveau commerce)

- Contrôle de vitesse (zone30) (source : Police – cible : 85% de véhicules qui respectent la limitation)

7. ANNEXE(s)

Reportage
photographique :





FICHE MT 03

CREER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LE COWORKING

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le but est de développer un espace de coworking de taille modeste (max 10 travailleurs) pour tester l'efficacité de ce service en région rurale.

Il s'agit de mettre à disposition un local équipé (accès internet, bureaux, imprimante et téléphone). L'emplacement peut être loué à l'heure, la journée, le mois... en fonction des besoins.

Une autre possibilité est de favoriser le développement d'un centre de services extérieurs aux entreprises, tels que la comptabilité, le service juridique, etc. Actuellement, ces services sont souvent externalisés, et il peut être intéressant de les centraliser et permettre une communautarisation pour un ensemble d'entreprises (ex : un traducteur, un comptable, un secrétaire auquel pourraient faire appel plusieurs entreprises locales). Ce centre éviterait aux entreprises locales, indépendants et associations de sortir de la commune pour en bénéficier.

En fonction du nombre d'intéressés par ce projet, la localisation d'un télécentre ou d'un centre de services sur la commune de Frasnes peut être très diverse. En effet, certains télécentres n'ont une capacité que de 2 ou 3 personnes (nombreux en France) : des habitants mettent une pièce inutilisée et réaménagée à disposition de travailleurs. En cas de plus forte demande, un centre plus important pourrait voir le jour dans un bâtiment, construit ou aménagé à proximité de pôles intermodaux. Par exemple, l'ancienne gare, la bibliothèque ou les nouveaux bâtiments de la ZAE en collaboration avec l'intercommunale IDETA.

b. Constat et justification

Le télétravail désigne de manière générale le travail à distance, c'est-à-dire hors de l'unité de temps et de lieu habituelle, via des moyens de télécommunication tels qu'Internet, dans le cadre d'une prestation de service.

Le télétravail peut se faire chez soi, mais des études montrent que cette solution n'est pas la plus rentable pour l'entreprise, implique souvent un débordement du temps de travail sur la vie privée, ainsi que l'isolation sociale des travailleurs. De plus, sur la commune de Frasnes-lez-Anvaing, la couverture du réseau internet est assez mauvaise.

Une série de sites internet, tels Worksnug ou Eworky, nous informent de la localisation des centres de télétravail. Pour Frasnes-lez-Anvaing, les plus proches se situent à plus de 30 km. Actuellement, les télécentres sont localisés dans les villes plus importantes concentrant une densité de population.

Or, la commune de Frasnes compte plus de 25 % de travailleurs dans le secteur tertiaire, une part identique pour les indépendants. De plus, moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Frasnes. Nombreux sont donc les Frasnois qui font la navette chaque jour et qui pourraient tirer profit d'un télécentre plus près de chez eux.

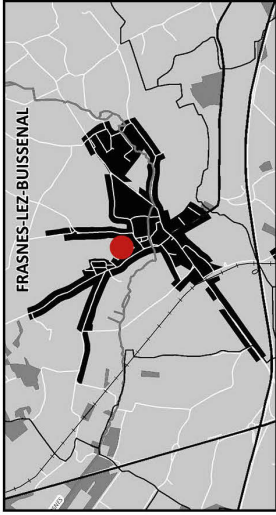
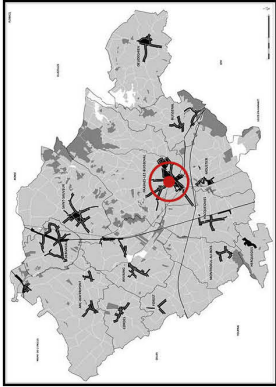
c. Origine de la demande

- Consultations citoyennes ;
- GT « Education et formation » ;
- CLDR ;
- Administration communale

d. Localisation

A déterminer en fonction de la demande. De préférence, à proximité d'un lieu bénéficiant d'un accès multimodal (proximité de la ligne 86, arrêt TEC...)

Proposition : zone d'activité de la Sucrerie



e. Statut au plan de secteur

A déterminer - Lieu non encore identifié.

f. Statut de propriété

A déterminer - Lieu non encore identifié.

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Etude de faisabilité du projet, analyse de la demande potentielle
- Choix du lieu

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Néant

c. Tâches restant à réaliser

- En fonction du lieu, créer un comité de gestion du centre
- Aménager des bureaux et mettre en place les services de base
- Etablir des formules et contrats de location
- Développer un site internet et faire la publicité du centre

- Diversifier les services proposés

d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

- Facilité de mise en oeuvre

e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES POTENTIELS

a. Sources de financement

- A déterminer en fonction du lieu identifié

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- IDETA ;
- Promoteurs privés.

4. OBJECTIF(s) ET REPERCUSSION(s) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en oeuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière...

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda

21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Economies pour l'employé (transports, etc.)
 - Plus-value pour les entreprises, amélioration de la productivité ;
 - Aide au développement de petites entreprises tertiaires ou d'indépendants (mise à disposition des installations nécessaires à l'installation pour se lancer dans un quelconque business à coût modeste).
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Gain de temps pour l'employé
 - Augmentation de la qualité de vie de l'employé
 - Valorisation de l'image de l'entreprise
 - Possibilité de travailler pour les ménages ne possédant pas de voiture ou ne souhaitant pas utiliser de véhicule
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Diminution des déplacements pendulaires entre le lieu de vie et le lieu de travail.
 - Partage d'outils (imprimante, téléphonie...) limitant la surconsommation et augmentant la rentabilité du matériel

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Néant mais emplois indirects recherchés

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- CT 05 : Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo - créer un réseau de déplacements lents sécurisés.

6. INDICATEURS

a. Indicateurs de réalisation

- Aménagement de la structure (Source : AC – cible : 1).

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'adhérents (source : AC - cible : 25) ;
- Taux annuel d'occupation du local (source : AC - cible : 70 %).

7. ANNEXE(S)

Une série d'exemples de télécentres sont détaillés ci-après :

- Le télécentre Zenn'it, à Epercieux-st-Paul en France, propose la location de 12 postes de travail, bureaux meublés individuels avec un accès Internet performant, pour travailler et recevoir des clients. De plus, une série de services professionnels communs sont disponibles aux locataires : salle détente, coin cuisine, parking, salle de réunion et de visioconférence, un traducteur, photocopieuse, secrétariat, etc. mais également divers services qui permettent de diminuer la perte de temps et les transports pour certains services personnels, tels qu'un service pressing, un point dépôt de courses ou de commandes internet, des plateaux repas, etc. (<http://zennit-telecentre.fr/>)
- Plus près de chez nous, Mundo, à Namur, est un centre d'associations actives dans le domaine du développement durable. Ce centre, éco-rénové, a permis à des associations diverses de s'installer dans des bureaux, avec des salles de conférence et de réunion, une cafétéria et du matériel (photocopieuses, imprimantes, projecteurs vidéo, etc.) en commun. Ce site permet en plus aux différentes associations de se rencontrer, d'échanger et augmente leur visibilité. De plus, la « Hive » a été mise sur pied, dans le centre Mundo, pour offrir la possibilité d'implanter des bureaux ou permanences à Namur. Il offre aux ONG de petite taille l'accès à toutes les infrastructures du centre pour un forfait annuel, dans un espace-bureau partagé. (<http://www.mundo-namur.org/index.php>).
- De nombreux espaces de coworkings ont vu le jour dans les villes les plus importantes de Wallonie (Mons, Charleroi, Tournai, Liège, Namur...).



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 4

DEVELOPPER L'AGROFORESTERIE SUR LE TERRITOIRE FRASNOIS

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise d'une part la sensibilisation et l'information sur les pratiques de l'agroforesterie et d'autre part la création de nouveaux espaces gérés selon ces pratiques.

b. Constat et justification

L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques, et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre. Ces pratiques sont encore trop peu connues du monde agricole frasnais.

Contraintes environnementales, perte des rendements, dégradation des sols, crise financière... invitent le secteur agricole à se questionner sur ses pratiques et à chercher des solutions innovantes pour répondre aux défis à venir.

Deux visions de l'agroforesterie sont envisagées dans la présente fiche :

- L'utilisation des sous-produits de haies à finalité de production (bois-énergie, Bois Raméal Fragmenté (BRF))
- La culture d'arbres au sein des parcelles agricoles

Plusieurs exemples de ce type de pratiques existent en Belgique et en France. Une visite de ces projets par les agriculteurs frasnais devrait permettre d'étendre le principe dans l'entité. Un appel à intérêt sera lancé auprès du monde agricole et les parcelles proposées seront analysées afin de sélectionner les plus appropriées (exposition, longueur, largeur, sens « classique » du travail de la terre, type de culture...).

c. Origine de la demande

- Groupe de travail « Tourisme vert et durable » et « Agriculture et ruralité »
- Administration communale
- Conseil des Villages
- CLDR
- PNPC

d. Localisation

Sans objet.

e. Statut au plan de secteur

Zone agricole

f. Statut de propriété

Propriétés privées

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

L'agroforesterie est connue de certains membres de la CLDR. Divers partenaires associatifs ou académiques peuvent « soutenir » le projet par un suivi, des actions de sensibilisation ou la réalisation sur parcelle (exemple : le CRIE de Mouscron)

Le Parc naturel du Pays des Collines incite les agriculteurs de son territoire à planter des haies, des vergers et des alignements d'arbres en zone agricole. Un dispositif à finalité de production de BRF a déjà été planté. Ce travail doit être poursuivi afin de développer et généraliser ces actions.



c. Tâches restant à réaliser

- Travail de sensibilisation du monde agricole par des visites de terrain et des rencontres (des parcelles témoins sont visibles dans un rayon de 60 km)
- Mise en place d'un groupe de réflexion
- Réalisation de zones test
- Création de parcelles

d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

La recherche de nouvelles sources de revenus complémentaires par le monde agricole et la volonté d'améliorer la qualité des sols.

e. Programme dans le temps

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

4. **OBJECTIF(s) ET REPERCUSSION(s) SUR LE TERRITOIRE**a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

DEFI 2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effet sur le développement économique et social
L'agroforesterie joue également un rôle social et économique puisqu'elle permet de maintenir des paysages variés et des rendements pour le secteur agricole. Création d'emploi(s) envisagée.
- Effet sur le développement environnemental
Au niveau environnemental, l'agroforesterie permet la préservation des sols et lutte contre le réchauffement climatique (stockage du CO₂).

5. **LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS**

- L0 - 01 : Signer la charte du PCDN ;
- LT 05 : Créer une unité d'énergie verte ;
- LT 06 : Développer la filière bois-énergie ;

6. **INDICATEURS**a. Indicateurs de réalisation : (comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?) :

- Nombre de haies ou d'alignements plantée entre parcelles agricoles (Source PNPC - cible : 10 projets)
- Nombre d'hectares en parcelle témoin pour la plantation d'arbres en cultures (Source : PNPC - cible : 1 Ha)
- Nombre d'hectares convertis à l'agroforesterie (Source PNPC - cible : 5 Ha)

3. **SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES**a. Sources de financement

- SPW – DGO3 (Département de l'Etude du milieu agricole – Département du développement rural)
- Subsidés européens
- Fonds privés

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW – DGO3
- Le CRIE de Mouscron asbl
- Commission consultative de l'agriculture
- La DNF
- Le parc naturel du pays des collines

b. Indicateurs de résultat (quels sont les effets du projet ?)

- Nombre de conférences organisées (source : CRIE et PNPC – Commission consultative agricole – cible : 1/an)
- Nombre de visites de projets (Source: CRIE et PNPC – Commission consultative agricole – cible : 1/an)
- Edition de documents de sensibilisation (Source: CRIE et PNPC – Commission consultative agricole – cible : 2)

7. ANNEXE(S)

Quelques sites internet utiles :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=349

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/gestion-des-ressources-forestieres-et-des-milieus-naturels/evaluation-des-potentialites-du-developpement-de-lagroforesterie-en-region-wallonne/>

Les objectifs possibles d'un projet agroforestier (source NTF – propriétaires ruraux de Wallonie)

Diversifier ses productions

L'agroforesterie offre, outre son incidence sur les cultures, des revenus complémentaires réguliers : 5-10 ans après l'implantation, la taille annuelle des arbres fournit du bois de chauffe et à maturité de l'arbre, vers 30-50 ans, les fûts sont vendus comme bois d'œuvre.

Restaurer le taux de matière organique (M.O.) des sols

En 2006, plus de la moitié des sols agricoles wallons présentaient une teneur en MO inférieure à 2%, seuil critique en-dessous duquel la cohésion des agrégats du sol n'est plus garantie. Cette évolution catastrophique s'observe surtout dans le nord du Condroz où les sols ont perdu jusqu'à 56% de MO entre 1960 et 2006. (carte teneurs en MO sols wallons – TBE 2010, p118)

Or, la matière organique joue un **rôle très important dans la qualité des sols** et détermine leur aptitude à remplir leurs fonctions : elle assure la stabilité de la structure du sol, sa résistance à l'érosion, à la dégradation physique et au compactage, sa capacité

de rétention de l'eau, son aération, sa réserve en éléments nutritifs libérables par minéralisation ou encore sa réactivité chimique et biologique.

Fournir au sol de la MO biodégradable est donc impératif pour réduire ce déficit mais la capacité de production de cette MO en Wallonie n'équivalait qu'à 22 à 45% des pertes.

Des solutions alternatives vont devoir être mises en œuvre : le **BRF** ou **Bois Raméal Fragmenté** constitue une piste intéressante pour restaurer le carbone organique du sol. Les produits de coupe ou d'élagage des arbres en champ peuvent être valorisés en BRF.

Limiter ou arrêter l'érosion de vos sols agricoles

En Région wallonne, les pertes potentielles en sol par érosion hydrique s'établissent entre 1 et 20 T/ha/an avec une valeur moyenne de 2,9 T/ha/an ! Les régions limoneuses et sablo-limoneuses présentent des risques particulièrement importants. Ces pertes de sols ont augmenté de +/- 75% depuis 1971 (carte p119 Tableau de Bord de l'Environnement Wallon).

Pour un propriétaire désireux de maintenir la capacité de production de son capital foncier, il s'agit d'un constat alarmant, face auquel des solutions existent : l'utilisation de BRF, un processus qui permet de combattre érosion et battance des sols. Par ailleurs, les arbres contribuent à limiter le ruissellement sur les parcelles lors de fortes précipitations.

Produire du bois de qualité dans un objectif patrimonial

Un arbre en champ est un arbre en croissance libre : il ne subit pas la compétition d'autres arbres, capte mieux l'ensoleillement qu'un arbre en forêt et croît plus vite, avec un bois de cœur plus développé et homogène. Ces cerne larges et réguliers sont particulièrement adaptés au tranchage. Il forme une bonne source d'approvisionnement local pour une industrie à la recherche de bois de qualité pouvant se substituer aux essences importées.

D'autre part, des **essences nobles** (érable, frêne, merisier) ou **peu utilisées en sylviculture traditionnelle** (alisier, poirier, noyer) peuvent constituer un choix judicieux à forte valeur marchande, à condition d'être bien adaptées aux conditions de la station.

Notons cependant que **les primes à la plantation d'alignements d'arbres** (URL vers pdf AGW 20/12/07 modifié par AGW 14/07/11) ne sont **pas octroyées aux essences les mieux adaptées** aux projets agroforestiers (noyer hybride, alisier, robinier, cormier).

D'autres peuvent y prétendre : noyer commun, pommier, merisier, érable, frêne. Obtenir des fûts de haute valeur marchande exige une conduite professionnelle de l'arbre : taille de formation et élagage progressif en hauteur pour permettre aussi le passage des engins agricoles.

Augmenter la production de biomasse

La compétition accrue entre débouchés potentiels de la biomasse génère des tensions sur les prix et par moments des difficultés d'approvisionnement local. L'agroforesterie

présente dès lors des avantages certains, e.a. grâce à l'interaction bénéfique culture/arbre.

Fabien Liagre, directeur du bureau d'études Agroof, explique : « **L'association arbre/culture produit 1,2 à 1,6 fois plus de biomasse qu'un assolement agriculture-forêt sur la même parcelle. La totalité de ce bois peut être valorisé, en bois d'œuvre d'abord, en BRF ou éventuellement bois-énergie pour les produits d'élagage, ensuite** ». L'agroforesterie constitue dès lors un puits de carbone intéressant. Pour une densité de **50 arbres/ha, les arbres fixent 1 à 2 T de C/ha/an**. Un atout non négligeable face aux enjeux du changement climatique.

Encourager la diversité biologique

Ce biotope particulier qu'est l'association arbre/culture peut fournir, par la création de zones refuges et de corridors écologiques, un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces végétales et animales sauvages et augmenter ainsi la biodiversité. L'effet de lisière des zones enherbées au pied des arbres améliore l'implantation des auxiliaires de cultures et les insectes.

Le gibier est bienvenu sur votre propriété

Vous êtes chasseur et souhaitez augmenter la capacité d'accueil de gibier sur votre territoire ? Grâce à l'agroforesterie, vous privilégiez la création de zones refuges.

Créer des paysages attractifs.



FICHE MT 05

RESEAU DE MOBILITE DOUCE – AMENAGER PONCTUELLEMENT LES SENTIERS

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Cette fiche-projet vise à aménager ponctuellement les sentiers et/ou itinéraires cyclables en proposant un mobilier adapté.

Il s'agit de proposer, selon la situation :

- un lieu de repos et de contemplation en plaçant un banc ;
- une approche instructive par des panneaux d'orientation et/ou didactiques ;
- des commodités en aménagement des emplacements de stationnement.

Le choix du mobilier et des aménagements se fera en accord avec les installations déjà présentes et en concertation avec le mobilier placé dans le cadre des projets menés par IDETA et le PNPC. On veillera à traduire une identité communale à travers le choix du mobilier par l'intermédiaire d'un vocabulaire commun.

Le choix des sites à aménager devra entre autre concilier :

- protection et valorisation du patrimoine naturel en évitant les sites à haute valeur écologique tout en informant sur la présence de certaines espèces dans d'autres cas ;
- mobilité alternative en favorisant la localisation des points d'attrait aux abords d'arrêt de bus, de nœuds cyclables... ;
- rencontre sociale et mixité générationnelle en proposant des points accessibles pour tous et/ou situés aux abords des noyaux villageois, des résidences pour seniors... jouant le rôle d'espaces de convivialité pour l'ensemble de la population.

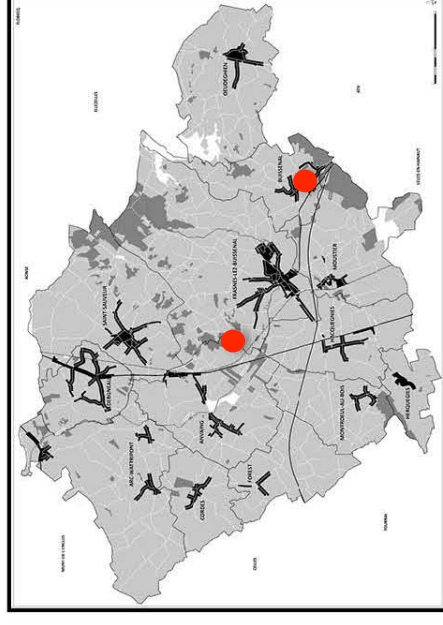
b. Constat et justification

La thématique des sentiers a été citée à plusieurs reprises au long du processus participatif du PCDR. Que ce soit dans un objectif de loisirs, de développement

touristique, de mobilité quotidienne ou de mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, on constate un véritable intérêt pour le maintien et la mise en valeur de ce patrimoine viaire.

- c. Origine de la demande
- PCDR 2000 - 2010 ;
 - Consultations citoyennes
 - GT « mobilité » et GT « Tourisme vert et durable »
 - Administration communale
 - CLDR
- d. Localisation

Les lieux précis seront à déterminer dans le cadre des travaux mais plusieurs sites ont déjà été relevés par la CLDR :



- le site du Saule pendu ;
- la mare didactique de Bousée – rue Bousée à Frasnes-lez-Buissenal ;
- la chapelle Notre-Dame des Champs, le long du sentier enchanté ;

- le point de départ du sentier enchanté – chemin d'Ellignies.

- e. Statut au plan de secteur

A déterminer dans la suite de l'étude

- f. Statut de propriété

A déterminer dans la suite de l'étude

2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables

- Identification sur base des relevés déjà existant des endroits les plus appropriés ;

- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Relevé des sentiers existants par la commission « sentiers »

- c. Tâches restant à réaliser

- Précision de l'inventaire et choix des sites à aménager ;
- Identification d'une charte d'aménagement assurant un vocabulaire commun ;
- Aménagement ponctuel des sites

- d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

- Projet déjà réclamé lors du premier PCDR ;
- Existence d'une commission « sentiers » ;
- Itinéraires touristiques existants (Douceur et découverte au Pays des Collines, réseau de points nœuds de la WAPI, Promenades au Pays des Collines ...)

- e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

- a. Sources de financement

- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
- SPW-DGO2 (Direction de la Planification de la mobilité) ;
- SPW-DGO3 (Direction du Développement rural) ;
- Commissariat général au Tourisme ;
- Clubs de marcheurs ;
- CLDR.

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- Commission « sentiers » ;
- PNPC ;
- CR Dendre ;
- IDETA ;
- Syndicat d'Initiative frasnais (SIF) ;

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

OBJECTIF 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière...

OBJECTIF 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnais

Murs et passages en rondins de bois



Eléments décoratifs en rondins de bois



Aire de convivialité - Beaufaux
Situation projetée - Images de référence



Table de pic nic à l'aide de rondins de bois



Jeux à grimper



06.10.2014



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L
FRASNES-LEZ-ANVAING
PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE MT 06

DEVELOPPER LE LOGEMENT POUR JEUNES COUPLES (TREIMPLIN)

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agit d'aménager ou construire des logements à loyer modéré pour les jeunes ménages avec une épargne foncière locale. Ce type de logement permet aux jeunes ménages de réaliser des économies pour leur permettre, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Le principe est le suivant : une partie du loyer versé est restituée aux jeunes ménages en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

Les constructions et/ou aménagements doivent répondre aux critères suivants :

- Intégration architecturale impulsant un modèle de conception ;
- Performance énergétique ;
- Flexibilité : les pièces des bâtiments doivent pouvoir s'adapter à la demande par la modulation de certaines pièces pouvant être assemblées ou divisées en fonction de la structure des ménages (couples seuls, avec enfant..).

La Commune fixe des critères d'attribution pour les candidats locataires. Ces critères peuvent être par exemple l'âge, le revenu, ne pas être propriétaire d'un autre bien, le caractère d'urgence, avoir des attaches familiales dans la commune, etc. Le Commune décide également de la formule qu'elle désire mettre en œuvre pour le montant du loyer : montant fixe, montant calculé sur base du revenu, etc.

b. Constat et justification

Le diagnostic a pointé la forte diminution de la part des citoyens âgés entre 20 et 40 ans entre 2001 et 2012. Pour la même période, on note aussi une forte augmentation du nombre de ménages isolés. Cette évolution entraîne une demande en logements et nécessite une réponse pour le maintien des jeunes couples dans l'entité. En effet, les communes se rendent compte de l'intérêt de maintenir une population diversifiée en âge et en classe sociale. Les jeunes couples en particulier participent à la dynamique des villages et notamment au maintien voire l'extension des écoles.

De plus, ces logements répondent aux objectifs de la Déclaration de politique générale et du programme d'ancrage communal.

c. Origine de la demande

- Auteur de projet au travers du Diagnostic ;
- Consultations citoyennes ; GT « habitat raisonné et logement pour tous »
- CLDR
- Commune de Frasnes-lez-Anvaing ;

d. Localisation

A définir ultérieurement avec une préférence pour les centres équipés que sont Frasnes-lez-Buissenal (abords de Frasnes-les-Bassins), Anvaing ou Saint-Sauveur.

a. Statut au plan de secteur

A déterminer ultérieurement.

b. Statut de propriété

A déterminer ultérieurement.

2. **PROGRAMME DE REALISATION**

a. Conditions préalables

- Localisation des logements

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Néant

c. Tâches restant à réaliser

- Achat d'un terrain / d'un bâtiment
- Désignation d'un auteur de projet
- Construction et aménagement

- Rédaction des critères d'attribution et rédaction d'une charte
 - Appel aux candidats et sélection
- d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
- Néant
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES POTENTIELS

- a. Sources de financement
- SPW-DG03 (Direction Développement rural) ;
 - SPW-DGO4 (Département du logement) ;
 - HabitReg.net
- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
- CPAS ;
 - AIS Tournai Logement ;
 - SWL ;
 - Promoteurs privés.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

OBJECTIF 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 2030
- 2.1 Local
- Effets probables sur le développement économique
 - Contrôle de l'évolution des prix de l'immobilier.
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Maintien d'une diversité sociale ;
 - Meilleures conditions d'accès au logement surtout pour les jeunes couples.
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - Aménagement de constructions performantes énergétiquement et si possible réhabilitation de bâtiment existant favorisant les économies d'énergies.
- c. Création d'emploi(s) envisagée
- Néant
- 5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS**
- CT 02 : Viabiliser le site de Frasnès-les-Bassins – Connecter Frasnès-les-Bassins au pôle rural ;
 - MT 07 : Développer le logement intergénérationnel (adapté aux seniors).
- 6. INDICATEURS**
- a. Indicateurs de réalisation
- Aménagement des logements (Source : AC – cible : 5)
- b. Indicateurs de résultat
- Taux de locataires ayant accès à l'acquisition d'un bien après 6 ans (Source : AC – cible : 70%)

7. ANNEXE(s)

a. Références



Figure 1: Logements locatifs - Clos des Tanneurs, Ciney (Source: Google Maps)



Figure 2: 2 Logements pour jeunes couples à Martelange (Source : FRW)



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE MT 07

DEVELOPPER LE LOGEMENT INTERGENERATIONNEL

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agit d'aménager ou construire des logements « conçus et aménagés – par un pouvoir public – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services.

Le logement intergénérationnel, c'est donc davantage qu'une simple cohabitation. Sans relever pour autant de la vie communautaire, il comporte nécessairement une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent.

Le logement intergénérationnel, c'est – sans les contraintes et la promiscuité – la reconstitution des familles élargies d'antan qui faisaient vivre sous le même toit au moins trois générations. Du coup, les personnes âgées gardent une semi-autonomie beaucoup plus longtemps que si elles demeuraient isolées... et les jeunes ménages professionnellement actifs, souvent débordés, profitent de menus services qui allègent leur quotidien.» (Source : Cahiers de la FRW – novembre 2006)

Les constructions et/ou aménagements doivent répondre aux critères suivants :

- Intégration architecturale impulsant un modèle de conception ;
- Performance énergétique ;
- Flexibilité : les pièces des bâtiments doivent pouvoir s'adapter à la demande par la modulation de certaines pièces pouvant être assemblées ou divisées en fonction de la structure des ménages (couples seuls, avec enfant..);
- Adapté aux PMR et facilités pour les seniors pour les logements au rez-de-chaussée.

b. Constat et justification

Le diagnostic a pointé la forte augmentation de la part des citoyens âgés de plus de 60 ans entre 2001 et 2012. Ce changement de la structure démographique devrait s'accroître davantage dans les années à venir et engendrer une réflexion sur les besoins en équipements et logements adaptés. Il note particulièrement l'accroissement de la population âgée entre 60-70 ans à court terme (+28 % d'ici 2020) et des + de 80 ans à moyen terme (doublement du nombre de personnes de plus 80 ans d'ici 2040) qui entraînera une augmentation des besoins inhérents (maisons de repos et services, etc.).

c. Origine de la demande

- Auteur de projet au travers du Diagnostic ;
- Consultations citoyennes ;
- GT « habitat raisonné et logement pour tous »
- CLDR
- Commune de Frasnes-lez-Anvaing ;
- Conseil Consultatif des Aînés.

d. Localisation

A définir ultérieurement avec une préférence pour les centres équipés que sont Frasnes-lez-Buissonal (abords de Frasnes-les-Bassins), Anvaing ou Saint-Sauveur. Ces logements peuvent être associés aux logements trempins de la fiche MT 07.

a. Statut au plan de secteur

A déterminer ultérieurement.

b. Statut de propriété

A déterminer ultérieurement.

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Localisation des logements

- e. Programme dans le temps

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- **MT 06 : Développer le logement pour jeunes couples (tremplins).**

6. INDICATEURS

- a. Indicateurs de réalisation
 - Aménagement des logements (Source : AC – cible : 5)
- b. Indicateurs de résultat
 - Taux d'occupation (Source : AC – cible : 100 %)

7. ANNEXE(s)

- a. Exemples de services rendus entre cohabitants

A titre indicatif voici quelques exemples de services échangeables :

- Services que peuvent fournir les seniors aux jeunes familles**
- Garde des enfants après l'école, occasionnellement, lorsque les parents ont un retard...
 - Petits travaux de couture.
 - Réception d'un recommandé postal.
 - Petites courses avant que l'épicerie du coin ne ferme.
 - Conseils bricolage, jardinage, petit élevage.



Services que peuvent fournir les jeunes familles aux seniors

- Déplacements motorisés occasionnels pour formalités administratives, courses...
- Aide à la promenade.
- Sécurisation permanente.
- Ecoute.

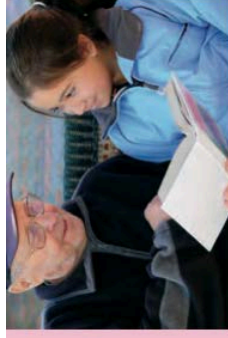


Figure 1: Logements intergénérationnels à Opprebais (Source: FRW)

Source : Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie— novembre 2006

- b. Référence



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 08

FAVORISER LE SPORT PAR LA CREATION D'AIRES DE JEUX DE PLEIN AIR

1. DESCRIPTION DU PROJET

a) Objet du projet

Le projet vise à installer des petites infrastructures récréatives sur les places et aux abords des maisons de village afin d'en faire des lieux de rencontre pour tous et de favoriser la pratique du sport chez les plus jeunes.

b) Constat et justification

Aujourd'hui, les activités se délocalisent de plus en plus, obligeant les habitants des villages à se déplacer vers les pôles alentours. Loisirs, emplois et achats se font désormais souvent dans les villes les plus proches, ne laissant plus l'occasion aux voisins de se rencontrer et de tisser des relations amicales. Des lieux et des structures propices à recréer ces liens sociaux doivent donc être maintenus et développés dans le milieu rural. En plus d'être un tremplin vers le sport, de permettre aux enfants de sortir, bouger et jouer avec les autres, le jeu en extérieur est également un lieu de vie et d'échange pour tous puisqu'il permet de rassembler les générations.



c) Origine de la demande

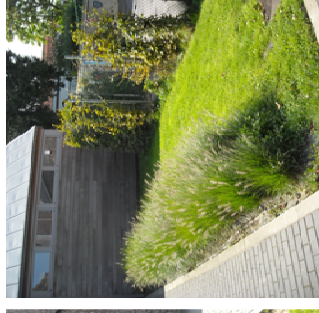
- Consultations citoyennes
- Conseil communal des enfants
- GT « Bien dans son corps, bien dans sa tête »

- CLDR
- Conseil consultatif des aînés
- Conseil des Villages
- Administration communale

d) Localisation

Les localisations définitives devront être précisées lors de la mise en œuvre de la fiche-projet. Les localisations proposées actuellement sont :

- l'espace à l'arrière de la salle polyvalente L'Envol à Buissenal (proche de la place)



- les abords de la Maison de village d'Oeudeghien
- l'arrière de la Maison de Village d'Anvaing



e. Statut au plan de secteur

A identifier en fonction des implantations

f. Statut de propriété

Domaine public communal

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

Sans objet

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

Le nouvel aménagement récréatif lié au projet de revitalisation urbaine du centre administratif (2014)



c. Tâches restant à réaliser

- Réalisation d'une étude globale à l'échelle de l'entité sur les besoins et les disponibilités
- Recherche de subsides
- Installation d'infrastructures sportives et de plein air

d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

L'identification de certains lieux comme la salle polyvalente de Buissenal, les abords des Maisons de village d'Oeudeghien et d'Anvaing.

e. Programme dans le temps

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

a. Sources de financement

- SPW – Infrasport – GDO1 Département des Infrastructures subsidiées
- SPW – DGO3 – Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'environnement
- Commune

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- Le Conseil communal des enfants
- Le Conseil consultatif des Aînés
- La CLDR
- Le Hamo de Frasnes-lez-Anvaing

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

Défi 2 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune ouverte sur le monde

OBJECTIF 2.3. Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

OBJECTIF 2.4. Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais.

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effet sur le développement économique
Retombées directs sur les entreprises qui travailleront sur le projet
- Effet sur le développement social et culturel
En plus d'être gratuits et ouverts à tous, ces équipements permettront de réunir les riverains et de renouveler les liens sociaux. L'identité locale sera également préservée grâce à la recherche d'une spécificité à appliquer au projet (lien avec l'histoire du village, légende, ...)
- Effet sur le développement environnemental
L'aspect environnemental sera pris en compte dans la conception du projet par l'emploi de revêtements perméables, d'agrs en matériaux recyclables,...

- c. Création d'emploi(s) envisagée

Aucun emploi direct n'est envisagé

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- MT 05 : Réseau de mobilité douce - aménager ponctuellement les sentiers ;
- MT 11 : Réseau de mobilité douce - Développer un réseau de liaisons lentes et sécurisées ;
- LT 12 : Promouvoir le sport pour tous - création de nouvelles infrastructures.

6. INDICATEURS

- a. Indicateurs de réalisation

- Réalisation de l'étude (Source AC – cible : 1)
- Réalisation des aménagements (Source AC – cible : 100% des aménagements choisis)

- b. Indicateurs de résultat

- Taux de fréquentation des aires de jeux (Source : enquête – cible : 50% des familles avec enfants)

7. ANNEXES



FICHE MT 09

RESTAURER LA SALLE « TUTUR ET JULIA »

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agit de rénover la salle existante pour proposer un équipement de proximité aux conditions sanitaires et énergétiques à la hauteur des objectifs de durabilité et de soutenir l'identité des anciens villages à travers la création de lieux de convivialité et d'équilibrer le maillage des animations et des infrastructures au sein de l'entité..

Il est proposé d'isoler les salles par l'intérieur, de conserver une salle polyvalente et un local plus petit pour les réunions, d'améliorer les sanitaires et les espaces extérieurs.

b. Constat et justification

Portant le nom des deux géants frasnois, la salle « Tutur et Julia » est une ancienne école utilisée comme salle pour les activités locales.

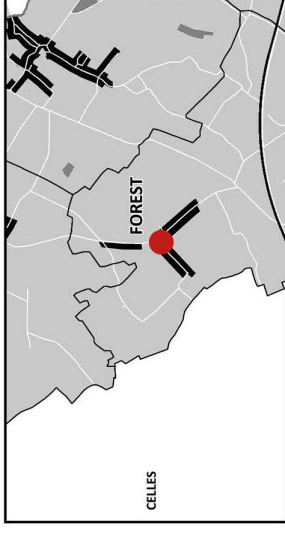
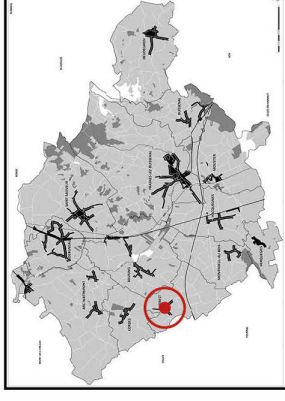
Cette salle pratique pour les villages situés à l'Ouest de la N60, pour son cadre et ses dimensions familiales nécessite néanmoins un rafraichissement et des travaux de rénovation. Les sanitaires sont situés à l'extérieur et elle ne comprend pas d'équipement de cuisine. De plus, les conditions énergétiques sont largement dépassées.

c. Origine de la demande

- PCDR 2000-2010
- Administration communale ;
- Consultations citoyennes ;
- Interviews ;
- CLDR ;
- Comité Tutut et Julia.

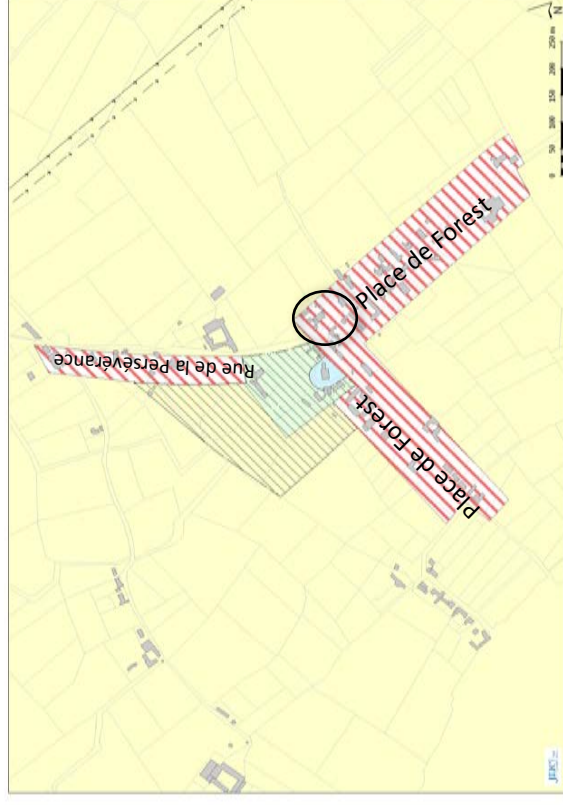
d. Localisation

La salle occupe un ancien bâtiment scolaire sur la place de Forest.



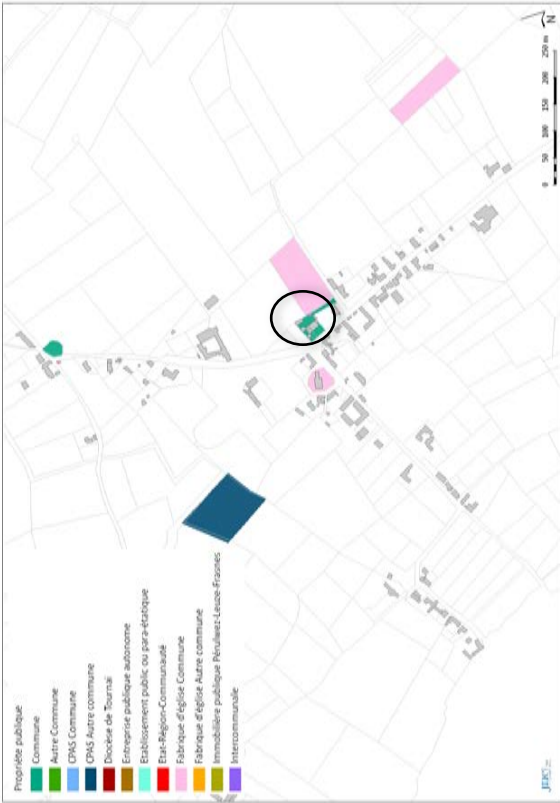
a. Statut au plan de secteur

La salle « Tutur et Julia » est située en zone d'habitat à caractère rural.



b. Statut de propriété

La salle appartient à la commune. Il est à noter qu'elle est bordée par un terrain appartenant à la Fabrique d'Eglise.



- Consultation des riverains, comités et CLDR.
- d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
 - Etat vétuste du bâtiment
 - Location récurrente de la salle.
- e. Programme dans le temps

Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2021)	Long terme (2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

- a. Sources de financement
 - DGO3 – Direction du Développement rural
- b. Partenaires potentiels (autres que l’administration communale)
 - Comités de village, asbl

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l’action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L’action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

Objectif : 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

Objectif : 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables
 - Dresser une étude de faisabilité
- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
 - Néant
- c. Tâches restant à réaliser
 - Désignation d’un auteur de projet,
 - Etablissement d’un avant-projet en concertation avec les associations ;
 - Adjudication ;
 - Etablissement d’un règlement de gestion du bâtiment ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda

21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Réhabilitation et création d'espace pour les activités locales
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Amélioration du cadre de vie
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Economie d'énergie par la restauration d'un bâtiment non conforme

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Néant

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- MT 12: Créer une maison de village à Montroeuil-au-Bois ;
- LT 10 : Créer une maison de village à Saint-Sauveur ;
- LT 11 : Créer une maison de village à Moustier ;
- LT 12 : Promouvoir le sport pour tous - création de nouvelles infrastructures.

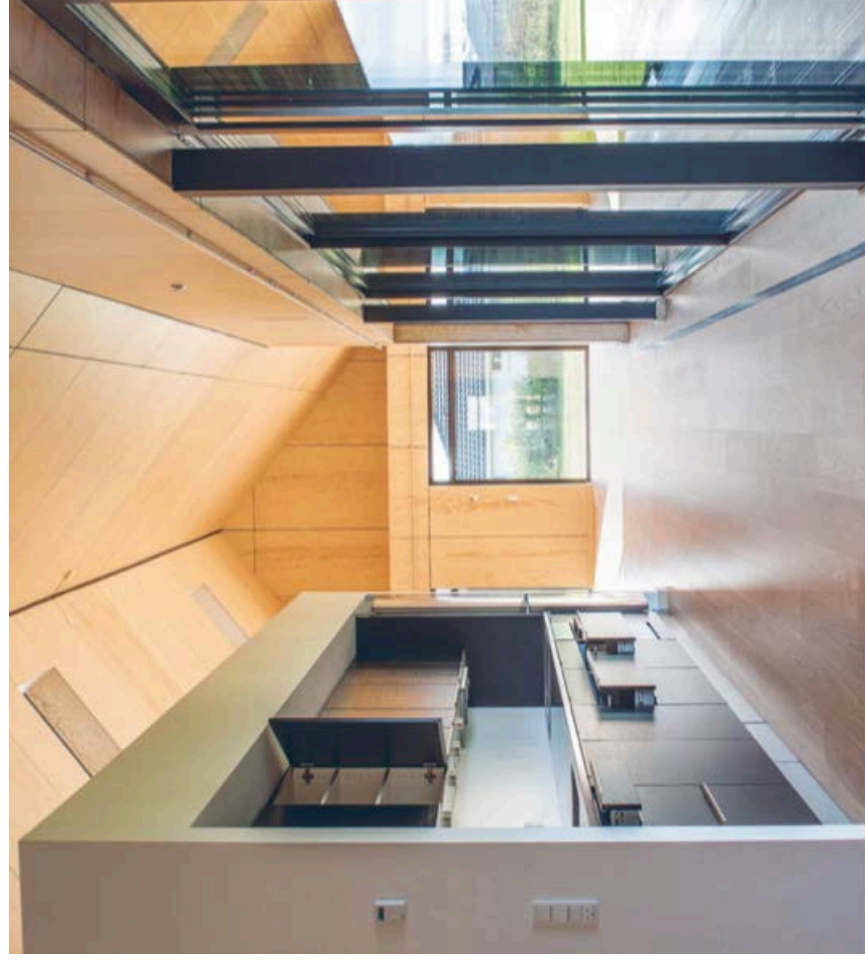
6. INDICATEURS

- a. Indicateurs de réalisation
 - Réalisation des travaux (Source : AC – cible : 1)
- b. Indicateurs de résultat
 - Taux d'occupation des locaux par rapport à 2014 (source : AC - cible : +30 %)

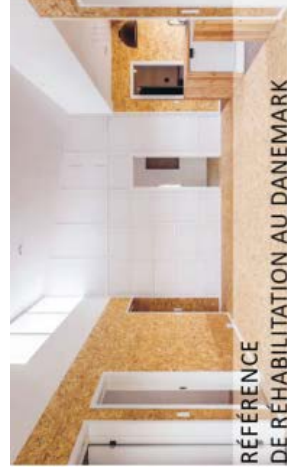
7. ANNEXE(s)

- a. Photos de la situation existante





b. Références pour l'aménagement





PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 10

PERENNISER LES COLLABORATIONS NORD / SUD EXISTANTES

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise la mise en place d'une table ronde entre les différents porteurs de projets solidaires afin d'identifier les actions à maintenir et à développer dans les prochaines années. S'en suivra une recherche de moyens humains et financiers afin de concrétiser les projets retenus.

Le but du projet est de :

- Créer ou maintenir des synergies entre tous les acteurs locaux pour l'élaboration ou la continuité de projets de solidarité dans les pays du Sud.
- Promouvoir et coordonner des actions de sensibilisation sur le territoire frasnais
- Susciter de nouveaux projets de coopération
- Trouver des financements pour pérenniser les actions
- Sensibiliser au commerce équitable

b. Constat et justification

Pour mettre en œuvre une politique de coopération Nord-Sud, la commune possède des capacités d'actions. Elle dispose de compétences, d'instances (échevinat, commission communale, écoles) et de moyens qui lui permettent de se comporter en acteur de base en matière de coopération. Elle peut également s'appuyer sur l'expertise et les énergies disponibles parmi ses citoyens (asbl Vanakkam, bénévoles opération 11.11.11, action Rwanda ...).

La Commission communale de coopération Nord/Sud aide le pouvoir communal à activer ces différents outils au service d'une politique de coopération durable, participative et efficace. Mais il faut penser à l'avenir, à la pérennisation des actions de collaborations, à la sensibilisation des citoyens aux problématiques liées aux pays en voie de développement, à la recherche ou au maintien de volontaires pour les prochaines années...

c. Origine de la demande

- Commission Communale de coopération Nord/Sud
- Administration communale
- Groupe de travail « Développement »
- Conseil des Villages
- CLDR

d. Localisation

Sans objet

e. Statut au plan de secteur

Sans objet

f. Statut de propriété

Sans objet

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

Sans objet

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

Projet Vanakkam - Inde

Les écoles de Frasnes-Lez-Anvaing et les professeurs de cours philosophiques ont collaboré avec l'ASBL frasnais « Vanakkam » sise à Forest (Frasnes) dans le but de construire une école en Inde et de lui permettre de prendre son envol. Ce projet date de 6 ans. La première (petite) école fut construite à Arkot Kuppam dans le Tamil Nadu (Inde du Sud) à 40 km de Chennai (Madras). En 2010 un groupe de 15 écoliers de Frasnes (les « ambassadeurs » de chacune des écoles) ainsi qu'une équipe médicale, les membres de l'ASBL et l'Echevin de la coopération à Frasnes ont inauguré cette école.

En 2012, un nouveau projet, beaucoup plus important a été lancé : la création d'une école technique à Erumayur (zone de carrières dans la banlieue de Chennai), population très pauvre ou les enfants sont employés, dès l'âge de 5 ans aux petits travaux, souvent dangereux, de ces carrières. Cette école permettra aux enfants de suivre un cursus technique : électricité, mécanique, premiers soins, coupe-couture, informatique etc...

Huit classes y ont été construites et sont déjà opérationnelles. Une trentaine de frasnais sont allés à Erumayur en 2012 et ont pu observer les premiers travaux de cette grande école. Parmi eux, 13 enfants de 6ème primaire, leurs enseignants et une équipe médicale.

En octobre 2014, une nouvelle mission a quitté frasnes avec comme objectifs d'inaugurer l'école et de donner les moyens à celle-ci de poursuivre son développement avec une asbl indienne dirigée par un avocat de Chennai.

Un nouveau projet d'école sera également mis en examen dans une autre région de Madras.

En 8 années de coopération dynamique, les élèves frasnois ont récolté plus de 35000€ pour finaliser ces projets concrets de coopération, en harmonie avec la population locale. Une conscientisation de la population frasnoise a également eu lieu car UN euro donné à l'ASBL est UN euro versé sur place pour le projet.

Projet de l'école technique



La Commission Tiers-monde

Cette commission créée en 1998 a pour principal projet la participation à l'opération 11.11.11.

Chaque année, une dizaine de bénévoles participent à la collecte de fonds par la vente de produits périssables comme du thé et du cacao ou encore des calendriers, des cartes de vœux et des livres de recettes de cuisine. Cette action est soutenue par la Commune et plus particulièrement par l'Echevin de la citoyenneté et de la collaboration Nord-Sud.

Chaque parti politique du Conseil communal collabore à l'action par le versement de 125€.

Généralement, le budget annuel récolté atteint les 6000€, celui-ci est reversé au CNCD.

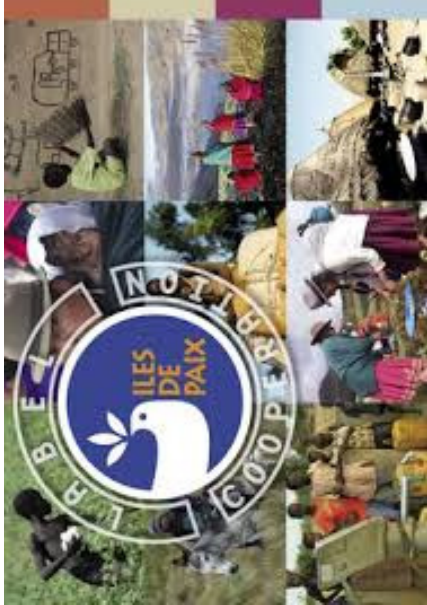
Les projets réalisés grâce à ces fonds sont multiples : conservation des eaux, agroforesterie, prévention de la santé des femmes...

OPERATION 11.11.11
DU 6 AU 16 NOVEMBRE 2014



Action Île de Paix

Initiative privée organisée annuellement en janvier au profit des actions de cette ONG belge de développement fondée en 1962.



Action Rwanda

Projet porté par une citoyenne frasnnoise sensible à la misère physique et morale des enfants victimes du génocide à Kigali.

L'objectif principal de ce projet lancé en 2005 est de permettre l'accès de ces enfants à l'enseignement.

Les fonds récoltés sont envoyés sans intermédiaire aux sœurs Oblates de l'Assomption de la communauté de Kigali et servent aux frais scolaires des enfants de primaires et de secondaires.

c. Tâches restant à réaliser

- Organisation de la table ronde avec les acteurs de terrain
- Programmation des actions
- Identification de nouvelles collaborations
- Recherche de fonds

d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

L'autogestion du projet de collaboration avec l'Inde par l'asbl Vanakkam et le soutien local pour les actions Nord/Sud menées depuis de nombreuses années.

Désir de maintenir ces projets de solidarité voire de les développer dans les prochaines années.

e. Programme dans le temps

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

a. Sources de financement

- Administration communale
- Le privé (parrainage)
- Les dons
- Les actions locales de subventionnement du projet « construction de l'école ».

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- Asbl Vanakkam
- Le privé
- Les écoles
- Les bénévoles d'associations caritatives

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

Défi 2 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune ouverte sur le monde

OBJECTIF 2.4. Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnois.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants: conscientiser notre population sur un développement équilibré dans l'axe Nord/Sud. Attirer

l'attention de la population sur les filières économiques des marchés parallèles. Eduquer nos jeunes enfants à une vie de partage.

c. Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

5. LIEN AVEC LES AUTRES FICHES-PROJETS

Sans objet

6. INDICATEURS

a. Indicateurs de réalisation

- Organisation d'une table ronde avec les différents porteurs de projet (Source AC – cible : 1/an)
- Obtention de subsides pour la continuité des opérations (Source : AC – cible : 10.000€/an pour l'ensemble des actions)

b. Indicateurs de résultat

- Nouveau projet de collaboration N/S (Source : AC et associations locales – Cible 1 /5ans)
- Maintien d'actions de collaboration N/S (Source AC – cible : 4)

7. ANNEXE(s)

Article du bulletin communal de décembre 2014 relatant le projet « Inde »

Mission Inde 2014

L'ASBL Vanakkam & les Ecoles de Frasnès

Durant les congés de Toussaint, 14 jeunes ambassadeurs frasnais représentant les écoles communales de Frasnès-Lez-Anvaing, une équipe médicale, des enseignants, des représentants de l'ASBL frasnaise Vanakkam et 3 journalistes se sont rendus durant 13 jours dans l'Inde du Sud.



Ce projet constitue le troisième volet de la Coopération Nord/Sud de notre commune vis-à-vis de villages du Tamil Nadu en Inde du Sud.

Ces projets ont été menés en consacrant 100% de l'argent récolté à la construction. Les frais de mission ont été pris en charge par les participants eux-mêmes et des indépendants, « Parrains » de nos jeunes ambassadeurs.

En 6 années, deux projets concrets de création d'écoles dans des villages indiens démunis ont pu être programmés par l'ASBL Vanakkam établie à Forest (Frasnès-Lez-Anvaing).

En 6 ans, plus de 45.000€ ont été rassemblés par « Vanakkam & les Ecoles de Frasnès » afin de pouvoir construire une petite école primaire dans le village d'agriculteurs d'Arcot Kuppam ainsi qu'une école secondaire de 6 classes dans la région très pauvre des carrières de Madras.

Le projet consiste également à conscientiser notre jeunesse à l'importance du partage équitable dans le monde et du droit à l'éducation que chaque enfant devrait pouvoir revendiquer.

En conclusion de leur séjour, nos jeunes ambassadeurs et leurs cadres ont défini les grandes lignes des projets ultérieurs : ne plus s'attaquer maintenant à la construction d'autres

infrastructures mais pérenniser l'enseignement qui est dispersé dans ces deux écoles par une aide en équipement humain et matériel.

De plus, la situation très précaire des jeunes enfants (atteignant une mortalité de 50% entre 0 à 5 ans dans les villages très pauvres) implique de donner les moyens d'un contrôle en soins de santé et formatif aux jeunes mères de ces villages.

Il est à savoir également que le mailage sanitaire de ces régions du Tamil Nadu est peu élaboré. Une information et une coordination ciblée devraient être sollicitées par notre groupement via le Secrétariat d'Etat à la Coopération.



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 11

RESEAU DE MOBILITE DOUCE - DEVELOPPER UN RESEAU DE LIAISONS LENTES ET SECURISEES

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet consiste à aménager un réseau cohérent de chemins et sentiers pour les usagers non motorisés, cyclistes ou non, afin de relier les villages. Il vise également à faciliter la pratique du vélo de manière sécurisée.

Dans un premier temps, avec l'aide des habitants, une étude sur carte sera réalisée afin d'identifier les itinéraires permettant de relier les villages entre eux ainsi que les équipements collectifs, les commerces, etc. Cette étude sur carte devra être couplée à une visite sur site afin de déterminer la praticabilité des tronçons, le type de revêtement, la déclivité, etc.

Dans un second temps, une priorisation des aménagements sera définie, en fonction du caractère structurant du chemin dans le contexte global, des contraintes techniques ou financières ou encore du niveau de sécurité.

Enfin, en fonction des besoins constatés, les aménagements seront réalisés allant du plus simple (entretien, taille de haies, etc) au plus complet (mise en place d'un revêtement par exemple). Lors des réunions de consultation de la population, la mobilité douce est un sujet qui a souvent été mis en évidence. Les frasnois s'accordent en effet sur ce le fait que la réhabilitation et/ou le réaménagement de liaisons douces constituent :

- un moteur pour favoriser l'intermodalité (transports en commun, vélo, covoiturage);
- une opportunité de rapprocher les villages et les hameaux entre eux et de les connecter plus directement aux différents centres villageois ;
- un moyen sécurisé d'effectuer des déplacements utilitaires (se rendre à l'école, au travail, etc.) ;
- un moteur de développement touristique.

b. Constat et justification

L'entité dispose à l'heure actuelle d'un schéma directeur vélo appelé Cyclo 13. Cet outil prospectif de planification est destiné à organiser l'accessibilité aux lieux de vie et d'activités au sein de la commune. Il doit permettre le véritable développement d'un réseau opérationnel des voies lentes, proposer des mesures d'amélioration de la sécurité routière, ainsi que des mesures de promotion des déplacements cyclistes.

Le territoire est également couvert par un réseau de sentiers balisés dans le cadre du schéma directeur de la randonnée d'Ideta.

c. Origine de la demande

- PCM
- PCDR 2000-2010
- Consultations citoyennes
- Groupe de travail : Mobilité : quelle mobilité à Frasnes en 2025 ?
- Conseil des Villages
- CLDR
- Administration communale

d. Localisation

Sans objet.

e. Statut au plan de secteur

Sans objet

f. Statut de propriété

Sans objet

2. PROGRAMME DE REALISATIONa. Conditions préalables

Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

Le schéma directeur vélo Cyclo 13 et le schéma directeur vélo de la Wapi – points nœuds. Le réseau de circuits balisés dans le cadre du schéma directeur de la randonnée d'IDETA.

c. Tâches restant à réaliser

- Etude du réseau existant sur carte en collaboration avec les habitants
- Identification des sentiers sur le terrain
- Priorisation des tronçons à aménager
- Au besoin, désigner un auteur de projet
- Réaliser les aménagements
- Informer la population

d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

Le projet se basera sur la fiche CT 07 « Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo ».

e. Programme dans le temps

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRESf. Sources de financement

A définir en fonction des tronçons.

g. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW – DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) – Département du Développement Rural
- CLDR
- PNPC
- Les marcheurs du mercredi

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIREa. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

Défi n°1 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural

OBJECTIF : 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale et la sécurité routière.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effet sur le développement économique
Economie des trajets aux bénéfices des ménages, renforcement de l'attractivité touristique, réalisation des travaux.
- Effet sur le développement social : amélioration de la santé publique, des liens et de la cohésion sociale
- Effet sur le développement environnemental : diminution des gaz à effet de serre.

c. Création d'emploi(s) envisagée

Retombées indirectes liées à la fréquentation touristique ;
Incidence positive sur les entreprises lors des aménagements.

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- CT 05 : Favoriser l'utilisation quotidienne du vélo - créer un réseau de déplacements lents sécurisés ;
- CT 07 : Réseau de mobilité douce - Créer une voie verte (ligne 86) ;
- MT 05 : Réseau de mobilité douce - aménager ponctuellement les sentiers ;

- LT 02 : Réseau de mobilité douce - Aménager un tronçon de l'ancienne ligne de tram ;

6. INDICATEURS

a. Indicateur de réalisation

- Etude du réseau viaire (Source AC – cible : 1)
- Réalisation d'aménagements (Source AC - cible : 100% des tronçons prioritaires)
- Action de sensibilisation (Source AC – cible : 1 article dans la Fourmière/an)

b. Indicateurs de résultat

- Taux de fréquentation des chemins et sentiers sécurisés (Source : enquête - cible : 25%)

7. ANNEXES

Exemples





FICHE MT 12

CREER UNE MAISON DE VILLAGE A MONTROEUL-AU-BOIS

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Cet espace polyvalent devra :

- Renforcer le noyau villageois en complémentarité des différents pôles de la commune ;
- Soutenir la vie associative, culturelle et sportive ;
- Renforcer la cohésion sociale en multipliant les occasions de rencontre.

Un espace polyvalent (ancienne cure) est déjà présent sur le territoire de Montroeuil-au-Bois. Celui-ci ne correspond aux attentes des utilisateurs en l'état actuel.

Une nouvelle infrastructure pourra accueillir, outre les activités du comité des fêtes, toutes autres activités associatives des villages voisins, celles du Patro, de l'école communale de Montroeuil et du CRIE de Mouscron (particulièrement actif sur la commune de Frasnes-lez-Anvaing et sur le village de Montroeuil-au-Bois en particulier).

Le projet global devra prévoir des espaces polyvalents et modulables, des espaces de stockage, des locaux techniques, des locaux de réunions, des espaces pour ateliers et enfin un local pour les activités du Patro sans oublier un espace extérieur pouvant accueillir un chapiteau.

b. Constat et justification

Le comité des fêtes du village de Montroeuil-au-Bois est particulièrement actif. Il organise et/ou participe à de nombreuses activités telles que des soirées, des repas, des compétitions sportives, le week-end de la Pentecôte, la fête du cheval, le week-end artisanal, la fancy-faire de l'école ...

De plus, pour les villages de Montroeuil et Herquegies composant le « quartier » sud-ouest de la commune, en dehors des bâtiments scolaires, on ne compte aucun lieu de centralité, de rencontre.

Il s'agit donc de proposer un bâtiment entouré d'un terrain assurant une polyvalence des fonctions.

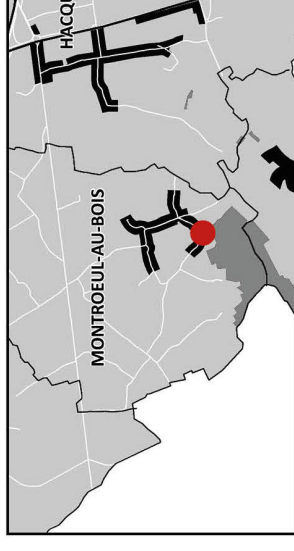
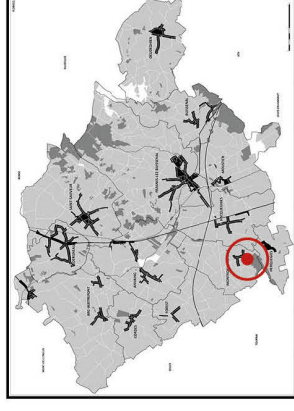
L'étendue de Frasnes-lez-Anvaing, la dynamique présente et la position centrale de Montroeuil par rapport à ce « morceau » de territoire justifie le choix de localisation.

c. Origine de la demande

- Consultations citoyennes
- Interviews
- CLDR
- Comité des fêtes de Montroeuil-au-Bois et associations locales
- Administration communale

d. Localisation

Pour cet espace, des négociations pour l'achat d'un terrain agricole sont en cours.



e. Statut au plan de secteur

A définir en fonction de la localisation.

f. Statut de propriété

A définir en fonction de la localisation.

2. PROGRAMME DE REALISATION

- a. Conditions préalables
 - Inventaire des besoins et possibilités
- b. État du dossier (ce qui a été réalisé)
 - Etude des localisations potentielles.
- c. Tâches restant à réaliser
 - Etude de faisabilité et de programmation.
 - Acquisition ou signature du bail emphytéotique à long terme.
 - Désignation d'un auteur de projet.
 - Affinement de l'avant-projet avec les associations et les riverains.
 - Permis d'urbanisme.
 - Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication.
 - Mise en œuvre du projet.
- d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder
 - Demande récurrente de la part de la population
 - Projet nécessitant l'acquisition d'un bâtiment et/ou d'un terrain
- e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

- a. Source de financement
 - SPW-DGO3 (Direction du Développement Rural)

- b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)
 - SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
 - SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
 - SPW-DGO4 Direction de MONS ;
 - Fédération Wallonie - Bruxelles ;
 - Comité des fêtes de Montroeuil ;
 - CRIE de Mouscron ;
 - Ecole communale ;
 - Patro.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

- a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF : 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

Objectif : 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

Objectif : 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Réponse aux besoins des citoyens ;
 - Renforcement de la cohésion sociale en multipliant les occasions de rencontres

- Effets probables sur le développement environnemental
 - construction durable – éco-matériaux

7. ANNEXE(s)

- c. Création d'emploi(s) envisagée

- Néant

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS

- CT 01 : Maison rurale La Cigale
- MT 09 : Restaurer la salle « Tutor et Julia » ;
- LT 10 : Créer une maison de village à Saint-Sauveur ;
- LT 11 : Créer une maison de village à Moustier ;

6. INDICATEURS

- a. Indicateurs de réalisation

- Construction du bâtiment (Source : AC – cible : 1)

- b. Indicateurs de résultat

- Taux d'occupation des locaux – rapport réservations associatives/privées (source : Comité de Gestion- 70/30) ;
- Types d'activités différentes/an (source : Comité de Gestion – cible : 10)



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



PROJET LT 01

RESTRUCTURER LE RESEAU VIAIRE

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Ce projet vise deux actions :

- la mise en ordre de la **signalisation directionnelle** afin d'améliorer la sécurité routière, de structurer les déplacements de charrois agricoles et de transit et enfin d'améliorer l'accessibilité des lieux de loisirs et de services de la commune
- le renforcement de la cohérence de la **signalisation de Police** pour induire une réflexion vis-à-vis de la vitesse. Un inventaire des panneaux C43 et C45 (pour les panneaux de 30, 50, 70km/h), F1 et F3 (pour les entrées et sorties d'agglomérations à 50km/h) devra être fait. Il conviendra de tenir compte des liaisons établies avec les communes voisines pour conserver cette cohérence.

Projet repris au PCM 2006-2016

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 1 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.3. Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière, ...

PROJET LT 02

RESEAU DE MOBILITE DOUCE – AMENAGER LE TRONÇON DE L'ANCIENNE LIGNE DE TRAM

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Ce projet envisage l'aménagement d'une piste cyclable sur une partie de l'ancienne ligne de tram longeant la chaussée de la Libération vers Tournai (3.5km). Le tronçon visé irait du rond-point du sucre jusqu'à la Cense de Rigaux à Forest (côté droit de la chaussée). Une collaboration avec la ville de Tournai doit être envisagée afin de prolonger la liaison lente jusque l'entrée du village de Rumillies.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 1 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.3. Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière, ...

PROJET LT 03

SECURISER LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE WATTRIPONT

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Ce projet envisage le traitement de l'ensemble de l'espace public afin de permettre une meilleure cohabitation des divers usagers en tenant compte du statut de la voirie repris comme voirie de niveau 2, c'est-à-dire régionale.

Le but est d'une part de limiter la vitesse des automobilistes par la création d'effets de porte aux deux entrées du village, la mise en place d'une berme centrale et d'une signalisation adaptée et d'autre part de sécuriser l'ensemble des usagers faibles en créant des trottoirs protégés par rapport à la voirie

Projet repris au PCDR 2000-2010 et au PCM 2006-2016

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 1 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.3. Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière, ...

PROJET LT 04**ÉTUDIER LE POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Le projet vise la mise en place d'une étude globale sur la capacité communale en énergies renouvelables basée sur les actions déjà menées (éolien, championnat des énergies renouvelables) mais surtout sur les potentialités futures (bois, biogaz...).

Les énergies renouvelables impliquent d'avantage les communes et les citoyens. Les communes ont un rôle exemplatif à jouer, entre autres pour faire prendre conscience aux citoyens des bénéfices des énergies renouvelables et pour désamorcer les réactions « nimbystes » face à l'implantation de projets près de chez eux.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- *Défi 1 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.4. Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

PROJET LT 05**CRÉER UNE UNITÉ D'ÉNERGIE VERTE****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

La mise en place d'une unité de bio méthanisation est envisagée grâce à cette fiche projet. Les matières agricoles (effluent, matières énergétiques...) constituent la principale ressource de cette filière. Cet outil de gestion énergétique des matières produites par l'agriculture revalorise le secteur. Le projet comprendra plusieurs phases dont les études de pertinence et de faisabilité suivies d'une phase de réalisation (si la phase préliminaire est positive).

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- *Défi 1 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.4. Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

PROJET LT 06**DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Le projet vise l'utilisation des sous-produits de ligneux locaux. L'entretien des bords de route, des haies ou des bordures de voies de chemin de fer peut produire des quantités non négligeables de bois. A mi-chemin entre la foresterie traditionnelle et l'agriculture, les plantations de taillis à courte rotation peuvent également être envisagées.

Une étude de faisabilité permettra d'aboutir à une estimation du potentiel « bois » sur le territoire et dégagera des pistes de solutions.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- *Défi 1 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.4. Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

PROJET LT 07**AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉE DE L'ENTITÉ****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Il s'agit de signaler les portes d'entrées de l'entité par un aménagement spécifique.

La première étape de la démarche sera d'identifier les différents points d'entrée et de différencier les entrées principales (de la commune) des entrées secondaires (des villages).

La seconde étape déterminera un canevas rendant les aménagements cohérents et permettant une identification propre à l'entité. L'objectif de ce projet est également de pouvoir s'appuyer sur une meilleure visibilité du territoire en vue d'un développement touristique de qualité.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- *Défi 2 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune rurale ouverte sur le monde*
 - Objectif 2.2. Professionnaliser le secteur touristique

PROJET LT 08**AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Le projet vise à offrir une nouvelle infrastructure d'accueil des petits avec éventuellement une extension des plages horaires pour la garde des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés.

Vu sa localisation avantagée et le développement urbanistique important, la commune attire de nombreux jeunes ménages, ce qui induit une augmentation du nombre d'enfants en bas-âge. Actuellement la commune n'héberge qu'une seule crèche privée (près du zoning de la sucrerie) et quelques accueillantes à domicile sont réparties sur le territoire.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 2 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune rurale ouverte sur le monde*
 - Objectif 2.3. Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

PROJET LT 09**CREER UN LIEU DE LA MEMOIRE****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Le projet vise la création d'une « maison du patrimoine » qui aurait pour vocation de mettre en valeur les éléments naturels, historiques et patrimoniaux de l'entité. La Maison du patrimoine proposerait des expositions permanentes et temporaires. L'utilisation de nouvelles techniques de communication serait envisagée.

Projet repris au PCDR 2000-2010

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 2 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune rurale ouverte sur le monde*
 - Objectif 2.4. Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais

PROJET LT 10**CREER UNE MAISON DE VILLAGE A ST-SAUVEUR****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Le projet consiste à aménager, à Saint-Sauveur, des locaux polyvalents à usage collectif qui permettraient d'accueillir les activités des associations locales et principalement celles du Conseil consultatif des Aînés. Les habitants du village de St Sauveur sont insatisfaits de la répartition géographique de l'offre culturelle et récréative dans l'entité. Ils souhaitent obtenir un espace dédié aux activités du monde associatif.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 2 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune rurale ouverte sur le monde*
 - Objectif 2.4. Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais

PROJET LT 11**CREER UNE MAISON DE VILLAGE A MOUSTIER****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Dans le cadre du renforcement des équipements associatifs, le projet vise la construction d'une salle polyvalente ou l'aménagement d'un lieu non encore identifié afin que comme chacune des communautés villageoises de l'entité, celle-ci dispose d'un lieu d'accueil et de rencontre.

Ce projet a pour objectif de soutenir l'identité des anciens villages notamment à travers la création de lieux de convivialité et d'équilibrer le maillage des animations et des infrastructures au sein de l'entité.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi 2 : En 2025, *Frasnes-lez-Anvaing, commune rurale ouverte sur le monde*
 - Objectif 2.4. Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais

PROJET LT 12**PROMOUVOIR LE SPORT POUR TOUS : CREER DE
NOUVELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

L'action vise la mise à disposition des citoyens de nouveaux espaces pour la pratique du sport en intérieur et en extérieur. On peut envisager l'extension du hall sportif actuel mais aussi la construction d'un nouveau complexe.

Qu'il s'agisse de sport « loisir », de sport « santé et bien-être » ou encore de sport « éducatif », toutes les générations ont le droit de pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions.

Une attention particulière sera portée à l'accès au sport pour les plus démunis, les personnes fragilisées et les enfants de familles marginalisées.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- *Défi 2 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune rurale ouverte sur le monde*
 - Objectif 2.4. Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais

PROJET LT 13**REVITALISER LES CŒURS DE VILLAGE ET ABORDS – PLACE DE
WATTRIPONT****DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Il s'agit de réaliser des aménagements sur l'ensemble du cœur du village, place et abords en tenant compte de la sécurité, de la convivialité et de la perception paysagère.

Ce projet est en lien avec la sécurisation de la traversée du village par la N48 (fiche LT 3).

Projet repris au PCDR 2000-2010 et au PCM 2006-2016

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- *Défi 1 : En 2025, Frasnes-lez-Anvaing, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural*
 - Objectif 1.1. Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux